



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 06/04/2016	Séance du jeudi 31 mars 2016 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 31 mars 2016 à 18h30 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 18/02/16**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Pascal DUCHEZEAU comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 18 février 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Extension des délégations du Conseil de Communauté au Président dans le cadre de la création de la CIAT TCSP

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, suite à la création de la CIAT TCSP, se prononce favorablement sur les compléments aux délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.3 - Désignation de représentants de la CAGB au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté (UFC)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne MM. J.L. FOUSSERET comme titulaire et D. SCHAUSS comme suppléant pour représenter la CAGB au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Avenant n°9 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de gestion des lignes urbaines

A la majorité, 13 contre et 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la nouvelle gamme tarifaire du réseau de transport GINKO applicable au 1^{er} septembre 2016,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public (DSP) des lignes urbaines de transport public GINKO du 3 novembre 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°9.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 80 Contre : 13 Abstentions : 6

↳ R. 2.2 - Avenant n°4 au contrat de vente du gaz naturel véhicules (GNV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au contrat de vente Gaz Naturel Véhicules (GNV) signé le 17 octobre 2000 par la Ville de Besançon (transféré à la CAGB), Besançon Mobilités et l'entreprise GNVERT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.3 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets entre Besançon et Vesoul

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. GAUTHEROT et M.J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un avenant n°1 à la convention de titres intermodaux « Pass bus-car »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.4 - Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2014

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annuel d'accessibilité 2014.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon

Mme A. VIGNOT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Intérêt Communautaire de l'Enseignement Supérieur

Mme A. VIGNOT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'Intérêt Communautaire de l'Enseignement Supérieur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour l'aménagement du siège de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté - Réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, J.L. FOUSSERET, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon d'un montant de 168 000 € pour la réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire, dans le cadre de l'aménagement du siège de la COMUE BFC,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Besançon ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - FRI2 - Soutien au projet de la société Shine Research

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à la start-up Shine Research dans le cadre du FRI2,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - FIE - Aide à la société POLYCAPTIL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la SAS POLYCAPTIL d'une aide de 60 000 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - FIE - Aide au loyer à Onlineformapro

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à Onlineformapro via AKTYA une aide de 18 816 € pour réaliser son projet de développement d'une école alternative du numérique à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur Dominique SCHAUSS à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - MICRONORA 2016 - Participation du Grand Besançon au " Pavillon " dédié aux nanotechnologies

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2016 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.8 - Service Emergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention avec BGE

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention « Service Emergence » prévoyant le montant de la participation financière de la CAGB à BGE d'un montant de 57 000 € pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.9 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2016

Mmes C. CAULET, S. THIVET et S. WANLIN et MM. G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, C. PREIONI et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention du Grand Besançon à l'association du PLIE à hauteur de 15 000 € pour 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.10 - Financement de la mise en oeuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2016 - Demande de subvention FSE

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, F. GERDIL-DJAOUAT, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT, P. GONON et A LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FSE, à hauteur de 60 %, pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics couvrant la période de janvier à décembre 2016 et à signer les pièces administratives consécutives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.11 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier modificatif de réalisation de ZAC

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le dossier modificatif de réalisation de la ZAC des Marnières,
- valide le Programme des Equipements Publics actualisé de la ZAC,
- approuve les modalités de financement de la ZAC.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.12 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et du dossier relatif à la première enquête parcellaire

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la composition du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de la ZAC des Marnières à Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes les démarches et procédures visant à obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC des Marnières au profit du concessionnaire, la SPL Territoire 25, et à diligenter l'enquête publique préalable,
- approuve le premier dossier d'enquête parcellaire de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ces procédures,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique et la procédure d'enquête parcellaire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement - Evolution des modalités de calcul des aides et choix d'une dénomination

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - l'appellation du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable »,
 - l'évolution du mode de calcul de la subvention accordée par le Grand Besançon, prenant en compte les subventions versées par les autres financeurs,
- approuve les nouvelles modalités du règlement d'application du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et programme de travail 2016

Mmes F. PRESSE, K. ROCHDI et A. VIGNOT et MM. JM. CAYUELA et D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention quinquennale de partenariat avec le CBN-ORI,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € au CBN-ORI dans le cadre du programme d'actions 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention-cadre de partenariat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant annuel 2016 à cette convention-cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subventions aux communes d'Audeux, Avanne-Aveney, Chalèze et Morre

Mmes MJ. BERNABEU, F. GALLIOU et MC. MARTINET et MM. R. BLAISON, G. BOURGEOIS, JM. CAYUELA, G. PACAUD et A. PARIS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes d'Audeux, Avanne-Aveney, Chalèze et Morre,
- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions d'un montant de :
 - 1 310 € à la commune d'Audeux,
 - 2 041 € à la commune d'Avanne-Aveney,
 - 2 409 € à la commune de Chalèze,
 - 1 658 € à la commune de Morre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 conventions à intervenir dans ce cadre avec les communes d'Audeux, Avanne-Aveney, Chalèze et Morre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Dannemarie-sur-Crète et Miserey-Salines

Mmes C. DEMOLY et A. LEUCI et MM. M. FELT et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
 - 44 234,40 € à la commune de Dannemarie-sur-Crète pour la création de trottoirs, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - 46 397,36 € à la commune de Miserey-Salines pour l'aménagement de l'espace public (secteur mairie), correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Contrat de Ville - Signature du protocole NPNRU

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du Grand Besançon,
- sollicite la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
- sollicite la participation des autres partenaires potentiels : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Conseil Département du Doubs, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole du NPNRU.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - 1^{ère} programmation (subventions supérieures à 10 000 €)

Mmes D. DARD et S. WANLIN et M. C. MAGNIN-FEYSOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre et au titre du Volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, de 10 subventions pour un montant total de 268 769 €, réparties comme suit :
 - 15 000 € à BTS - Blanchisserie Textiles Services,
 - 16 000 € à l'association Jean Eudes,
 - 30 000 € à Gare BTT,
 - 15 000 € à l'association Julienne Javel,
 - 37 000 € à Intermed,
 - 71 150 € à la Régie des quartiers,

- 15 000 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 10 619 € à l'association franc-comtoise de financement solidaire - Caisse solidaire,
 - 27 000 € et 12 000 € à Réussite Emploi,
 - 20 000 € à Panorama Etudes Formation Conseils,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 11 conventions à intervenir dans ce cadre,
 - autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 5.3 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) - Bâtiment 29 rue Brulard - Avenant n°1 à la convention initiale CAGB-Ville-CCAS

Mmes D. DARD, F. GERDIL-DJAOUAT, S. PESEUX, M. SEBBAH et S. WANLIN et MM. N. BODIN, E. BRIOT, P. CURIE, C. DEVESA et J.L. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), portant sur la révision du prix de la convention initiale et l'extension du périmètre d'intervention au bâtiment 29 de la rue Brulard,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant n°1 à la convention tripartite ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Convention de mise à disposition des agents de la Ville de Besançon pour la requalification du 52 rue Battant

Mme C. THIEBAUT et M. J.L. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition de personnels du Département Architecture et Bâtiment de la Ville de Besançon pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du local situé au 52 rue Battant,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la CAGB et la Ville de Besançon dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 6.2 - Programme de travail 2016 de l'AudaB

Mmes C. BARTHELET, et M. DONEY, et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. CURIE, P. DUCHEZEAU, L. FAGAUT, G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN, A. LORIGUET, M. LOYAT, C. MAGNIN-FEYSOT, T. MORTON, S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail de l'AudaB pour l'année 2016,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°4 à la convention pluriannuelle conclue entre la CAGB et l'AudaB, fixant à :
 - 100 750 € le montant du 4^{ème} acompte pour l'année 2016,
 - 403 000 € le montant total annuel du concours financier à l'AudaB pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant n°4.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 6.3 - Validation de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018

Mme D. DARD, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2016 (subventions supérieures à 10 000 €)

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « Manifestations » pour l'organisation du festival en 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions supérieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 2 subventions pour un montant total de 33 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2015-2016, soit :
 - 18 000 € à l'ESBF,
 - 15 000 € à l'ESBM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 2 conventions à intervenir avec ces 2 associations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.3 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution des subventions aux écoles de musique dites « structurantes »

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des 5 subventions (hors volet « animation du territoire ») d'un montant total de 141 038 € aux écoles de musique associatives structurantes, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, soit :
 - 35 521 € à l'EMICA,
 - 34 621 € à la MJC Palente,
 - 22 787 € à l'école de musique du Plateau,
 - 39 388 € au CAEM,
 - 8 721 € à l'OHAB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :
 - la convention triennale avec l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon
 - les avenants annuels aux conventions avec l'EMICA, la MJC Palente, l'Ecole de musique du Plateau et le CAEM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Budget Primitif 2016

M. P. MOUGIN ne prend pas part au vote.

A la majorité, 12 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- adopte le Budget Primitif 2016, budget principal et budgets annexes,
- se prononce favorablement sur la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 12

Abstention : 1

↳ R. I.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - l'AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - l'AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - l'AP-AE/CP « Marnières »,
 - l'AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - l'AP-AE/CP « Pépinières d'activités maraîchères »,
 - l'AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - l'AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - l'AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - l'AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
 - l'AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).
 - l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Construction de la Cité des Arts » (Budget annexe CRR).
- la clôture de :
 - l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Aménagement de la Malate ».

Rapport adopté à la majorité : Pour : 95 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R. I.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour 2016

A la majorité, 15 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016 :

- cotisation foncière des entreprises : 25,95 %,
- taxe d'habitation : 9,55 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,02 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 82 Contre : 15 Abstention : 0

↳ R. I.1.4 - Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le maintien des durées d'amortissement à 5 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- l'allongement des durées d'amortissement à 30 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des bâtiments et des installations,
- l'allongement des durées d'amortissement à 40 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- la limitation des durées d'amortissement à 1 an maximum pour les subventions d'équipement versées n'excédant pas 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.5 - Demande de subventions dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la réalisation des projets du Grand Besançon suivants :
 - travaux de génie civil d'une partie de la voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la gare Viotte au Campus Témis (rues Voirin, du 60^{ème} RI et Léo Lagrange),
 - mises aux normes d'accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du SD-AD'AP,
 - extension et requalification de la capitainerie de Besançon (halte du Moulin Saint-Paul),
 - équipement du centre de maintenance du Tramway de capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aide auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AFITF et les autres partenaires potentiels.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Motion - Motion de la CAGB relative aux efforts financiers demandés par l'Etat aux Collectivités territoriales

Mme O. FAIVRE-PETITJEAN et MM. L. CROIZIER et P. MOUGIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 2.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) **Osselle-Routelle** : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guericc CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUÏ (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	19
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 18 février 2016	19
Rapport n°0.2 - Extension des délégations du Conseil de Communauté au Président dans le cadre de la création de la CIAT TCSP	21
Rapport n°0.3 - Désignation de représentants de la CAGB au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté (UFC)	21
Commission n°02 : Mobilités	22
Rapport n°2.1- Avenant n°9 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de gestion des lignes urbaines	22
Rapport n°2.2 - Avenant n°4 au contrat de vente du gaz naturel véhicules (GNV)	27
Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets entre Besançon et Vesoul	27
Rapport n°2.4 - Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2014	27
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	30
Rapport n°3.1 - Stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon	30
Rapport n°3.2 - Intérêt Communautaire de l'Enseignement Supérieur	37
Rapport n°3.3 - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour l'aménagement du siège de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté - Réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire	37
Rapport n°3.4 - FRI2 - Soutien au projet de la société Shine Research	38
Rapport n°3.5 - FIE - Aide à la société POLYCAPTIL	38
Rapport n°3.6 - FIE - Aide au loyer à Onlineformapro	38
Rapport n°3.7 - MICRONORA 2016 - Participation du Grand Besançon au « Pavillon » dédié aux nanotechnologies	39
Rapport n°3.8 - Service Émergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention avec BGE	39
Rapport n° 3.9 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2016	39
Rapport n°3.10 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2016 - Demande de subvention FSE	40

Rapport n°3.11 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier modificatif de réalisation de ZAC _____	40
Rapport n°3.12 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et du dossier relatif à la première enquête parcellaire __	44
Commission n°04 : Développement durable _____	44
Rapport n°4.1 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement - Évolution des modalités de calcul des aides et choix d'une dénomination __	44
Rapport n°4.2 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et programme de travail 2016 _____	45
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subventions aux communes d'Audeux, Avanne-Aveney, Chalèze et Morre _____	45
Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Dannemarie-sur-Crète et Miserey-Salines _____	45
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____	46
Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Signature du protocole NPNRU _____	46
Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - 1 ^{ère} programmation (subventions supérieures à 10 000 €) _____	47
Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) - Bâtiment 29 rue Brulard - Avenant n°1 à la convention initiale CAGB-Ville-CCAS _____	48
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations _____	49
Rapport n°6.1 - Convention de mise à disposition des agents de la Ville de Besançon pour la requalification du 52 rue Battant _____	49
Rapport n°6.2 - Programme de travail 2016 de l'AudaB _____	49
Rapport n°6.3 - Validation de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018 ____	49
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____	50
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1 ^{er} semestre 2016 (subventions supérieures à 10 000 €) _____	50
Rapport n°7.2 - Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions supérieures à 10 000 €) _____	50
Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution des subventions aux écoles de musique dites « structurantes » _____	51

Questions diverses _____	53
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	53
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	53
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes _____	53
Finances _____	53
Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2016 _____	53
Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP) _____	53
Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour 2016 _____	54
Rapport n°1.1.4 - Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées _____	69
Rapport n°1.1.5 - Demande de subventions dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local _____	69
Motion de la CAGB relative aux efforts financiers demandés par l'Etat aux Collectivités territoriales _____	70

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 31 mars 2016

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Conseil du 18 février 2016

M. BAULIEU.- Bonjour à tous, si vous voulez bien prendre place, nous allons démarrer nos travaux. Avant d'ouvrir la séance, je vous indique que notre Président sera absent quelques instants. Participant à l'inauguration de la librairie « L'Intranquille », il nous rejoindra dès que possible. Néanmoins, nous n'avons pas souhaité déplacer l'horaire du Conseil à 20h au risque de terminer un peu plus tard. Vous aurez donc à me supporter à la Présidence de l'Assemblée pour éviter ce différé.

J'aurais quelques indications à donner, mais je souhaite tout d'abord ouvrir la séance de ce Conseil formellement. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je devrais annoncer les pouvoirs et il ne saurait sans doute tarder que l'on m'en donne la liste. Je vous fais toujours la même recommandation, comme le fait le Président : si sur telle ou telle question vous vous considérez en situation de conflit d'intérêts, merci de le signaler de sorte que vous ne participiez ni aux débats ni aux votes, et que ce soit porté au procès-verbal.

M. BAULIEU.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il un ou une volontaire ? Merci beaucoup à Pascal DUCHEZEAU pour cette spontanéité à assumer cette éminente responsabilité.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 février 2016. Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Ce procès-verbal est adopté. Vous savez que les comptes rendus peuvent toujours être consultés. Je vous renvoie aux indications que vous avez dans vos rapports.

En ce début de séance, j'aborderai quelques points divers et d'importance, mais je souhaite tout d'abord, en notre nom à tous, adresser de chaleureux remerciements à la CCIT 25 (Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale) qui nous accueille dans ses murs et met à disposition cette magnifique salle. Merci à toute la CCIT et à son Président, Dominique ROY. Nous allons pouvoir travailler dans des conditions extraordinairement favorables. La salle qui était mise à notre disposition de longue date était très pratique parce que c'était la seule salle de cette dimension équipée sur la place. Elle souffrait de contraintes physiques, puisque l'ensemble des membres qui étaient dans les allées devait rester en place pendant toute la séance, quelles que soient les urgences, alors qu'ils n'étaient pas forcément très confortablement assis. Encore une fois, ne soyons pas mesquins, nous trouvons de nombreux avantages à cette salle. Or nos amis de la CCI ont fait le choix de la réaménager profondément.

Vous savez que nous en avons été « privés » pendant de longs mois et nous retrouvons aujourd'hui cette magnifique salle, avec les perspectives rappelant différents territoires de notre Département. Besançon est par ici et Montbéliard-Pontarlier est de l'autre côté. Le confort étant tout à fait extraordinaire, nous devons tous veiller à ne pas nous assoupir dans un pareil confort. Nous souhaitons adresser de chaleureux remerciements et nous aurions souhaité que Dominique ROY, lorsque le Président nous rejoindra, puisse être avec nous pour marquer cette forme de partenariat. Il n'a pas pu se libérer ce soir. Il sera avec nous lors d'un prochain Conseil, de sorte que la parole lui soit donnée devant notre Assemblée pour échanger quelques mots.

De plus, il est un aspect pratique des choses. On m'a indiqué que ne peut fonctionner, en dehors du micro de la personne qui préside, qu'un autre micro à la tribune ou dans la salle. Cela veut dire – écoutez bien la suite – que si vous aviez l'intention d'appuyer pour activer le micro, en attendant, il se mettra à clignoter. Toutefois, même lorsque votre collègue aura coupé le sien, le vôtre ne sera pas activé. Il faudra donc l'arrêter et le réactiver. Demandez la parole et activez le micro après. C'est simplement une recommandation que l'on m'a fait passer et que je vous transmets. Si vous faites une erreur de manipulation, vous vous y reprendrez : vous coupez votre micro et vous l'actionnez à nouveau pour avoir la parole. Voilà quelques points que je tenais à souligner.

En ce début de Conseil, je vous propose d'avoir deux pensées particulières. Pour la deuxième, je vous proposerai une minute de silence. Je vous propose d'avoir une première pensée pour notre collègue Charles PERROT, le Maire de Vaire-Arcier, qui est dans une passe de santé très, très difficile. On vient de m'indiquer à l'instant qu'il vient d'envoyer sa démission de Maire au Préfet. Nous connaissons tous Charles, qui est très régulièrement présent à nos Conseils et dans nos instances. Il participe à la commission n°01 dans laquelle il est très régulièrement présent et actif. Je disais à la personne qui m'informait tout à l'heure de lui adresser, en notre nom à tous, de très chaleureuses et amicales salutations et nos vœux de rétablissement. Nous lui souhaitons de bien se battre.

J'ajoute maintenant le départ d'une personne qui a compté dans l'intercommunalité du Grand Besançon. Vous l'avez vu dans la presse, ses obsèques ont eu lieu très récemment. Yves FRECHIN, ancien Maire d'Avanne de 1977 à 1995, nous a quittés il y a quelques jours. Durant cette période, il a été un des acteurs de la construction de l'intercommunalité. Avanne, sous sa mandature, a rejoint la construction du Conseil des Communes du Grand Besançon, puis le District. Il était tout simplement un acteur important de notre territoire. À sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Yves FRECHIN.

M. BAULIEU.- Je vous remercie. La vie est ainsi faite qu'il faut passer d'un sujet à l'autre. La communication suivante est plus gaie, contemporaine et d'actualité. Nous vous informions il y a quelque temps de l'évolution de l'équipe de nos cadres dirigeants. Vous savez que quelques postes étaient à pourvoir. Nous vous avons annoncé lors du dernier Conseil Communautaire un recrutement et une nomination – que nous appellerons « transfert » en langage sportif. Nous sommes dans les Directions Générales adjointes mutualisées.

Pascal BRENIÈRE nous a rejoints il y a quelques jours. Il se lève pour ceux qui ne le connaîtraient pas. Ayant positivement sévi sur le territoire départemental, il est connu par un grand nombre d'entre nous. Depuis le 24 mars dernier, il assume la Direction Générale adjointe des Finances et Conseil de Gestion. Nous lui souhaitons non seulement la bienvenue formellement devant le Conseil, ce que nous avons déjà fait et un plein succès, comme j'ai l'habitude de le dire dans ces circonstances, parce que ce sera le nôtre au sens du Grand Besançon. Ce sont donc des vœux très intéressés, Pascal.

Je ne sais plus si nous avons déjà indiqué l'arrivée, le 18 avril, de Madame OSWALD qui prendra les fonctions de Directrice Générale Adjointe des compétences dans notre organigramme. C'est le poste qui correspondait, avec les réaménagements que vous connaissez, au poste occupé par Bernard RACH, autre transfert du Grand Besançon vers le Département. Pour l'Administration territoriale et ceux qui y font carrière, être dans une ville capitale régionale offre différentes possibilités. Tant mieux pour eux et que chacun trouve pleinement sa place dans ses nouvelles missions et s'y réalise. Madame OSWALD est un transfert de plus loin, puisqu'elle nous arrive de la Communauté Urbaine nantaise. Elle fait donc un transfert d'une belle diagonale, mais c'est également dans le cadre d'un rapprochement familial. Voilà pour une touche beaucoup plus gaie et sympathique.

Dans notre déroulement, je vous indique qu'en fin de séance – vous l'avez dans votre dossier –, nous vous proposerons une motion au débat et au vote, motion relative au devenir des réductions de dotations de l'État. Je vous l'indique simplement pour que ce soit dans les esprits. Je ne pense pas avoir omis de question particulière à évoquer en ouverture. Sur le déroulement, je vous propose de ne pas présenter les rapports sur le budget en début de séance, mais d'attendre l'arrivée du Président. Nous allons donc examiner les premiers rapports organisationnels et nous passerons ensuite aux rapports sur la Mobilité.

Concernant les pouvoirs et les absences, sont excusés Marie-Guite DUFAY, Lionel LANDRY, Bernard GAVIGNET et Vincent FIETIER. S'agissant des pouvoirs, nous avons, jusqu'à leur arrivée respective, Rosa REBRAB qui donne pouvoir à Karima ROCHDI, Marie ZEHAF à Béatrice FALCINELLA, Yannick POUJET à Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI à Sylvie WANLIN, Thierry MORTON à Danièle POISSENOT, Myriam EL YASSA à Ilva SUGNY et Jean-Sébastien LEUBA à Emmanuel DUMONT. Pour toute la séance, Philippe GONON donne pouvoir à Catherine COMTE-DELEUZE, Gérard GALLIOT à Catherine BARTHELET, Daniel HUOT à Pierre CONTOZ, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Marie-Laure DALPHIN à Christine WERTHE, Pascal BONNET à Jacques GROSERRIN, Julien ACARD à Philippe MOUGIN, Sophie PESEUX à Laurent CROIZIER, Michel OMOURI à Ludovic FAGAUT et Mina SEBBAH à Odile FAIVRE-PETITJEAN.

Je vous propose de passer maintenant au premier rapport organisationnel.

Rapport n°0.2 - Extension des délégations du Conseil de Communauté au Président
dans le cadre de la création de la CIAT TCSP

M. BAULIEU.- Il s'agit en l'espèce, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de faire en sorte que le dispositif soit complété pour que soient expressément visées les questions touchant au TCSP (Transport en Commun en Site Propre) et pas uniquement celles touchant au tramway. C'est le sens de ce rapport que de préciser la délégation au Président de sorte que, expressément, soit indiqué ce dispositif TCSP, puisque nous avons validé le fait de fonctionner avec une commission d'indemnisation sur ce projet, comme nous l'avons fait pour le tramway. Compte tenu de la nature particulière et exceptionnelle des travaux, nous considérons que ce dispositif n'a pas vocation à être généralisé à tous les travaux sur l'espace public dans tout territoire communal. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Merci.

Rapport n°0.3 - Désignation de représentants de la CAGB
au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté (UFC)

M. BAULIEU.- Il s'agit tout simplement d'assumer les conséquences du transfert de la Ville vers le Grand Besançon concernant cette compétence d'enseignement supérieur. S'agissant de la représentation de la Collectivité porteuse de cette compétence, la Ville de Besançon était représentée au Conseil d'Administration de l'Université par le Maire (Jean-Louis FOUSSERET) et par Dominique SCHAUSS, adjoint compétent. Dans le droit fil de ce dispositif et du transfert auprès de l'Agglomération, il vous est proposé de désigner, au nom du Grand Besançon, Jean-Louis FOUSSERET (titulaire) et Dominique SCHAUSS (suppléant). Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Un membre du Conseil demande-t-il le vote à bulletin secret ? Si nous sommes d'accord, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée, nous pourrions procéder ainsi. Si un membre demande le vote à bulletin secret, nous le ferons. Un membre du Conseil demande-t-il le vote à bulletin secret ? Je ne vois personne. Je mets donc rapidement aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Comme je vous l'indiquais, nous laissons de côté le rapport budgétaire au nom de la symbolique du vote de ce document en présence du Président. Cependant, j'attire votre attention sur une coquille dans les annexes de ce rapport. En page 5, vous tombez directement sur le budget CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

C'est dommage qu'il n'y ait pas le budget principal. C'est une anomalie. Évidemment, ce document sera complété et vous sera transmis. Toutefois, j'attire votre attention sur cette coquille d'impression. Je vous propose de passer maintenant aux rapports de la Commission n°02.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1- Avenant n°9 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de gestion des lignes urbaines

M. LOYAT.- Ce rapport propose un avenant avec deux modifications :

- la modification de la gamme tarifaire au 1^{er} septembre 2016,
- la prise en compte de la disparition de 2 indices de la révision de la contribution financière.

Il est noté que cet avenant n'a pas d'incidence budgétaire. La première modification est la plus importante. Pour la deuxième, vous avez des explications techniques, mais il n'y a pas d'incidence. Certains indices ont disparu et d'autres viennent en remplacement.

Concernant la gamme tarifaire, il y a un historique que nous avons abordé à plusieurs reprises. Cette proposition s'inscrit dans la recherche d'un changement important de la gamme, initié en fin du précédent mandat, avec une réflexion sur la tarification solidaire. Il y a un mouvement dans ce sens dans plusieurs agglomérations, dont certaines ont retenu ce principe depuis. Il est bon de rappeler les principes, ce qui vaut également pour la modification que nous allons proposer. Le premier principe concerne le maintien des recettes en masse, avec une possibilité d'évolution et non de dégradation des recettes. Vous aurez tout à l'heure la présentation du budget. Vous avez eu les orientations budgétaires au cours de la session précédente et vous avez en tête la trajectoire concernant la subvention d'équilibre. Comme indiqué dans le rapport, les élus, la population et les partenaires doivent avoir en tête que les recettes commerciales représentent moins de 25 % des dépenses d'exploitation. Il y a une certaine différence avec le réseau urbain, pour qui c'est un peu plus de 25 %, et avec les marchés, pour qui c'est plus faible, ce qui se comprend aisément.

Quand on parle de tarification solidaire, le principe est de passer d'une logique de statut caractérisant la tarification sociale à un principe de gammes reposant sur les ressources, dont la prise en compte du quotient familial avec un système de décote en fonction de ce quotient familial. Tout cela est combiné avec des tranches d'âge représentant un usage différent et avec des caractéristiques, par exemple pour les jeunes ou pour les personnes plus âgées (mais surtout pour les jeunes), et un système de décote. C'est sur cette base que le travail a été repris à l'automne 2014. Je dis « travail repris à l'automne 2014 », parce que, pendant une période, la priorité était la préparation de la mise en service du tram et du nouveau réseau Ginko. Nous avons donc mis entre parenthèses, un temps, le travail sur cette gamme solidaire. À partir de l'automne 2014, il y a eu un travail important pour établir différents scénarios et des simulations dans un contexte que vous connaissez, celui d'une agglomération très particulière. Cela joue notamment pour la gamme tarifaire, puisqu'il y a à la fois un réseau urbain, une offre de service, mais aussi une densité et du périurbain. Cela joue également en termes de ressources avec des différences assez significatives entre la périphérie et la ville-centre, avec des différences entre les communes.

Des scénarios et des simulations ont été travaillés en commission et proposés lors de plusieurs Bureaux ; il y a eu l'intervention d'un bureau d'études. L'impact a été jugé trop important, parce que qui dit « décote » dit aussi « augmentation » pour ceux qui n'ont pas de décote. Il reste des abonnements très largement subventionnés, mais ces augmentations ont été jugées trop importantes, car elles touchaient une majorité de la population, et non pas que des catégories aisées. À partir de là, nous n'avons pas retenu cette perspective de tarification solidaire et nous avons opté pour une révision plus modeste, mais avec des changements de la gamme tarifaire. C'est ce qui vous est proposé ce soir.

Le maître mot de cette modification est la simplification. Il s'agit de simplifier la gamme tarifaire. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la gamme que vous avez en page 80. Le premier élément majeur concerne les abonnements et les changements significatifs concernant ces abonnements qui reposent sur des tranches d'âge, non plus sur des statuts. Il n'y a plus l'abonnement collégien et lycéen, mais ce sont les tranches d'âge correspondant aux différentes catégories. Il n'y a plus d'abonnement campus où il faut justifier le fait d'être étudiant, mais une tranche d'âge jusqu'à 25 ans. Pour assouplir pour les étudiants au-delà de 25 ans (jusqu'à 27 ans inclus), ils peuvent bénéficier de cet abonnement lié à cette tranche d'âge sur justificatif. Il y a également une tranche d'âge pour les plus de 61 ans avec un objectif qui est de prendre en compte certaines évolutions, ce qui est fait dans la plupart des autres réseaux. Nous passons à une tranche pour les plus de 61 ans, contre plus de 60 ans actuellement, pour arriver progressivement à plus de 65 ans, avec un abonnement comportant une décote.

Concernant les intérêts de cette simplification pour les usagers, pour la première délivrance de la carte, il faut encore venir en boutique Ginko. L'abonnement, qu'il soit mensuel ou annuel, peut être renouvelé aussi bien aux DAT (Distributeurs Automatiques de Titres) que chez les différents dépositaires, dont les buroliers. Cette simplification importante sera certainement appréciée des usagers et elle explique d'ailleurs le succès de ce passage aux tranches d'âge dans la plupart des réseaux. Lors de mes rencontres avec Agir Ensemble (AC) contre le chômage, avec REZOSAONE, plus récemment avec la PEEP (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public) et la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), avec l'AUTAB (Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine), la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) et la BAF (Fédération des Étudiants Franc-Comtois), cette simplification a été appréciée. Certes, il y a des divergences. Toutefois, nous n'avons pas repris le débat de fond avec ceux qui voulaient la gratuité car c'est une autre question.

Un autre point important et très présent dans nos débats concerne la question de la prise en compte de l'usage du service de transport par les collégiens, plus particulièrement par les jeunes collégiens de 6^e et 5^e. Nous avons bien conscience que l'usage n'est pas le même que pour un élève de 3^e ou, a fortiori, un lycéen. Nous avons étudié la possibilité d'un abonnement appelé Pass Collège, c'est-à-dire un abonnement réduit pour des collégiens et un service réduit avec un aller-retour en période scolaire. Je rappelle qu'il y a également le principe du maintien des recettes en masse. Nous avons fait des simulations sur cet abonnement réduit à 10 et 11 €/mois pour voir quelle pouvait être l'augmentation. Les simulations ont fait apparaître un impact important, parce que d'après le bureau d'études, il y aurait un glissement peut-être plus important que ce que nous pouvions penser. Ce glissement serait de l'ordre de 35 % des abonnements de collégiens sur ce Pass Collège. À partir de là, cela ferait une augmentation tout à fait significative de 19 €/mois pour les autres abonnements. C'est la raison pour laquelle nous proposons de ne pas retenir le Pass Collège. Vous voyez que, pour cette tranche d'âge, la tarification est la même que la tarification actuelle de Diabolo.

Concernant la tarification sociale, nous proposons de la maintenir telle qu'elle existe aujourd'hui, même si nous avons conscience que c'est un chantier à reprendre et à retravailler. Toutefois, il y a le contexte d'un élargissement du périmètre. Il est tout à fait prudent d'attendre, de bien étudier tout cela, de voir l'impact d'une tarification sociale élargie avec Saint-Vit, etc. Il s'agirait donc de maintenir la tarification sociale telle qu'elle existe aujourd'hui.

Vous voyez en page 81 que, dans la simplification, quelques abonnements comptant peu de personnes seraient supprimés. C'était une complexité plutôt préjudiciable de la gamme dont vous avez le détail, nous pourrions y revenir. Nous maintenons les titres à l'unité à 1,40 €, de même pour la carte de 10 voyages. Ce n'est pas essentiel, mais c'est dans un souci de simplifier et de faciliter la vie de l'utilisateur. Jusqu'à présent, les cartes 10 voyages étaient rechargeables par 10 ou 20. À partir de 1^{er} septembre prochain, il sera non seulement possible de recharger une carte 10 voyages normalement (par 10 voyages), mais également d'y ajouter des tickets à l'unité au tarif de 1,40 € pièce, ce qui était souhaité.

Je signale au passage, même si ce n'est pas du même niveau que certaines modifications que j'ai déjà expliquées, que cette carte rechargeable a un coût. Je vous informe que 100 000 cartes rechargeables de 10 voyages ont été distribuées jusqu'à présent. Jusqu'à maintenant, elles étaient gratuites, mais un certain nombre d'entre elles a disparu dans la nature. Ce n'est pas parce qu'elles sont rechargeables qu'elles sont utilisées comme telles. Comme dans plusieurs réseaux, sans doute dans la majorité, ces cartes rechargeables coûteront 1 € au premier achat et seront ensuite rechargeables à volonté. Je vous signale d'ailleurs que la carte d'abonnement Calypso coûte 4 € au départ. Nous faisons cela pour que les cartes rechargeables soient effectivement utilisées comme telles. Sur ces 100 000 cartes, un nombre important n'a pas été utilisé comme rechargeable. Je ne vais pas reprendre ce rapport plus dans le détail, mais je voulais insister sur quelques points importants. Vous avez le détail technique des indices dans les annexes. Il n'y a pas d'incidence budgétaire et je serais d'ailleurs peut-être en mal de vous expliquer dans le détail.

M. BAULIEU.- Merci, Michel. Il s'agit d'un rapport dont l'esprit est extrêmement important. Michel a rappelé au début de son propos le cadrage nécessaire. Le service Transports est très conséquent sur notre territoire. Nous avons bien évidemment l'intention de le faire prospérer en termes d'utilisation, mais nous avons une égale responsabilité à faire en sorte que ce service soit durable au sens de son portage financier. Vous avez dans le dossier de ce soir le rapport budgétaire que nous étudierons un peu plus tard, mais regardez bien la structure du budget Transports, budget conséquent en termes de fonctionnement (44 M€). Toutefois, il nous faut en permanence préserver une forme d'équilibre pour ne pas exposer le budget de la Communauté à un déséquilibre structurel par une fuite en avant des subventions au budget annexe, particulièrement au budget Transports. Il faut tenir ce verrou qui est à un peu plus de 11 M€ en 2015 et tel que nous l'envisageons pour 2016.

Il ne faut pas perdre de vue – Michel a insisté là-dessus – le coût réduit supporté par l'utilisateur, ce dont il faut avoir conscience. Sur la masse, cela représente environ 10 M€/délégataire en matière de recettes que nous n'avons pas dans notre budget, puisque c'est une recette du délégataire. Nous avons la part sur la périphérie, part inférieure à 1 M€, mais cette recette a son importance dans le fonctionnement et la pérennité du dispositif. Ce qui est proposé ce soir est à la fois le souci de préserver la structure opérationnelle de notre budget et de simplifier considérablement le dispositif. Cela résulte d'un travail approfondi, à la fois des services et de la commission, qu'il convient de souligner ce soir dans la présentation de ce rapport. Qui demande la parole sur ce rapport ?

M. CONTOZ.- J'avais envie d'intervenir sur deux sujets, mais cela n'en concernera finalement qu'un, l'autre étant bien connu et je ne vais pas le répéter, même si j'ai toujours la même idée sur le sujet. Je voudrais simplement souligner à nos collègues, même si j'en connais bien la raison et qu'on me l'a expliqué longuement à plusieurs reprises, le Pass « demandeur d'emploi » ne concerne que les Bisontins.

M. BAULIEU.- Merci. Michel fera une réponse globale. Qui souhaite intervenir ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Je regrette que vous ayez abandonné le projet d'un Pass Collège permettant un aller-retour gratuit pour aller au collège, surtout pour les jeunes collégiens. Vous expliquez pourquoi et Monsieur LOYAT a redonné les explications. Je le regrette d'autant plus que le Département a maintenu la gratuité des transports scolaires qui seront transférés à la Région à partir du 1^{er} septembre 2017. Toutefois, la compétence Transports ayant été confiée à la CAGB en tant qu'autorité organisatrice sur son territoire, la gratuité ne peut pas concerner l'ensemble des collégiens du Département. Par exemple, pour des parents de jeunes collégiens de la Vèze, qui doivent payer 176 €/an pour le transport de leur enfant au collège de Saône, il est difficile d'admettre que le transport est gratuit pour un collégien de Naisey-les-Granges allant au même collège de Saône. Nous avons souvent des remarques à ce propos. C'est aussi difficile pour les parents de Marchaux, Chaudfontaine, Braillans, Champoux, dont les enfants allaient gratuitement au collège de Roulans jusqu'en juin 2015 et qui, depuis la rentrée 2015, vont au collège Proudron et paient le transport. Je pense que ce sera difficile aussi pour les parents des collégiens issus des communes qui vont bientôt intégrer la CAGB. Ils ne payaient pas le transport et ils vont certainement devoir le payer.

Pour finir, je voulais vous demander quel tarif paiera un lycéen en terminale et qui est malgré tout âgé de 18 ans. Bénéficiera-t-il du tarif campus ou pourra-t-il prolonger le tarif du Pass Lycée jusqu'à la fin de sa scolarité ? Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. FAGAUT.- Ma question va exactement dans le même sens, puisqu'à la lecture du rapport, une fois n'est pas coutume, j'ai voulu commencer par les annexes. Quand on lit les annexes, notamment en page 14, dans l'avenant à la convention sur l'article 2, on s'aperçoit que la nouvelle gamme tarifaire annoncée répond à la demande de création d'un Pass Collège. Je me suis dit « chouette, enfin une bonne initiative », puisque cela fait un moment que nous le demandons, ou en tout cas, que nous militons pour cela. Ensuite, quand je lis le rapport, je vois avec stupéfaction que la création du Pass Collège n'est pas du tout retenue. Je m'interroge donc entre l'avenant de la convention et le rapport en lui-même, en tout cas avec cette erreur qui a pu se glisser.

Je crois, comme le disait également ma collègue Odile FAIVRE-PETITJEAN, que nous sommes en train de créer, sur le territoire du Doubs, une école à deux vitesses avec, d'une part, une tarification pour certains élèves et, d'autre part, une gratuité par le biais d'une autre collectivité, le Département ayant fait ce choix en maintenant son taux d'imposition à 0 et ayant fait le choix de ne pas augmenter son taux d'imposition. Il est vrai que cela nous interroge. Nous sommes très déçus de cette mesure. C'est dommage que nous n'ayons pas pu aller plus loin. Je sais que Pierre CONTOZ milite là-dessus depuis un certain temps et je le rejoins parfaitement, parce que je crois que nous devons avoir une certaine équité en termes de scolarité pour les enfants d'un territoire.

M. BAULIEU.- Merci. Je crois que quelqu'un d'autre a demandé la parole.

M. MOUGIN.- Nous notons la simplification apportée, qui est une bonne chose comme la réduction de l'abonnement étudiant. Par contre, 5 % de plus pour les plus de 61 ans n'est pas un bon signal. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. LIME.- Je vais être très rapide. Nous regrettons l'abandon de la tarification sociale. Nous étions en minorité à l'intérieur du Bureau pour cette nouvelle tarification. Le Vice-Président nous dit que l'on allait continuer à y travailler. Nous espérons donc que, dans les années à venir, ce projet ne sera pas complètement abandonné, même s'il pose certaines interrogations et qu'il n'est pas si simple que cela à mettre en œuvre.

Nous en sommes bien convaincus, mais il nous semblait que nous allions sur une certaine équité qui pose des difficultés aujourd'hui. Nous notons également la transformation de l'abonnement étudiant en abonnement 18-25 ans, ce qui est une bonne nouvelle pour la jeunesse. Cette réduction n'est pas que pour les étudiants, mais elle est aussi pour certains jeunes en difficulté aujourd'hui dans le cadre de l'entrée sur le marché de l'emploi, ou qui ne sont pas sur l'emploi avec certaines difficultés. Je pense qu'il y a vraiment un signe assez intéressant.

Nous notons avec satisfaction que notre demande en Bureau a été prise en compte concernant la moindre évolution du Sésame CMU, même si nous aurions espéré ne pas avoir d'augmentation sur le Sésame CMU. Je pense que cela aurait été aussi un signe intéressant. Toutefois, je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup d'évolution dans les restants sur ces salaires relativement bas.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, merci, Michel, de bien vouloir répondre à ces différentes interventions.

M. LOYAT.- Pour commencer, sans reprendre longuement le débat développé à plusieurs reprises ici concernant la gratuité, nous n'étions pas partis dans cette optique, y compris sur le Pass Collège. Nous n'étions pas dans une optique de rendre un abonnement gratuit. C'était un abonnement réduit par rapport à un usage, ce que nous avons étudié.

Le Conseil Départemental a confirmé la gratuité et il est tout à fait libre de ses choix, comme il est libre de ses choix pour d'autres choses, des maintiens ou des suppressions. Il est heureux que chaque collectivité puisse faire des choix politiques. Par exemple, en Côte d'Or, je ne crois pas qu'il y ait cette gratuité. Dans les 4 départements de l'ancienne région Franche-Comté, c'était le choix de la gratuité, mais la majorité des départements ne faisait plus ce choix. Quant à parler d'équité, je rappellerai que la gratuité n'était pas uniforme sur le périmètre bisontin. Toute une partie de la population n'avait pas la gratuité du Conseil Général. Il est clair qu'avec la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération en matière de transports, le choix était une tarification unique sur l'ensemble du périmètre. Où que nous soyons, c'est la même tarification, que ce soit pour Diabolo ou pour les autres abonnements, ce qui est un élément fondamental, alors qu'auparavant il y avait des différences. Selon la distance qu'il y avait pour aller au collège, c'était gratuit ou payant. Inutile de dire que pour ceux qui sont à 2,5 km d'un collège, je ne suis pas sûr que les élèves de 6^e s'y rendent à pied, que l'on soit sur Besançon ou que l'on soit dans une commune périphérique. C'est un petit rappel par rapport à ce débat sur la gratuité. Je tiens tout de même à le signaler, puisque cela a été évoqué.

Concernant le collège de Roulans, d'autres communes étaient orientées vers ce collège et, pour elles, c'était gratuit. C'est maintenant le collège de Proudhon et ce n'est pas gratuit. Il y avait une demande tout à fait justifiée par rapport à la desserte et notamment l'aspect de la sécurité pour les collégiens. Nous avons satisfait cette demande suite à des rencontres avec des fédérations de parents d'élèves, puisqu'il y avait des levées de boucliers concernant les abonnements. Pour les communes qui vont faire maintenant partie de la Communauté d'Agglomération, il est clair que nous serons, là aussi, sur une même tarification sur l'ensemble du périmètre. Il ne pourra pas y avoir de tarification différenciée et je nous vois mal revenir sur un principe fondamental. Je remercie Monsieur FAGAUT. J'avais davantage relu le rapport que les annexes. C'est peut-être bien de commencer par lire les annexes et il faudra corriger la page 141. Très involontairement, cela montre que, dans le travail, la création d'un Pass Collège et l'hypothèse d'une extension de la gamme sociale ont été étudiées. Toutefois, cette erreur doit être corrigée pour que les annexes et le rapport soient en phase. Il faut vraiment noter que cela a été étudié à un tel point que nous l'avons oublié dans les annexes. C'est donc à corriger.

Concernant les points que Pierre CONTOZ a évoqués, notamment concernant les demandeurs d'emploi, ce n'est pas nouveau, nous maintenons la tarification sociale. Les principes tels qu'ils existent correspondent et traduisent complètement le mécanisme du transfert de compétence, y compris avec l'attribution de compensations qui a été retirée sur la Ville de Besançon. Ceci dit, un travail sera certainement à faire concernant la tarification sociale. Nous avons d'ailleurs commencé à y réfléchir et il faudra reprendre ce travail, ce que Christophe LIME a également souligné.

M. BAULIEU.- Sur ce point de la tarification sociale ou de la modulation de la tarification en fonction du pouvoir d'achat, nous avons bien mis le doigt sur une problématique qui touche finalement un segment de catégorie socioprofessionnelle utilisant les transports qui, en réalité, est peu ouvert. Quand on organise la solidarité entre des gens dans un champ de ressources de grandeur équivalente, de manière très dominante, nous pouvons pousser très loin le bouchon en matière de tarification sans que l'effet soit très conséquent. Accordons-nous sur le fait que nous avons un paysage du public concerné différent dans la tarification modulée que nous avons votée pour le Conservatoire. La réalité sociologique fait que l'exercice est moins évident, car il est moins porteur d'incidences compte tenu de cette réalité. Merci pour ces précisions, Michel. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Excusez-moi, Monsieur LOYAT n'a pas répondu à ma dernière question.

M. BAULIEU.- Tout à fait et vous avez raison de le rappeler.

M. LOYAT.- Merci de le rappeler. Comme on dit, « à question précise, réponse précise ». Je rappelle que pour les lycéens en post-bac (BTS, ou autre), c'est l'abonnement campus aujourd'hui. Votre question concerne un lycéen avant le post-bac, c'est-à-dire en terminale, qui aurait plus de 18 ans. Ce tarif est prévu pour les jeunes de 17 ans inclus. On peut bien sûr prendre l'abonnement annuel, ce qui couvre bien l'année normale de terminale. En revanche, un élève redoublant qui aurait 19 ans en terminale serait dans la tranche d'âge des plus de 18 ans dans le principe que nous proposons.

M. BAULIEU.- Merci. Je mets maintenant aux voix ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 13 oppositions et 6 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°2.2 - Avenant n°4 au contrat de vente du gaz naturel véhicules (GNV)

M. LOYAT.- Je serai beaucoup plus rapide dans la présentation en reprenant le résumé. Le présent rapport propose de passer un avenant n°4 au contrat de vente de Gaz Naturel Véhicules (GNV) signé en date du 17 octobre 2000 pour alimenter une partie de la flotte de bus du réseau Ginko. Entre parenthèses, nous avons d'ailleurs une étude par rapport à l'énergie pour savoir si nous continuerons le GNV. Cet avenant s'explique par une évolution des indices permettant de calculer la revalorisation du prix de vente du gaz et par l'adaptation de certaines modalités d'exécution du marché initial. Vous avez un peu plus de détails dans votre rapport. Vous constatez qu'il y a des investissements à la charge du propriétaire et non à la charge de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de 105 477 €

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets entre Besançon et Vesoul

M. LOYAT.- Cette convention arrive à terme le 30 avril 2016. Nous sommes ici vraiment dans l'intermodalité, avec la possibilité d'avoir des abonnements « Liveo + Ginko », « Liveo + Vbus » et « Liveo + Ginko + Vbus » avec un système d'intéressement. Il est proposé de passer un avenant pour la prorogation de la convention jusqu'au 31 août 2016 dans l'attente d'une nouvelle convention pour le 1^{er} septembre prochain. Vous avez un petit tableau vous permettant de bien comprendre le principe.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2014

M. RUTKOWSKI.- Vous avez en annexe un rapport de 113 pages. Je vais essayer d'être synthétique sur cette présentation qui est un document de travail destiné à présenter le rapport annuel d'accessibilité aux membres de la CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité), ainsi qu'aux assemblées délibérantes, conformément aux prescriptions de la loi du 11 février 2005 avant transmission en Préfecture. Ce rapport d'accessibilité annuel dresse l'état des lieux formalisé des avancées du territoire et les principales réalisations de l'année dans le cadre d'un plan d'accessibilité intégrant :

- la dimension d'Agglomération,
- l'ensemble de la chaîne de déplacement,
- les principaux aspects de la vie quotidienne,
- les 5 types de handicaps (moteur, visuel, mental, physique et auditif).

Il est à noter la montée en puissance du taux moyen de représentation des associations au sein de la CIA en 2014 (plus de 85 %) pour 13 associations représentées, contre un taux moyen de 55 % en 2013 pour 10 associations représentées. Enfin l'ordonnance de septembre 2014 prévoit l'évolution de la CIA avec l'intégration des représentants des personnes vieillissantes et des représentants des commerces. Ce rapport comprend 11 thématiques ; je vais en détailler quelques une.

La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

À Besançon, c'est une année de poursuite des travaux de mise en accessibilité de la voirie dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) pour 1 740 km de voirie, dont 1 580 km de trottoirs rendus accessibles dans les 2 sens. Sur le territoire de la CAGB, 6 communes ont pu être identifiées comme ayant effectué des travaux sur leurs voies et leur espace public. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, puisque seules 2 communes ont répondu au questionnaire que je leur avais envoyé. L'ensemble de ces travaux touche à la voirie, à la notion d'accès à tout pour tous.

Les travaux de voirie liés au chantier du tram ont totalement remodelé le paysage de la Ville la rendant accessible à tous sur les 14,5 km du tracé, jusqu'en périphérie boulevard Diderot, jusqu'à la rue de Chalezeule, facilitant ainsi les déplacements des personnes en situation de handicap, mais également des personnes à mobilité réduite (mamans avec poussette, personnes âgées, etc.). Il faut savoir que les $\frac{2}{3}$ des carrefours à feux sont équipés de modules sonores en 2014. Il y a eu des créations de places réservées pour personnes handicapées, hors parc de stationnement, 6 places ont été rendues. Il y a également un contrôle accru des emplacements GIC (Grand Invalide Civil) : en 2014, la Police Municipale a dressé 576 contraventions pour des stationnements non autorisés sur des emplacements réservés. De plus, 10 véhicules ont été mis en fourrière pour stationnement illicite.

Les transports

En 2014, la campagne de remplacement du matériel non accessible s'est poursuivie : 6 bus ont été achetés portant le parc à 90 bus équipés sur 142. Au 31 décembre 2014, le service Ginko Access comptait 831 clients. Il a réalisé 34 342 voyages, mais ce service souffre de son succès. Un audit sera fait sur Ginko Access pour voir où est la problématique de ce réseau. Il faut rappeler que ce service représente 800 000 € sur le transport. Concernant le tram et l'accessibilité à tous, rames, stations et nouvelle billetterie sans contact permettront l'intermodalité des transports totalement accessibles, favorisant la mobilité de tous depuis la livraison du tram.

L'accessibilité du cadre bâti (dont les établissements recevant du public ERP) et le logement

Sur la Ville :

- 22 établissements ont été rendus accessibles pour un coût de 270 719 € et 7 communes du Grand Besançon ont inauguré des bâtiments totalement accessibles. En 2014, 202 dossiers relatifs à l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) privés ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture,
- 33 dérogations ont été accordées,
- 1 dérogation a été refusée.

Le logement

En 2014 a été mis en place le fichier partagé de gestion de la demande « immoweb » par les bailleurs publics du Doubs pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap. Ce logiciel est très demandé pour les personnes à mobilité réduite.

L'enfance et l'éducation : petite enfance, enfance, enseignement supérieur

Concernant la petite enfance, les travaux de mise en accessibilité des crèches se poursuivent et sont terminés pour les crèches de Battant et de Palente. Concernant l'enfance et l'adolescence, 834 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2014-2015 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Concernant les jeunes adultes, 235 étudiants ont bénéficié d'aménagement en raison de leur handicap.

L'accès à l'emploi

Il est à noter l'attitude particulièrement volontariste du CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés, qui fait un gros effort sur ce domaine.

L'accès au sport

Des subventions pour un total de 5 000 € ont été accordées aux associations proposant des manifestations ouvertes à tous. Le raid Handi-Forts des 16, 17 et 18 mai 2014 en fait partie. Ouvert à tous les élèves de la 5^e à la 3^e, il est un véritable outil pour sensibiliser les collégiens à l'intégration de tous. Il s'appuie sur le sport et ses valeurs.

L'accès à la culture

En 2014, la Citadelle et le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) ont développé l'accessibilité de leur patrimoine et de leurs collections, en lien avec les associations membres de la CIA et du groupe d'experts d'usage.

La sensibilisation du grand public au handicap

Le forum Handicap est un gros dossier. Il se déroule tous les ans et il est fait par la Commission du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Il y a également la Mission Handicap. Le forum se tiendra cette année au mois de novembre. En 2014, il a attiré 1 680 visiteurs. J'invite tous les Maires à s'y rendre, de même que vos secrétaires et vos secrétaires d'accueil, puisque dans les ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée), celles-ci doivent être sensibilisées à l'accueil des personnes à mobilité réduite. J'invite également tous vos ouvriers techniques travaillant sur l'emprise des voiries, qui pourront se mettre en situation lors de ce forum. La date vous sera rappelée.

En conclusion, la CAGB, l'ensemble de ses communes, la Ville de Besançon, le CCAS et un ensemble grandissant de partenaires publics et privés démontrent, au regard des efforts déployés, leur volonté farouche de cultiver le vivre ensemble et de réduire un peu plus chaque jour les inégalités entre les citoyens par un large éventail d'actions touchant tous les domaines de la vie. Toutes ces collectivités publiques au service du citoyen dans cet esprit et cette dynamique se sont engagées de façon très volontaire dans la préparation des ADAP afin qu'ils soient rendus dans les délais en 2015. Cette préparation des ADAP a donc été un très gros travail. Le rapport 2014 s'est attaché à rendre hommage aux associations sans lesquelles la mise en accessibilité d'un territoire complexe resterait une œuvre compliquée, voire périlleuse et très imparfaite, plus proche des textes que des besoins exprimés.

Enfin, je voudrais remercier le Président de l'Agglo qui m'a fait confiance dans cette mission qu'il m'a confiée de rendre accessible notre territoire, mais aussi Madame DARD et Yannick POUJET pour leur travail. Ce sont mes interlocuteurs directs pour la Ville et pour le CCAS, ils sont ma passerelle entre la Ville et le CCAS pour rendre tout notre territoire accessible. Merci beaucoup.

M. BAULIEU.- Merci, Serge, à la fois pour ce rapport, l'esprit de synthèse dans lequel tu l'as présenté et l'esprit que tu nous fais partager sur l'engagement que représente cette démarche du Grand Besançon à l'adresse de ceux qui ont moins de chance et dont la vie est plus compliquée. C'est un rapport dont nous avons à prendre connaissance. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

M. CONTOZ.- Je m'excuse de ne pas l'avoir dit en Bureau, mais je souhaiterais inviter mon ami Serge pour qu'il puisse compléter son rapport à travers un établissement cher à cette Agglo, non seulement au niveau affectif, mais aussi en termes financiers. Je veux parler du Musée de Nancray. À partir du moment où nous parlons du FRAC, je voudrais rappeler que le Musée de Nancray a reçu en 2014 le prix national « musée pour tous » qui m'a été remis à Paris par Madame la Ministre de la Culture. Nous étions à égalité avec la Corderie de Rochefort et devant le Musée du Louvre, pour notre accessibilité. Nous avons été le premier Musée de France à rendre le musée accessible à tous les handicaps. J'aimerais donc que l'on puisse compléter ce dossier et j'invite Serge et sa Commission à venir au Musée, que nous leur ferons visiter.

M. BAULIEU.- Je pense qu'ils ne manqueront pas de répondre à l'invitation. Ton propos a vocation à être intégré au rapport. Serge, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

M. RUTKOWSKI.- Il est vrai que nous ne l'avons pas mis au rapport. C'est un oubli et je m'en excuse. Ceci dit, je ne pense pas avoir eu la réponse aux questionnaires que j'avais envoyés à tous les établissements. Certains m'ont répondu, ils font partie du rapport, mais je ne manquerai pas d'intégrer le Musée dans mon rapport.

M. BAULIEU.- Nous ne jouons pas au ping-pong, mais tout le monde est d'accord et il était utile de le souligner. Pierre, n'en fais pas trop, mais ce que tu disais était important.

M. CONTOZ.- Pas du tout, mais je n'ai pas remarqué que Serge était présent à l'inauguration, alors que nous l'avions invité.

M. BAULIEU.- Nous en resterons là. Un autre membre de l'assemblée souhaite-t-il ajouter quelque chose ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous sommes invités à prendre connaissance de ce rapport qui ne demande pas de vote. Nous passons maintenant aux rapports de la Commission n°03.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon

M. SCHAUSS.- Je vais vous présenter quelques diapositives. Je voudrais vous dire d'abord quelques mots d'introduction générale. Le 1^{er} avril 2015, nous avons voté la compétence à part entière du Grand Besançon en matière d'enseignement supérieur. À partir de là, il nous fallait définir une stratégie, ce qui vous est proposé ce soir, sachant que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent un enjeu assez considérable dans un cadre ô combien instable de l'évolution institutionnelle de nos territoires. Pourquoi ? Parce que l'enseignement supérieur et la recherche sont :

- un enjeu d'attractivité économique, culturelle et sociale,
- un moteur de création de richesses en termes d'emploi, de marché du logement, de commerce et de transport,
- un facteur extrêmement différenciant pour les territoires qui en sont pourvus par rapport aux territoires qui en sont dépourvus.

Dans un contexte où la tendance est à la concentration de ces fonctions dans les grandes métropoles, particulièrement dans les nouvelles capitales régionales, il est donc très, très important de veiller à l'équilibre et à la répartition de ces fonctions de commandement sur les territoires. En adoptant une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche, nous continuons à être acteurs du développement universitaire et nous avons élaboré ce que je vais vous présenter dans le cadre d'un groupe de travail l'été dernier, avec des universitaires et des experts. Ce groupe a vocation à perdurer comme une sorte de conseil scientifique auprès de la Collectivité. À partir de cette stratégie, nous avons une capacité d'agir, voire d'influer sur les décisions et nous sommes à la table des négociations. J'ai coutume de dire que cette stratégie est vitale pour notre Agglomération. C'est donc un investissement d'avenir.

Je vais vous donner quelques chiffres pour bien camper le contexte, pour montrer le poids dans notre système local dans le Grand Besançon. L'Université, si on y ajoute l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) et les écoles privées, compte plus de 2 500 salariés et plus de 150 M€ de salaires, ce qui n'est pas rien dans une économie locale. L'Université représente 250 M€ de budget annuel. Si nous y ajoutons les établissements que j'ai évoqués, ce sont quelques dizaines de millions d'euros en plus. Ce sont 7 000 à 7 500 habitants générés, chaque personne employée ne vivant pas seule. Avec 20 000 étudiants, ce sont au total plus de 27 000 habitants vivant à Besançon et dans le Grand Besançon. Je vois quelques universitaires dans la salle et, dans vos communes, vous hébergez des universitaires ou des personnes employées par l'Université et les établissements d'enseignement supérieur.

En termes d'impact sur le territoire avec les 3 campus (Centre-Ville, la Bouloie et les Hauts de Chazal), ce sont 135 000 m² de surface hors œuvre nette, ce qui représente un volume très, très important. Je pense que l'enseignement supérieur a joué et continue à jouer un rôle très, très important dans la mutation économique dans l'économie résidentielle de notre territoire. Témis et Témis Santé représentent plus de 3 500 emplois qui n'existaient pas il y a une vingtaine d'années et qui sont dus en partie au fait que nous soyons une agglomération à vocation d'enseignement supérieur. Toutefois, rien n'est acquis. Il faut travailler ce dossier avec les partenaires tous les jours.

Nous avons élaboré une stratégie qui vous est proposée ce soir. En quelques mots, la stratégie du Grand Besançon consiste à pérenniser, donc maintenir, et développer le pôle d'enseignement supérieur d'intérêt national et international – il y a peu de mots dans ces phrases, mais ils sont choisis à dessein – au service du développement économique du territoire dans la grande Région pour garder un niveau d'excellence, dans un espace universitaire désormais constitué de 3 pôles forts majeurs principaux, à savoir les pôles autour du Grand Dijon, du Grand Besançon et de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. Il s'agit de rester une agglomération universitaire, oui, avec des enseignements pluridisciplinaires, avec de la recherche et des doctorats et non pas glisser – tendance qui pourrait se profiler – vers un collège universitaire à bac+3. Il ne faut surtout pas aller vers cette tendance. Sur notre pôle, nous avons une grande palette de formations et de recherches dans les domaines suivants :

- les sciences humaines avec des laboratoires CNRS, avec un CLA (Centre de Linguistique Appliquée) dont la renommée est mondiale,
- le droit et les sciences économiques,
- les sciences avec plusieurs laboratoires (Chrono-Environnement, laboratoires de maths, etc.),
- les sciences de l'ingénieur avec le FEMTO-ST (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies), le plus grand laboratoire d'ingénieurs labellisé A+ en France comptant 700 personnes,
- des écoles d'ingénieurs, dont l'ENSMM et l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), école d'ingénieur au sein de l'Université,
- la médecine et la pharmacie,
- une école d'infirmières, de kinés, de sages-femmes,
- des formations commerciales dans les écoles privées.

Nous avons donc une palette assez large de formations, l'important étant de garder cette palette assez large.

Les 3 axes qui vous sont proposés sont les suivants :

- renforcer l'attractivité du Grand Besançon pour l'enseignement supérieur et la recherche,
- conforter et renforcer la notoriété et l'excellence du site bisontin et sa place dans la grande Région, comme au niveau national et européen,
- développer les liens entre la recherche et les spécialisations économiques pour créer de l'activité et de l'emploi.

Si nous passons maintenant au détail, tout étant détaillé dans le rapport qui vous est soumis, dans l'axe I, il nous est proposé de participer à l'aménagement des infrastructures universitaires et au projet structurant des 10 prochaines années à venir, comme l'a fait la Ville de Besançon par le passé. Je vais vous donner quelques exemples. Aujourd'hui, l'enjeu est le siège de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements). Vous avez déjà voté des crédits pour la réhabilitation de la maison du Directeur de l'Observatoire qui va héberger le siège de la COMUE, mais d'autres travaux seront à réaliser sur d'autres bâtiments pour accueillir l'ensemble des personnels. Ces projets concernent aussi :

- la plateforme technologique Bio-Innovation pour laquelle le Grand Besançon est à la manœuvre,
- le projet de la grande Bibliothèque qui pourrait intégrer la bibliothèque universitaire et une médiathèque d'Agglomération au sein d'un même établissement qui pourrait être localisée sur le site de Saint-Jacques,
- une Maison des chercheurs,
- l'aménagement du jardin botanique, dossier que vous connaissez, à la Bouloie.

Ce sont les principaux projets, mais il peut y en avoir d'autres pour les 10 prochaines années.

Sur cet axe 1 dans l'attractivité du Grand Besançon, le 2^e aspect consiste à développer l'hospitalité universitaire et la vie étudiante dans l'Agglomération. À la fin de mon exposé, je passerai peut-être la parole à Anthony POULIN, conseiller municipal délégué qui s'occupe de cette question pour la Ville de Besançon et plus largement pour notre territoire. Il y a un enjeu très important à ce que nos étudiants se sentent bien sur notre Agglomération et à ce qu'ils aient envie d'y rester. Nous avons ainsi mis en place des dispositifs assez performants, assez uniques au niveau national avec une Conférence Locale de la Vie Étudiante et une réponse à l'appel à projets du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) avec toute une série d'actions en faveur des étudiants. Le dernier point dans cet axe 1 consiste à créer des conditions d'accueil pour attirer des talents, des chercheurs et des étudiants. Pour ce faire, nous avons différents dispositifs comme les contrats doctoraux, les bourses Victor Hugo pour les étudiants étrangers et l'accueil des chercheurs avec ce projet de Maison des chercheurs.

L'axe 2 consiste à conforter et renforcer la notoriété et l'excellence du site bisontin. Il s'agit de participer à la gouvernance universitaire et d'être présents dans les instances décisionnelles du système. Nous y sommes à travers différents conseils d'administration, conseils de gestion des composantes de l'Université, comme le CA de l'ENSMM, de l'ISIFC, de la COMUE, de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT). Nous participons aussi à de nombreuses manifestations et portes ouvertes. Cette présence est très, très appréciée parce que les établissements d'enseignement supérieur reconnaissent que le territoire tient à son Université et à ses établissements. C'est donc très important de témoigner de notre adhésion.

J'ai déjà un peu évoqué l'organisation régionale avec la place du site bisontin dans un système à 3 pôles, mais cela n'a pas toujours été évident. D'aucuns pensaient que finalement, l'organisation régionale devait se faire autour d'un seul pôle. Non, car il faut veiller aux équilibres, à la bonne répartition des forces et à bien garder notre présence dans le système. Dans l'attractivité, il y a aussi la nécessité de conclure des alliances au niveau international et européen avec la Suisse, l'Allemagne, ce qui est là aussi très, très important.

L'axe 3 vous est peut-être plus familier à travers la compétence du développement économique, puisqu'il s'agit de renforcer nos liens entre la recherche et la spécialisation économique :

- à travers le soutien à la recherche par le soutien des contrats doctoraux et la plateforme technologique avec le projet Bio-Innovation,
- à travers d'autres soutiens, notamment à des appels à projets dans le cadre aussi du Fonds Régional d'Innovation (FRI). Vous déciderez tout à l'heure de financer des projets dans le cadre du FRI,
- dans le cadre aussi du transfert de technologie, avec l'incubateur (établissement que nous soutenons) pour identifier les projets industrialisables,
- dans le cadre aussi de l'organisation des relais financiers publics et privés autour des start-ups et des laboratoires que développent de jeunes chercheurs ayant des idées et créant des entreprises,
- en développant aussi de façon permanente des relations par notre carnet d'adresses, par le travail que nous menons au quotidien avec le monde de l'entreprise, des liens entre universités, écoles d'ingénieurs et entreprises de façon étroite et quotidienne.

Voilà quelques éléments pour préciser cette stratégie qui vous est proposée ce soir.

M. BAULIEU.- Merci. Tu disais tout à l'heure qu'Anthony voulait dire quelques mots de complément.

M. POULIN.- Je te remercie, Dominique, de me permettre de m'exprimer à ce propos. C'est vrai que dans le Comité que tu as cité, nous avons travaillé main dans la main pour élaborer la stratégie d'Agglomération en matière d'enseignement supérieur. À la Ville de Besançon, la dimension de la vie étudiante était prise en compte depuis très longtemps et je m'inscris dans les pas de ce qu'ont pu faire Sébastien MAIRE ou Cyril DEVESA avant moi. Je voulais insister tout d'abord sur le nombre d'étudiants à Besançon (1 habitant/5 de la Ville, ce qui est loin d'être neutre) et ensuite sur les dépenses qu'ils génèrent chaque année dans notre Ville. Pour ceux qui peuvent aussi à un moment donné avoir du logement, posséder un commerce, ils s'en rendent compte très nettement. L'objectif de la stratégie de la Ville et de l'Agglomération en matière de vie étudiante est vraiment de faire de l'étudiant un habitant à part entière, un acteur et un citoyen.

Ce que je dis peut paraître complètement bateau, mais très concrètement, cela se traduit par une action commune avec le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), l'Université, le Rectorat et l'ENSMM. Nous travaillons et nous nous voyons régulièrement tous les mois dans une gouvernance territorialisée à peu près unique en son genre en France, avec un vrai degré intégrateur. Ce dialogue constant va permettre au CNOUS d'injecter sur notre territoire 1,3 à 1,5 M€ pour une trentaine d'actions portées par le tissu associatif bisontin étudiant, ce qui démontre la qualité et la vitalité de notre vie étudiante à Besançon.

J'aurais plein de choses à dire, parce que je suis un passionné sur ce sujet, mais pour conclure, de la vitalité de la vie étudiante dépend la vitalité de la Ville, donc la vitalité de notre Agglomération. Les étudiants sont vraiment un maillon essentiel du dynamisme de notre Agglomération. Maintenir la qualité et travailler constamment en lien avec les politiques, comme nous l'avons vu tout à l'heure en matière de transport, améliorer constamment la qualité de vie des étudiants bisontins en les intégrant – et c'est là la cohérence de laisser cette compétence étudiante en lien avec la Ville – sur une dimension jeunesse plus globalement est essentiel pour notre territoire.

M. BAULIEU.- Merci à Anthony et Dominique pour la présentation de ce rapport. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes sur un registre important et ils sont nombreux, à la fois la vitalité, le devenir, l'attractivité de notre territoire, sur lesquels nous devons être extrêmement attentifs et aussi réactifs que possible. S'agissant de l'enseignement supérieur, ce n'est pas un registre ou un levier accessoire. Quelle que soit notre intervention, nous ne pouvons intervenir qu'en complément, puisque nous n'avons pas la main directement sur ce domaine. Toutefois, la portée qu'il peut avoir – et c'est l'un des volets évoqués à la fin du propos de Dominique SCHAUSS sur le développement économique – sur le rayonnement était un aspect évoqué par Anthony POULIN tout à l'heure. Lorsque nous avons un nombre de jeunes aussi important vivant sur notre territoire et s'y formant, cela crée forcément des liens durables. Ces aspects ne sont pas du tout anodins. Dominique évoquait dans ses chiffres l'existence même d'une activité universitaire quand on est dans une agglomération, qui marque son empreinte sur la réalité sociologique de notre territoire dans tous les sens du terme. Cette composante, de ce point de vue, est une richesse irremplaçable.

Pour toutes ces raisons, nous devons être extrêmement attentifs et aussi engagés que possible. Bien évidemment, nous n'avons pas directement la main, mais nous devons accompagner dans un certain nombre de domaines. Cela a été dit tout à l'heure et nous le verrons dans un rapport un peu plus loin. Nous apportons un concours au côté de la Ville de Besançon pour aménager le siège de la COMUE. C'est une forme d'intervention, tout comme nous intervenons auprès des doctorants sous une autre forme. Pour notre territoire et pour son avenir, nous devons faire feu de tout bois et dans ce domaine de l'enseignement supérieur, ce n'est pas un registre de seconde zone. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GROSPELLE.- Je suis vraiment attentif à la situation de l'Université et je suis d'accord avec tout ce qui a été dit sur la fonction, le rôle, l'intérêt d'avoir une grande université en Franche-Comté et plus particulièrement à Besançon. Je m'interroge aussi sur d'autres notions. Je ne veux pas jouer les Cassandres, mais vous savez que l'Agglomération a un rôle fondamental. Même si nous n'avons pas la main, comme cela a été dit, je crois qu'il est fondamental que nous puissions accompagner, voire suggérer ou provoquer. Si je prends l'Université de Dijon, son ancien Président est maintenant Recteur de l'Académie de Strasbourg. Nous sentons qu'il y avait toujours une concurrence entre Dijon et Besançon. À Dijon, il y a 40 000 étudiants, contre 20 000 à Besançon, mais si nous prenons Strasbourg, ce sont 120 000 étudiants dans 23 universités. Ils ont réuni 3 grosses universités à Strasbourg à ce jour et c'est ce qui a fait leur force.

Une étude faite il y a quelques années montrait que nos meilleurs étudiants dans certaines disciplines quittaient la Région pour aller dans de grandes villes qui proposaient d'autres formations, des formations d'excellence. Ils partaient faire des préparations aux écoles de commerce dans d'autres villes. Je regrette cela, parce que nous avons des enseignants de grande qualité et les étudiants partent ailleurs pour faire cette formation, parce qu'on leur dit que la réussite sera peut-être plus au rendez-vous à ce niveau-là.

Je dis bien « faisons attention » et le rôle de l'Agglomération est très important. Lorsque vous disiez que le CLA est de renommée mondiale, il faut savoir que le CLA de Besançon a été supplanté par le CLA de Vichy.

Nous nous interrogeons donc sur beaucoup de choses. Sans jouer les Cassandres, je m'interroge aussi sur ce rapport dans lequel vous proposez 3 axes sans incidence financière. Je sais que dans le cadre du CPER (Contrat de Projets État-Région), l'Agglo participe à un engagement financier, ce qui est bien. Je m'interroge sur les 3 lieux d'études. Comme vous le savez, les universités avaient la possibilité d'obtenir la dévolution, c'est-à-dire d'accepter les bâtiments. Ils n'ont pas voulu le faire, parce qu'ils estimaient que les bâtiments n'étaient pas en assez bon état. Je pense que nous avons aussi un rôle moteur par rapport à cela, à les inciter et à faire en sorte qu'il y ait un véritable campus. Or à Besançon, il n'y a pas de véritable campus. Il y a des lieux de travail, d'excellence, mais il n'y a pas ce campus.

Enfin, sans m'immiscer dans la main mise, comme Monsieur le 1^{er} Vice-Président l'a dit, c'est tout de même le rôle de l'Université de décider. Je crois que nous pouvons être aussi novateurs et impliquer d'autres universités. En 2014, je m'étais rapproché du Directeur de l'ESSEC (École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales), Jean-Michel BLANQUER, qui nous avait dit « on mettra une annexe de l'ESSEC sur Besançon », ce qui pouvait être intéressant et reconduit. Nous pourrions travailler ensemble main dans la main, je crois que c'est important. J'avais aussi comme une envie de dire qu'il serait intéressant, en collaboration avec les CLA, de mettre en place Sciences Po Méditerranée, parce que c'est aussi intéressant vis-à-vis du bassin méditerranéen. Nous travaillons avec l'École Polytechnique de Lausanne, ce qui est bien, mais je crois qu'il faut encore aller plus loin. Si nous voulons aller plus loin, il ne faut pas que nous soyons simplement dans des vœux intéressants, nous devons être aussi dans une implication financière, de proposition de terrain, de travail véritable avec l'Université.

Je connais des Maires, comme à Nice, qui ont fait venir de grandes écoles. Je pense que le Maire de Besançon est capable de faire venir de grandes écoles à Besançon. Je crois qu'il en a l'ambition et il est vrai que c'est important de le faire. Ne restons donc pas simplement sur le travail sans incidence financière. Nous savons que cela coûtera cher et nous savons que, lorsque des étudiants viennent sur Besançon – et il y a de belles écoles à Besançon –, ils créent leur propre emploi sur Besançon, des entreprises et ils font venir un potentiel économique intéressant. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout d'abord, je voudrais vous saluer et vous demander d'excuser mon retard, mais la très belle librairie « L'Intranquille » vient de s'ouvrir à Besançon. J'ai tenu à être là-bas au côté de Monsieur le Préfet et de Michel MÉCHIET. Concernant ce que vient de dire Jacques GROSPERRIN et que je prends en marche, je ne suis pas en désaccord, mais certaines choses sont déjà faites ou en train d'être faites. Concernant le CLA, je ne sais pas d'où vous tenez ce classement, mais je suis preneur. Je lis régulièrement des publications et on dit que le CLA est un des meilleurs de France, peut-être même d'Europe. Il est d'ailleurs très attractif entre autres pour les pays asiatiques, l'Asie étant très largement représentée ici. Ce n'est pas d'aujourd'hui que de nombreuses personnes considèrent que leurs enfants seront mieux préparés en partant de Besançon. J'ai d'ailleurs vu dans la presse dernièrement une étude de l'INSEE qui montre qu'à Dijon, le phénomène est le même. Ce n'est donc pas un phénomène typiquement bisontin. On pense que parce que l'on va ailleurs, on est mieux traité. On pense aussi, mais beaucoup moins maintenant, que parce que l'on va se faire soigner à Lyon ou à Strasbourg, on est mieux soigné. Je crois que nous devons aussi combattre cela et mettre en avant nos atouts.

Vous parlez de l'ESSEC et c'est très bien. Je suis prêt à accueillir à bras ouverts cet ami qui voulait vous aider, pour qu'il vienne me rencontrer. Je pense qu'il l'aurait fait volontiers pour la capitale régionale de l'époque. Je suis donc prêt à le rencontrer. Sachons aussi que nous avons des pépites qui n'existent pas ailleurs et je vais vous en citer au moins une : l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC). Nous parlions ce matin du cluster Innov'Health (innovation de la santé). Marcel était là quand nous en parlions ce matin à Témis. Nous avons donné l'exemple de l'ISIFC qui est une très belle pépite. L'ENSMM est une très belle pépite aussi. Je crois qu'il faut surtout regarder comment nous pouvons être complémentaires et avoir de l'ambition. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous préparons aujourd'hui dans l'Université les emplois de demain. Nous savons très bien que les emplois de demain, en Bourgogne-Franche-Comté, ne seront plus tellement dans la sidérurgie ou dans le textile, mais dans les métiers d'avenir. Je visitais encore cet après-midi une très belle entreprise, Sonaxis, un des leaders mondiaux dans les sondes et les capteurs pour analyser les nanoparticules. Dans ce domaine, nous sommes extraordinairement en avance. Nous devons pouvoir nous unir et investir.

Il y a une volonté de l'Agglomération et de la Ville de Besançon de maintenir ici l'Université avec la maison du Directeur qui sera le siège du Président de la COMUE, qui soit dit en passant, sera très certainement le Franc-Comtois Nicolas CHAILLET. Dès que l'Agglomération a reçu la demande, nous avons pris la décision de soutenir la demande d'extension de locaux mis à disposition de la COMUE, ces locaux du LPMO (Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs) revenant à la Ville et étant maintenant libérés de toute activité scientifique. Je voudrais aussi rappeler qu'avant que l'Agglo ait cette compétence, la Ville l'avait et elle a très largement investi. Nous parlions du CLA. Il faut savoir que le CLA n'existerait plus aujourd'hui si entre 1970 et 1980, Jean BOICHARD que beaucoup d'entre vous ont connu, soutenu par la Ville, n'avait pas plaidé pour lui lorsqu'il était en situation difficile. Vous avez raison de dire qu'il faut retravailler sur le campus qui doit être aménagé, des travaux ayant déjà été faits par l'État et la Ville y ayant participé.

Je voudrais rappeler que la Ville de Besançon et l'Agglomération ont soutenu la rénovation de la Cité Universitaire et que ce sont plusieurs millions d'euros qui ont été investis dans la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE). Demain, toute la Faculté de Lettres se déplacera à Saint-Jacques. Où l'Agglo peut-elle soutenir des projets ambitieux ? Il y en a déjà un très technique : le transport en commun en site propre (ligne 3+ qui va relier ce dernier pôle de l'Université aux transports en commun et à la gare Viotte). Un autre grand projet est à mon sens capital et coûtera quelque argent, mais pour l'instant nous en sommes surtout aux études de faisabilité et j'ai lancé les premières études dans le cadre de ce mandat. Il s'agit de la Bibliothèque Universitaire d'Agglomération qui devrait être à Saint-Jacques et qui sera un lieu d'excellence pour le rayonnement de notre Université associée à une Maison des chercheurs.

Comme vous le voyez, tout arrive et cette nouvelle salle appelle peut-être à la quiétude. Oui, nous devons travailler au niveau des universités et nous le faisons. Un travail important est fait au niveau de la commission idoine, entre autres avec Dominique SCHAUSS. Il faut que Ville et Agglo travaillent ensemble sur ce sujet, l'accueil des étudiants étant très reconnu au niveau national. Ce qui est fait en termes d'accueil des étudiants est repéré au niveau national et c'est en train de devenir un exemple.

On peut faire ce que l'on veut, mais si les étudiants n'ont pas envie d'aller dans une ville, parce que c'est une ville qu'ils disent « bourgeoise », où il n'y a pas d'animation, alors ils n'y vont pas. Je pense que de ce côté-là, Besançon a de nombreux atouts. Certes, une agglomération doit faire des locaux, mais pas uniquement. Ce sont également les transports en commun, les divertissements, les bibliothèques ou les lieux de musique. Tout cela fait qu'une ville est accueillante ou non. Je pense que de ce côté, nous ne sommes pas les derniers. Certes, il y a des choses à faire et nous allons nous y atteler ensemble. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CROIZIER.- Monsieur SCHAUSS a exprimé la nécessité d'une extrême vigilance et du maintien de l'Université au-delà du bac+3 à Besançon, ce dont je suis ravi. Les épisodes récents nous ont montré que le Maire de Dijon n'était pas forcément très enclin à jouer l'équilibre de la Région. Je suis ravi d'avoir lu cette petite mention sur la slide affichée. J'en profite pour remercier les élus et les citoyens qui se sont déplacés à l'appel que nous avons organisé samedi matin. Je suis ravi que pour le sujet de défense de notre Agglomération, nous ayons pu réunir de nombreuses personnes au-delà d'une simple sensibilité politique.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai cru comprendre que cet appel était non politique. Il a donc été lancé globalement, me semble-t-il. Ce n'est donc pas le fait d'une partie de cette assemblée ou pas. Certains d'entre nous y étaient et j'y étais moi-même, parce que je considérais qu'il était normal d'y être. Vous dites qu'il faut être attentif à ce qu'il se passe. Je ne vais pas revenir sur Dijon, parce que j'en ai déjà beaucoup parlé, mais parmi ce qui était attribué à Besançon, ce qui n'est pas le cas partout, nous avons le Rectorat d'Académie ici à Besançon, ce qui n'est pas rien. De plus, le Siège de la COMUE est également ici et solidement fixé à Besançon. Bien sûr, on voit toujours la bouteille à moitié vide, mais je plaide pour renforcer cet équilibre. Parmi les choses importantes outre la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le fait que l'Université, le Siège de la COMUE et le Recteur de la nouvelle Académie soient ici à Besançon n'est pas neutre. Toutefois, il faut toujours être vigilant. Vous connaissez la vieille formule que je ne répéterai pas, concernant les amis et les ennemis.

M. FELT.- J'accepte les termes utilisés, mais ils ont été utilisés à l'encontre des Bisontins.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas uniquement, mais à l'encontre de l'ensemble des Francs-Comtois !

M. FELT.- Puisque nous sommes en Conseil d'Agglomération, les Grands Bisontins se sont sentis aussi un peu visés. Tu as raison de dire qu'il faut se méfier de ses amis, bien évidemment, mais nous pourrions dire à ce Monsieur, sans employer des termes outrageants, qu'il n'est pas très courageux. Lorsque l'on est sur la défensive, on utilise des termes non adaptés.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois avoir déjà dit l'essentiel là-dessus. Je pense que j'ai réagi fortement, tout comme toute la Franche-Comté. Je crois que le message est passé : nous sommes vigilants. Soyons clairs, le Tribunal de commerce spécialisé est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Chacun sait, y compris au plus haut niveau de l'État, que nous sommes vigilants, mais la vigilance doit s'exprimer à chaque instant et pendant encore de nombreuses années. On ne peut pas empêcher un Maire de défendre sa Ville et on ne peut pas empêcher un Président d'Agglomération ou de Communauté Urbaine de promouvoir son Agglomération ou sa Communauté Urbaine. Par contre, il faut que les choses soient claires et c'est là-dessus que je suis intervenu. Comme le dit Marcel, on peut employer des termes corrects. De toute façon, je vous l'ai déjà dit et je le répète : je ne me situe pas à ce niveau, je ne tomberai pas dans le caniveau. Nous avons proposé depuis de longs mois, voire des années, la création d'un Pôle Métropolitain. Je vois que les choses avancent. Je lis même que l'on m'en proposerait la présidence, ce que j'accepterais volontiers. Ceci dit, nous allons continuer à travailler, les choses ont été dites, les hommes se sont parlé et ils se reparleront certainement. Nous allons continuer à travailler dans le respect mutuel et je pense que l'on ne construit bien que si chacun se respecte.

M. GROSPERRIN.- Comme vous avez ouvert le débat par rapport à cela...

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais surtout le remercier.

M. GROSPERRIN.- Vous avez raison et je crois que nous, élus, nous avons montré que les élus de tout bord étaient avec vous. Il est inadmissible de faire des attaques ad hominem et nous serons à vos côtés pour être Président de ce grand Pôle Métropolitain. Nous serons également à vos côtés pour vous aider, parce que je crois que c'est important. J'aimerais émettre un souhait. Comme vous êtes très ami avec Madame Marie-Guite DUFAY, et je pense que vous l'avez certainement rencontrée, lorsque Monsieur REBSAMEN s'est permis de faire cela, il serait intéressant que vous alliez la voir – et nous pouvons vous accompagner – pour faire en sorte que le siège du Conseil Régional se retrouve à Besançon.

Ce n'est pas un rendu pour un rendu, mais c'est équilibrer les territoires. Il ne faut pas avoir de complexe, nous avons une belle salle. Ici, lorsque je suis venu à l'inauguration de cette salle en hommage à l'ancien Président Monsieur MICHEL, le Président de la CCI nous a dit fort justement qu'il était prêt à accepter le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, parce qu'il en a la capacité physique vu le nombre de fauteuils qu'il y a ici. C'est un vœu que j'émetts et si vous voulez que nous vous accompagnions, nous serons à vos côtés pour faire en sorte qu'un équilibre soit rétabli. Il faut oser demander et faire en sorte que Besançon soit le siège du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vois assez souvent la Présidente de Région. Elle sait que je souhaite que le siège du Conseil Régional soit à Besançon. Je le lui ai dit et je le redis publiquement. Ensuite, il y aura un vote et vous savez comment cela s'organise. Toutefois, j'en parle souvent avec elle, nous nous parlons.

M. SCHAUSS.- Je voudrais rectifier un chiffre évoqué par Monsieur GROSPERRIN. Ce ne sont pas 40 000 étudiants à Dijon, mais moins de 30 000.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois même que c'est 27 000.

M. SCHAUSS.- Je voudrais vous lire quelques mots : « Tirée par la qualité des formations proposées et l'écosystème au service des entreprises, Besançon est première au classement général des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants où il fait bon entreprendre », article réalisé par L'Entreprise, L'Expansion et Ellisphère.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est récent, c'était cette semaine.

M. SCHAUSS.- Cela date de cette semaine. Cela souligne la qualité de nos formations et l'importance de la formation de l'attractivité économique.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons tous vu cela, mais je ne sais pas si Dijon était classé.

M. SCHAUSS.- Ils doivent être 13^e ou 15^e de leur catégorie.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre demande de parole, nous mettons aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Intérêt Communautaire de l'Enseignement Supérieur

M. SCHAUSS.- Je vais être très bref. C'est l'application du rapport précédent et qui précise les axes de l'Intérêt Communautaire. Je les lis simplement :

- infrastructures universitaires,
- actions de promotion de l'offre universitaire,
- actions de prospection,
- soutien à l'attraction des talents,
- soutien à la recherche.

Vous retrouvez les éléments que j'ai évoqués d'une façon plus stratégique. Il s'agissait là de définir l'Intérêt Communautaire. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.3 - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour l'aménagement du siège de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté - Réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire
--

M. BLESSEMILLE.- Nous avons beaucoup entendu parler du siège de la COMUE. Nous allons maintenant rentrer dans le concret à son propos. Vous savez que le site de l'Observatoire, plus précisément la Maison du Directeur, a été retenu pour installer le siège de la COMUE de Bourgogne-Franche-Comté.

Cet immeuble est classé « monument historique » et appartient à la Ville de Besançon. Pour accueillir 13 agents qui seront sur le site de la COMUE, une réhabilitation complète de ce bâtiment s'impose. Les travaux sont estimés à 1 180 000 € TTC. La livraison de l'immeuble pourrait intervenir au printemps 2017. La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage et notre participation, sous forme d'un fonds de concours exceptionnel, est fixée à 168 000 €. Vous avez le détail du financement des différents acteurs en page 112.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous pouvez le voir, cette opération est très bien financée et elle va permettre de remettre en circulation un très beau bâtiment de logement du Directeur de l'Observatoire. Mesdames COMTE-DELEUZE et PESEUX et Messieurs ASTRIC, FOUSSERET, POUJET et SCHAUSS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, je vous en remercie.

Rapport n°3.4 - FRI2 - Soutien au projet de la société Shine Research

M. SCHAUSS.- Il s'agit de la mise en application de notre stratégie universitaire. Le projet Shine Research est une solution logicielle dédiée au développement multiplateforme destiné aux développeurs, qui permet de simplifier les processus de création de jeux et de réduire les coûts associés. La start-up emploie 6 personnes et le montant du projet s'élève à 140 505 €. Le Conseil Régional est financeur à hauteur de 50 000 €. Il est proposé de :

- fixer l'aide du Grand Besançon à 20 000 €,
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - FIE - Aide à la société POLYCAPTIL

M. BLESSEMILLE.- Nous sommes sur le Fonds d'Intervention Économique (FIE) dans le cadre de l'aménagement pour une aide à la société Polycaptil. Fondée en 1991, cette société est installée aujourd'hui à Palente. Elle appartient au groupe Delta qui a des implantations internationales, notamment en Chine, en Inde ou aux États-Unis. Aujourd'hui, l'entreprise compte 13 salariés. Elle est spécialisée dans le développement de produits dans le domaine de l'électronique. Les locaux de Palente n'étant plus du tout adaptés, Polycaptil a fait le choix de s'installer à Témis, rue Sophie-Germain, dans le prolongement d'X-Blue, et de construire environ 1 100 m² de locaux. Le projet représente un coût de 1,2 M€ HT. Sur la base des critères en vigueur chez nous, le montant de l'aide est de 60 000 €. Il est à noter que le Conseil Départemental finance également cette opération à hauteur de 40 000 € sur le FDDE (Fonds Départemental de Développement Économique).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.6 - FIE - Aide au loyer à Onlineformapro

M. LE PRÉSIDENT.- Cette société au nom bien anglais est une société bien française puisqu'elle a son siège à Vesoul.

M. SCHAUSS.- Juste avant, mes deux voisines m'ont grondé, parce que j'ai oublié de citer l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts). J'ai parlé du Jardin Botanique, mais il s'agit du Jardin des Savoirs et des Connaissances. Mea culpa deux fois.

Le présent rapport porte sur l'attribution d'une aide au loyer à Onlineformapro de 18 816 € via la SEM d'Immobilier d'Entreprise du Grand Besançon Aktya, au titre du Fonds d'Intervention Économique et dans le cadre de l'ouverture d'une école du numérique sur le quartier de Planoise. Il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention à intervenir pour cette aide au loyer.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce projet est en train de démarrer. Il est excessivement intéressant, puisqu'il permet à des décrocheurs – pas forcément des jeunes – de venir et de se former en 6 mois. Il n'y a aucun prérequis en matière de diplôme. Il faut simplement avoir l'intuition et un peu le génie informatique dans la tête et dans les doigts. Il forme des spécialistes du codage, de la vidéo, des webmasters. Ils sont déjà une vingtaine de jeunes et moins jeunes à être formés. C'est au numérique et au digital ce que sera Cuisine Mode d'Emploi(s), demain, à Palente. Onlineformapro est à Planoise, certainement pour être prise en compte dans le cadre du PNRU (Plan National de Rénovation Urbaine), mais elle accueille des gens de tout le Grand Besançon, de tout le département du Doubs. Il y a même une ou deux personnes extérieures au département.

Elle est située dans les ex locaux des douanes rue Picasso. Pour ceux qui connaissent bien Planoise, il y avait une salle de boxe par le passé. Cette belle école compte à peu près une centaine de salariés et ils interviennent sur de nombreux sites en Franche-Comté. Ne prennent pas part au vote Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, BODIN, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON, LEUBA et MORTON. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - MICRONORA 2016 -
Participation du Grand Besançon au « Pavillon » dédié aux nanotechnologies

M. LE PRÉSIDENT.- Micronora 2016 sera un grand succès, puisque tout est loué depuis très longtemps. Il y a de plus en plus de monde et de stands.

M. BLESSEMILLE.- Le salon Micronora est le salon de référence au niveau européen dans le domaine des microtechniques. Il est organisé à Micropolis à Besançon tous les 2 ans. Il aura lieu cette année du 27 au 30 septembre. Il représente une véritable vitrine des savoir-faire de notre territoire. Le salon 2014 a accueilli 15 000 visiteurs professionnels, dont un tiers d'étrangers avec une participation significative de la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la Russie et l'Inde. Dans le monde du tout petit, Micronora est le premier salon à proposer en France une thématique dédiée aux nanotechnologies. Pour cette édition 2016, le Grand Besançon apporte son soutien à l'association Micronora en finançant un espace dédié aux nanotechnologies qui sera ouvert aux exposants français et étrangers, ainsi qu'aux centres de recherche dans les domaines décrits. Le montant de cette aide est de 20 000 € pour un budget 2016 d'environ 1,7 M€ financé principalement par les exposants.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Service Émergence - Participation du Grand Besançon -
Avenant n°2 à la convention avec BGE

M. SCHAUSS.- La convention du 11 décembre 2014 avec BGE (ensemble pour agir et Entreprendre), boutique de gestion, fixe les modalités de fonctionnement du service Émergence et prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon. Le présent rapport a pour objet de fixer la somme à verser à BGE pour l'année 2016, soit 57 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Messieurs BLESSEMILLE et FELT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 3.9 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2016

M. BLESSEMILLE.- L'association du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a servi de plateforme pour l'attribution aux associations des fonds européens du type FSE (Fonds Social Européen), dont elle était gestionnaire jusqu'en 2014. À ce titre, elle a organisé le remboursement de subventions FSE par le biais d'un prêt à la CAGB. Afin de poursuivre le recouvrement des fonds auprès des associations, il est nécessaire de conserver une disponibilité en termes de personnel et d'organisation comptable. Ce support génère un besoin de financement égal à 15 000 € que je vous propose de verser à l'association du PLIE.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames CAULET, THIVET et WANLIN et Messieurs CHALNOT, CURIE, FELT, KRIEGER, PREIONI et TAILLARD ne prennent pas part au vote. Avez-vous des remarques ?

M. FAGAUT.- J'aimerais savoir où nous en sommes du remboursement des 700 000 € portés à avance pour remboursement au PLIE.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui peut répondre ?

Mme WANLIN.- Monsieur FAGAUT, le remboursement est en cours et fait l'objet d'un échelonnement. Des précisions pourront vous être données, nous ferons d'ailleurs un point. C'est en cours, les structures concernées sont en train d'apurer et de rembourser convenablement et cela se passe très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- La réponse vous convient-elle ? Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2016 - Demande de subvention FSE

Mme WANLIN.- Le PLIE ayant perdu sa compétence d'organisme intermédiaire de subvention FSE au profit du Conseil Départemental depuis le 30 juin 2014, il a cessé toute activité autre que celle de l'apurement du plan de reprise des fonds FSE de 2008 à 2010. Il continue également à procéder à l'appel des fonds FSE 2011-2013 et des reliquats FSE 2014 après contrôle de service fait aux structures concernées. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique était justement gérée par le PLIE. Ce dispositif permet d'utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur des publics éloignés de l'emploi et en difficulté d'insertion professionnelle. Se fixant comme priorité de diversifier l'offre d'insertion et les publics proposés via l'activation de la clause d'insertion et compte tenu de l'arrêt de l'activité du PLIE, la CAGB a fait le choix de prendre le 1^{er} avril 2015 en régie l'activité de la clause d'insertion en reprenant à sa charge au sein de la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Insertion, le CDI de l'agent facilitateur de la clause d'insertion en la personne de Caroline CHALAMON. Vous avez développé dans votre rapport les 4 axes d'intervention de cet agent.

Dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi-Inclusion 2014-2020 désormais géré par le Conseil Départemental du Doubs, ce dernier a lancé un appel à projets 2016, dont l'un des objectifs est de mobiliser les employeurs publics et privés et les entreprises du secteur marchand et non marchand, dans les parcours d'insertion. C'est dans ce cadre que la CAGB a répondu à cet appel à projets qui lui permettra d'obtenir un cofinancement du poste de facilitateur, dont le taux maximum peut atteindre 60 %. Le dossier est d'ores et déjà finalisé et la présente délibération a pour objet d'autoriser le Président de la CAGB à solliciter cette subvention à hauteur de 60 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Mesdames CUINET, DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, GERDIL-DJAOUAT, LEMERCIER et MICHEL et Messieurs BLESSEMAILLE, FAGAUT, GONON et LORIGUET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Avant de quitter ce dossier, je tiens à vous signaler qu'un nouveau Président de la COMUE et un nouveau Président de l'Université viennent d'être élus. Il serait bien que nous puissions leur demander de venir ici présenter un peu leurs projets, leurs perspectives pour que nous puissions les entendre. Je ne sais pas si vous êtes d'accord, mais nous devons attendre que les élections soient faites, même si les dés sont déjà quasiment jetés. Je voulais préciser cela avant que nous passions au dossier suivant.

Rapport n°3.11 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier modificatif de réalisation de ZAC

M. LE PRÉSIDENT.- Cette ZAC avance. Elle montre la volonté inébranlable de l'Agglomération d'investir dans l'Est de Besançon. Je dis cela, parce que nous nous faisons souvent rappeler à l'ordre par certains qui disent qu'il ne se passe rien. Nous avons déjà beaucoup investi. Ce projet est long, il devrait être terminé depuis 2008 ou 2009, mais des choses se sont passées et nous avançons.

M. FELT.- Avant d'avancer, il est nécessaire de rappeler le contexte, puisqu'il faut toujours rappeler le contexte de cette histoire. Par délibération du 31 mars 2006, nous avons approuvé le dossier de création de la ZAC des Marnières. Par une délibération complémentaire du 6 octobre 2011, nous avons validé le dossier de réalisation de cette ZAC établie par la Ségécé, concessionnaire de l'époque. Tout le monde sait que le contrat s'est dénoué début 2013, puisque nous nous sommes séparés. Depuis cette séparation, nous avons confié la réalisation de nouvelles études à Territoire 25. Fin 2015, le Grand Besançon a confié la réalisation de la ZAC à Territoire 25 par la voie d'une nouvelle concession d'aménagement. Les études menées depuis 2013 étant de nature à remettre en cause le projet initial, le présent rapport a pour objet de valider la modification du dossier de réalisation de la ZAC des Marnières. Le périmètre ayant changé, les modifications sont juridiquement indispensables.

1^{re} modification

Au bout d'une dizaine d'années, le Programme des Équipements Publics (PEP) a fait l'objet d'évolutions. Les diverses modifications proposées par rapport au dossier de 2011 sont énoncées dans votre rapport.

2^e modification

Conformément à la délibération du 12 février 2015, la plupart des voiries internes à la ZAC seront déclarées d'intérêt communautaire, sauf celles concernant le Conseil Départemental et les communes limitrophes. Dans le programme global des constructions à réaliser, le dossier initial comportait 33 000 m² de surface de vente, portés à 36 400 m² supplémentaires, soit une surface de plancher (SDP) de 57 000 m². Bien évidemment, après étude, le programme global de construction a été revu à la baisse pour être dans le marché, plus réaliste, plus conforme au marché bisontin. Dorénavant, 37 000 m² de SDP seront développés, le détail de ces 37 000 m² figure dans votre rapport.

3^e modification

Elle concerne les modalités prévisionnelles de financement. Nous avons déjà eu l'occasion de les énoncer, mais je les rappelle. Vous avez la participation de la CAGB pour 9 692 000 €. J'avais d'ailleurs prévu de dire dans mon rapport que c'est, pour l'Est de notre territoire, un effort d'investissement significatif qui vient s'ajouter aux aménagements routiers de l'entrée que nous avons faits il y a une dizaine d'années, dont le montant s'élevait à 12 M€, ce qu'il ne faut pas oublier. Nous verrons tout à l'heure que cela correspond au développement du 3^e pôle figurant dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Nous avons 3 zones commerciales importantes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est simplement pour rappeler à nos amis de l'Est que tous les matins en me rasant, je pense à cela.

M. FELT.- Moi aussi. Nous n'allons pas alourdir les débats, mais pour terminer ce dossier qui sera complété par toutes les pièces prévues par le Code d'Urbanisme, sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- approuver le dossier modificatif,
- valider le Programme des Équipements Publics,
- approuver les modalités de financement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais revenir une seconde sur la vue précédente. Pour situer, pour ceux qui ne connaissent pas le dossier comme nous, dans la mesure où nous l'avons déjà vu à maintes reprises depuis 10 ans, Carrefour reste Carrefour et tout ce qui est en bleu est le retail park (boutiques) managé par Carrefour. Vous avez ensuite un pôle de loisirs (en orange). Il devait y avoir la SPA ici. Ce n'est pas le monstre du Loch Ness, mais quasiment. Je vous rappelle tous les efforts de Jean-Pierre TAILLARD dès 2003 ou 2004, mais il y a eu de nombreux changements d'emplacement. Ils sont en train de se replier sur une autre zone, mais nous allons attendre que ce soit définitif pour le dire. De plus, un MacDonald's va venir s'installer ici. Pour l'instant, nous avons lancé un appel à la concurrence pour le Plateau haut.

Actuellement, Territoire 25 et la SedD (Société d'Équipement du Département du Doubs) aménagent cela, mais nous couperons cet emplacement en une ou deux zones d'aménagement pour trouver les surfaces qui viendront s'implanter. Brico Dépôt reste là, parce qu'ils n'ont pas voulu partir, ce qui est leur choix, mais je n'ai pas à commenter cela. Le tram (en bleu) pénétrera dans le retail park et il aboutira à des parkings relais qui permettront de prendre le tram pour aller en ville. Vous voyez qu'une voirie déjà existante doit être aménagée le long de la voie ferrée, comme me le confirme Monsieur le Maire de Chalezeule. Un carrefour sera également aménagé pour sécuriser l'ensemble et faciliter l'accès à la commune de Chalezeule. Actuellement, c'est un carrefour à feux. Quant au reste, vous le connaissez. Les services départementaux avaient demandé à ce que ce soit un carrefour à feux.

M. BLESSEMAILLE.- C'est justement sur la route départementale entre autres pour faciliter la sortie des pompiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être clairs, nous sommes sur une route départementale. À l'origine, nous souhaitions mettre un rond-point, mais le Département et des experts ont dit qu'il fallait mettre un carrefour à feux, ce qui peut se comprendre, parce que vous avez ici la sortie des pompiers. Lorsque les pompiers partent, il faut sécuriser le carrefour et bloquer la circulation. Il y aura un autre accès par l'ouest pour arriver par l'ouest, alors qu'auparavant, seul un accès par le centre était possible. Avez-vous des questions par rapport à ce rapport n°3.11 ? Je rappelle que Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

M. BELUCHE.- *Intervention inaudible hors micro.*

Je ne veux pas botter en touche en disant que c'est la demande du Département, mais c'est la réalité. Autant qu'il me souvienne, ce n'était pas notre demande initiale. Ceci dit, il y a des règles et peut-être que le conseiller départemental habitant dans le coin peut regarder cela. Je ne voudrais rien affirmer, parce que nous parlons de ce dossier depuis longtemps, mais à l'origine, pour nous, il y avait un rond-point. Or la demande du Département était d'avoir un carrefour à feux. De plus, nous ne sommes pas chez nous, on est sur une route départementale. Nous mettons donc ce que souhaite le Département. La Commission de Sécurité nous a imposé de nouveaux feux rouges sur l'autre rond-point où passe le tram, ce qui n'était pas prévu, mais nous suivons ce que l'on nous demande. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant. Nous entendons vos remarques.

Est-ce que Guy PEIGNER est là ? Guy, peux-tu confirmer que la concertation est bien une demande du Département ? Ce n'est pas pareil si nous avons demandé ou si c'est le Département. Je pensais que le Département avait demandé le carrefour à feux.

M. PEIGNER.- *Réponse inaudible hors micro.*

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement la même chose.

M. BLESSEMAILLE.- Cela n'a pas été fait au hasard non plus, mais sur la base d'études de trafic que le bureau d'études nous a fournies.

M. BELUCHE.- C'est incroyable qu'en 2016, des ingénieurs ou des bureaux d'études fassent de telles coquilles.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, nous allons en parler avec Guy PEIGNER.

M. BELUCHE.- C'est complètement inadmissible.

M. LE PRÉSIDENT.- Je retire un peu ce que j'ai dit. Je croyais que le Département l'avait demandé. Or ce n'est pas cela. En tout cas, c'est ce qui était revenu jusqu'à moi. J'avais donc été mal informé. Nous avons bien fait de poser la question. Nous allons regarder.

M. LORIGUET.- Concernant les feux, c'est fort simple. C'est simplement une signalisation au moment des sorties des camions de pompiers. Je suis désolé, mais le rond-point ne les sécurise pas. Seuls les feux à l'arrivée du camion (feux avec gabarit) permettent d'arrêter la circulation pour passer. Je pense qu'ils seront utilisés essentiellement dans le cadre des sorties de camions, ce qui veut dire que réellement, la circulation restera fluide comme elle l'est, sauf en cas de sorties de camions.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que tu veux dire que les feux ne fonctionneront pas en permanence ?

M. LORIGUET.- Oui, ils ne fonctionneront pas en permanence. Ne sortiront de ce carrefour que les pompiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Le feu ne sera rouge que lorsque les pompiers sortiront.

M. LORIGUET.- Logiquement, c'était prévu comme cela. Par rapport à Chalezeule, je confirme, il y a ce problème. Toutefois, la première fois, c'était pour sécuriser ces sorties de camions.

M. LE PRÉSIDENT.- Au vu de vos remarques, nous regarderons. Avez-vous d'autres observations ?

Mme VIGNOT.- Je voudrais revenir sur la vulnérabilité importante de ce secteur en matière de qualité de l'eau et sur les problèmes de pluviométrie qui pourraient entraîner des risques d'inondation sur ce secteur. Je vois que des études ont été menées, mais là, nous sommes dans un cas tout à fait exemplaire de l'artificialisation des terres agricoles et de terres présentant des risques majeurs. J'espère que nous aurons fait les investissements nécessaires pour gérer ces problèmes d'écoulement d'eau en zone superficielle.

M. LE PRÉSIDENT.- Si cela s'appelle « les Marnières », c'est parce qu'il y a de la marne et la marne ne laisse pas passer l'eau facilement. Tu veux donc dire qu'il faut être vigilant par rapport à cela. J'imagine que toutes les études ont été faites.

Mme VIGNOT.- Il y a deux choses. Premièrement, nous augmentons la zone de collecte des eaux sur les zones argileuses, puisque nous sommes en train d'artificialiser les secteurs karstiques perméables. Donc, nous augmentons la zone de concentration de l'eau, donc le risque d'inondation sur les voies routières en particulier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'avec les services de l'État, suffisamment de gens doivent étudier cela. Avez-vous d'autres remarques ?

M. JAVAUX.- Bonsoir. J'ai une question. Qu'est-ce que le pôle auto ? J'ai un constat par rapport aux ralentissements qu'il pourrait y avoir avec un feu tricolore. Nous avons deux ou trois accidents meurtriers dans cette descente. Pour prendre cette voirie régulièrement, en descendant, les gens sortent du boulevard et comme il n'y a aucune limitation, cela roule très vite. Lorsqu'il y aura une grosse activité commerciale, je ne suis pas sûr que ce soit un mauvais message de mettre un giratoire ou des feux.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons aussi mettre des radars, parce qu'ils ralentissent assez globalement. Comme nous ne sommes pas en Commission Infrastructures ce soir, nous n'irons pas plus loin. Nous notons que de nombreuses questions sont posées sur l'eau, sur la vitesse et sur les feux. Il faudra peut-être refaire un point là-dessus. Je pense que nous devons tenir compte de ce qui est dit par les habitants du secteur, au moins pour apporter des réponses. Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.12 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et du dossier relatif à la première enquête parcellaire

M. FELT.- Puisque nous venons de valider le dossier précédent, il faut passer à la phase suivante pour le dossier d'enquête publique. Vous imaginez que dans cette opération, bien évidemment, l'acquisition des terrains pose certains problèmes. Bien que la Communauté d'Agglomération ait acquis des surfaces importantes, les derniers mètres carrés sont difficiles. Il a été décidé avec Territoire 25 de mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la totalité du périmètre de la ZAC. Le présent rapport a pour objet de valider d'une part le dossier d'enquête publique que je vais un tout petit peu détailler et d'autre part le dossier relatif à la 1^{re} enquête parcellaire.

Pour la validation du dossier, je rappelle le projet très rapidement. Nous avons vu qu'il y a création d'environ 37 000 m² de surface de plancher et vous avez à nouveau le détail dans votre rapport. Vous avez le 2^e objectif dans votre rapport pour justifier l'utilité publique, car la ZAC des Marnières permettra principalement de répondre à l'objectif de rééquilibrage de l'armature économique et commerciale de l'Agglomération bisontine avec la création de 37 000 m² de surface. La ZAC des Marnières sera donc, au même titre que le secteur de Valentin (nord) et Châteaufarine (ouest) un espace commercial majeur de l'Agglomération et nous retrouvons nos 3 pôles majeurs du SCoT.

Concernant la composition du dossier et l'objet de la DUP, il y a un certain nombre d'éléments administratifs sur lesquels je passerai. L'objet de la DUP et de la 1^{re} enquête parcellaire est important. Néanmoins, il a été estimé que compte tenu du phasage, puisque nous parlons d'une dizaine d'années, du projet d'aménagement de la ZAC et de l'état d'avancement des négociations amiables, le Grand Besançon et Territoire 25 envisagent de mettre en place plusieurs enquêtes parcellaires. L'enquête publique relative à la 1^{re} enquête parcellaire sera menée conjointement à l'enquête publique de la DUP, sachant qu'il y aura très certainement une 2^e enquête parcellaire. Cette enquête parcellaire est donc développée dans vos documents annexes et vous avez pu en prendre connaissance.

Sur proposition du Bureau, il est nécessaire de :

- approuver la composition du dossier d'enquête publique préalable,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes les démarches et procédures visant à obtenir cette DUP,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la DUP de la ZAC des Marnières au profit du concessionnaire, la SPL Territoire 25,
- approuver le premier dossier d'enquête parcellaire de la ZAC des Marnières,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ces procédures,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Messieurs BLESSEMILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous passons aux rapports de la Commission n°04.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement - Évolution des modalités de calcul des aides et choix d'une dénomination

Mme PRESSE.- Tout d'abord, nous avons souhaité faire évoluer l'intitulé que vous avez en page 138 pour l'appeler « actions de sensibilisation au développement durable ». Sur l'évolution du mode de calcul des subventions, nous avons souhaité tenir compte de l'ensemble des subventions qui arrivaient par projet et financer à hauteur de 20 % de l'opération, avec un plafond de 2 000 € maximum.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, c'est une bonne chose. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional
des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et programme de travail 2016

M. LOPEZ.- Il vous est proposé d'attribuer un financement de 30 000 € et de signer une convention quinquennale avec le Conservatoire Botanique National pour l'étude de l'entomofaune et des habitats naturels et semi-naturels pour la connaissance de la flore.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Mesdames PRESSE, ROCHDI et VIGNOT et Messieurs CAYUELA et HUOT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de subventions aux communes d'Audeux, Avanne-Aveney, Chalèze et Morre

Mme PRESSE.- Ce sont des rapports habituels. Dans le corps du texte, vous avez l'ensemble des propositions par commune, avec les subventions notamment pour des changements de fenêtres et portes-fenêtres, dont les montants sont les suivants :

- pour Audeux : 1 310 €
- pour Avanne-Aveney : 2 041 €
- pour Chalèze : 2 409 € avec fenêtres et isolation des murs,
- pour Morre : 1 658 €

Par ailleurs, sur ce fonds Isolation, nous menons un travail commun avec Robert STEPOURJINE pour l'Habitat, de façon à harmoniser nos taux de subvention dans les deux délégations. Quand le rapport sera calé, nous vous ferons part de nos observations à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Françoise. Mesdames BERNABEU, GALLIOU et MARTINET et Messieurs BLAISON, BOURGEOIS, CAYUELA, PACAUD et PARIS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » -
Attribution de subventions aux communes de Dannemarie-sur-Crète et Miserey-Salines

Mme PRESSE.- Comme vous pouvez le voir, ce sont de gros projets. Pour Dannemarie-sur-Crète, cela concerne un montage à hauteur de 216 320 €. Il y a une aide de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Pour l'assiette éligible, pour les études, ce sont 50 % sur une assiette de 13 500 € et 33 % pour l'assiette éligible pour les travaux. Les subventions consenties par la CAGB s'élèvent à 44 234 € pour Dannemarie-sur-Crète. Pour la commune de Miserey-Salines, c'est un projet à hauteur de 345 546 €. Les travaux vont permettre :

- la création d'un parking végétalisé,
- le déplacement de l'arrêt de bus,
- le redimensionnement de la voirie communale,
- la création d'un trottoir,
- la mise en valeur du monument aux morts,
- la création d'espaces verts.

Pour les études et les travaux, pour la commune de Miserey-Salines, la subvention de la CAGB s'élève à 46 397 €

M. LE PRÉSIDENT.- Nous voyons les communes où il y a de l'argent.

Mme PRESSE.- À cette vitesse, ce fonds « Centres de village » est bientôt épuisé pour l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames DEMOLY et LEUCI et Messieurs FELT et GALLIOT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Signature du protocole NPNRU

Mme ROCHDI.- Depuis la réforme des contrats de Ville de 2014, la convention de Programme de Renouvellement Urbain (PRU) avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est intégrée au contrat de Ville et devient, du coup, un volet du contrat de Ville. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions conduites pour favoriser la bonne articulation entre les projets et les autres volets du contrat de Ville. L'arrêté ministériel du 15 septembre 2015 a précisé la nouvelle temporalité de ce Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il a mis en place une phase de protocole de préfiguration des projets qui précise le programme des études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels de qualité. Cette phase dure de 6 à 18 mois en fonction de la durée des études. La 2^e phase concerne la convention pluriannuelle de renouvellement d'une durée de 10 ans (phase opérationnelle des projets).

Le protocole et la convention seront annexés au contrat de Ville. Les deux quartiers concernés par ce NPNRU sont Planoise (intérêt national) et la Grette (intérêt régional). Le protocole a été présenté à l'ANRU le 3 décembre dernier par Monsieur le Président de la CAGB en présence d'un ensemble d'élus de la Ville ou de l'Agglomération. L'objectif de cette rencontre était de :

- présenter les orientations et les ambitions de la Ville et de l'Agglomération sur les deux quartiers,
- solliciter le soutien financier de l'ANRU et de ses partenaires pour la phase des études et la phase opérationnelle.

Les études prévues dans le protocole concernent 3 volets principaux correspondant aux orientations stratégiques du contrat de Ville et qui sont les suivants :

- Habitat,
- Urbain,
- Economique.

Concernant les financements accordés à ce jour, pour le programme des études, ce sont :

- sur Planoise : 717 000 € dont :
 - 201 000 € de la part de l'ANRU,
 - 167 000 € de la part de la Ville de Besançon,
 - 56 000 € de la part de la CAGB,
 - 80 000 € de la part de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC),
- sur la Grette : 189 000 € dont :
 - 94 000 € de la part de l'ANRU,
 - 75 000 € de la part de la CAGB,
 - 11 000 € de la part de la Ville de Besançon.

Pour les moyens d'ingénierie, nous avons une subvention de la part de l'ANRU à hauteur de 150 000 € au lieu de 187 000 € comme c'est indiqué dans votre rapport. Je vous prie de bien vouloir modifier cette petite erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Mme ROCHDI.- Je tiens juste à rappeler qu'il y aurait 2 modifications apportées sur ce rapport. Deux articles seront modifiés à la demande des partenaires, à savoir l'État et la Région. Je vais citer la rédaction initiale dans le rapport et la nouvelle rédaction.

Concernant l'article 9.5, la rédaction initiale disait : « Par ailleurs, l'Europe cofinancera un certain nombre d'études et d'opérations dans le cadre de l'axe urbain du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour lesquelles la Région est autorité de gestion ». Finalement, le paragraphe remplaçant indiquera, grosso modo, que les cofinancements FEDER sollicités indiqués dans le tableau ne préjugent pas de l'octroi d'une subvention au titre du programme opérationnel FEDER ni de son montant.

Concernant l'article 11, la rédaction initiale disait : « Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier. Il s'achèvera fin 2020 pour l'achèvement des dernières opérations ». À la demande de l'État, la nouvelle rédaction serait : « Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier. Il s'achèvera fin 2018 pour les études et mi-2020 pour l'achèvement des dernières opérations ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Puisque vous m'y avez autorisé, ce protocole sera signé le 21 avril prochain non seulement par moi-même et le Préfet, mais aussi par François PUPPONI, Président de l'ANRU et Député-Maire de Sarcelles, et par Hélène GEOFFROY, Secrétaire d'État à la Politique de la Ville. Je ne sais pas si Nicolas GRIVEL, Directeur Général de l'ANRU, signera également ce protocole, mais en tout cas, il sera présent.

Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 -
1^{ère} programmation (subventions supérieures à 10 000 €)

Mme ROCHDI.- Dans le cadre du contrat de Ville signé en 2015 par 21 partenaires, ce contrat a vocation à créer une articulation des politiques publiques de droit commun et la mise en œuvre d'actions spécifiques portées par les partenaires. Dans cet esprit, l'appel à projets 2016, qui est un outil de mobilisation des acteurs, notamment le monde associatif au service des habitants et de quartiers, a été lancé en automne 2015. Les dossiers ont été déposés pour le mois de décembre. L'instruction des 212 dossiers reçus a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires avec les différentes délégations de la Ville, du Grand Besançon et les services de l'État. Sur ces 212 dossiers, 146 d'entre eux ont été retenus. Ils couvrent les 13 thématiques et champs d'actions déclinés des 3 orientations stratégiques du contrat de Ville. Ces thématiques sont listées dans le rapport et sur la page web dédiée au contrat de Ville sur le site du Grand Besançon.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui contient l'ensemble des subventions proposées aux porteurs de projets suite à l'instruction partenariale. Ce rapport a fait l'objet de délibérations lors du Bureau Communautaire du 10 mars dernier pour les subventions inférieures à 10 000 € et il fera l'objet d'une délibération pour les subventions supérieures à 10 000 € (objet du rapport de ce soir) et d'une délibération au prochain Conseil Municipal de la Ville de Besançon le 4 avril prochain sur l'ensemble des dossiers. Je rappelle que le contrat de Ville est devenu compétence de l'Agglomération depuis le début de l'année 2016 avec un crédit spécifique de 214 257 € (transfert de la Ville à l'Agglomération), auquel s'ajoutent des crédits spécifiques relevant de l'emploi-insertion (transfert de la Ville à l'Agglomération) à hauteur de 390 000 €.

Pour cette 1^{ère} programmation, la participation de l'Agglomération sur les dossiers au-dessus de 10 000 € s'élève à 260 769 € sur une participation totale de 587 986 € sur l'ensemble des dossiers. À ces montants s'ajoute la participation de la Ville pour un montant de 873 782 € en crédit de droit commun et au titre de ses compétences Tranquillité Publique, Éducation, Sport, Lutte contre les Discriminations, Santé, Culture, Vie des Quartiers. Les sollicitations financières auprès du CCAS sont estimées à 37 825 € et les subventions proposées par l'État à hauteur de 640 971 €. Il est à noter qu'à ces engagements s'ajouteront les sollicitations financières faites aux partenaires (par exemple : la CAF, le Département, la Région, etc.).

Dans la délibération, nous avons proposé une organisation par thématique des actions retenues dans cette 1^{ère} programmation. Dans les perspectives, une 2^{nde} programmation aura lieu courant 2016. Elle permettra l'examen des dossiers qui n'ont pas été instruits dans cette 1^{ère} programmation, les dossiers des actions menées dans les quartiers en veille et les quartiers en observation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, sachant que Mesdames DARD et WANLIN et Monsieur MAGNIN-FEYSOT ne prennent pas part au vote. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) - Bâtiment 29 rue Brulard - Avenant n°I à la convention initiale CAGB-Ville-CCAS

Mme ROCHDI.- Ce rapport concerne un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), relative à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour accompagner le relogement des habitants des immeubles situés rue Brulard à Besançon dans le cadre du NPNRU. La convention initiale signée le 4 décembre 2015 prévoyait que les équipes du CCAS concentrent l'accompagnement dans un premier temps sur le bâtiment 13, dont la démolition est souhaitée prioritairement à celle du 29. Compte tenu des circonstances et de l'urgence à intervenir également sur le bâtiment 29, afin de reloger les habitants dans les meilleures conditions, il est proposé ce soir d'étendre la MOUS à ce bâtiment. Cet avenant va permettre au CCAS de missionner un second travailleur social pour assurer cette extension de mission qui portera, dans un premier temps et durant la période du protocole, sur la moitié des familles logées dans le bâtiment 29, soit une cinquantaine de familles.

La suite sera opérée au cours de la convention. Le coût de cette extension s'élève à 100 000 €, soit le coût d'un ETP (Équivalent Temps Plein) travailleur social sur la durée du protocole. Les estimations financières initiales, suite aux recrutements réalisés au temps de travail consacré au dispositif, ont été sous-estimées. Néanmoins, compte tenu de la montée en charge progressive du dispositif, il apparaît difficile de définir précisément dès aujourd'hui les réajustements nécessaires. Toutefois, il n'est pas envisageable que le CCAS assume ces surcoûts sans se voir rembourser les sommes engagées pour la mise en œuvre de ce partenariat. Aussi, il est proposé de retenir dès à présent le principe d'un réajustement à venir des modalités financières du partenariat. Ce réajustement fera l'objet dès que possible d'un nouvel avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames DARD, GERDIL-DJAOUAT, PESEUX, SEBBAH et WANLIN et Messieurs BODIN, BRIOT, CURIE, DEVESA et FOUSSERET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Mme ROCHDI.- Je souhaite ajouter une petite information de la part de l'État. Comme nous sommes sur un processus de relogement des habitants de la Grette, l'État nous propose de rajouter une petite précision dans le protocole pour demander une anticipation sur la démolition des bâtiments 13 et 29. De cette façon, dès que les relogements seront terminés, nous pourrons commencer la démolition de ces bâtiments. Cette demande sera faite à l'ANRU pour demander une anticipation sur cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il serait bien que nous puissions déjà intégrer ces demandes dans le rapport, parce que nous l'avons déjà voté. J'imagine que vous êtes d'accord avec cette modification. Faites attention au niveau des services de bien l'intégrer dans le rapport, parce que nous votons et nous rajoutons ensuite.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Convention de mise à disposition des agents de la Ville de Besançon pour la requalification du 52 rue Battant

M. CURIE.- Ce rapport porte sur le projet ICC (Industries Créatives et Culturelles) et plus particulièrement la réhabilitation du 52 rue Battant. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CAGB. La maîtrise d'œuvre est réalisée par la CAGB avec des agents de la Ville de Besançon mis à disposition. L'objet de ce rapport concerne simplement la signature de la convention pour la mise à disposition du personnel de la Ville de Besançon pour la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame THIEBAUT et moi-même ne prenons pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Programme de travail 2016 de l'AudaB

M. LE PRÉSIDENT.- On me dit que pour ce rapport, si nous appliquons strictement la règle retenue en matière de prévention, 50 conseillers communautaires sont des conseillers intéressés, ce qui rend difficile la réunion du quorum, puisqu'il en faut 57 sur 62. Ce sont les délices de ces règles. Il est donc proposé à titre exceptionnel pour ce projet de délibération de réduire le nombre de conseillers intéressés aux 15 conseillers communautaires par ailleurs membres du Conseil d'Administration de l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon), à savoir Mesdames BARTHELET et DONEY, et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, DUCHEZEAU, FAGAUT, GALLIOT, GONON, GUYEN, LORIGUET, LOYAT, MAGNIN-FEYSOT, MORTON et RUTKOWSKI. C'est pour éviter que nous ayons des soucis. Je demande donc l'avis du Conseil pour modifier cette règle et que seuls 15 conseillers communautaires soient conseillers intéressés au lieu de 50. Apparemment, tout le monde est d'accord.

M. BAULIEU.- Il s'agit de l'avenant annuel sur à la fois le programme de travail et la contribution financière de l'Agglomération à l'AudaB. Nous fonctionnons sur une convention pluriannuelle et annuellement, il y a un avenant d'ajustement. Dans ce rapport, il s'agit d'approuver l'avenant que vous avez dans les pièces annexes donnant des axes de travail, à savoir :

- la ville durable,
- la planification territoriale,
- les grandes dynamiques territoriales,
- l'animation, l'observation, l'exploration, au carrefour de la connaissance et de l'intelligence partagées.

La portée de cet avenant est de compléter le financement de 2016 de 100 750 € pour le porter globalement pour l'année à 403 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ceux que j'ai cités ne prennent pas part au vote. Pour les autres, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Apparemment, il n'y a pas de question. Il n'y a ni opposition ni abstention. C'est donc adopté. Je remercie le Directeur et la Présidente.

Rapport n°6.3 - Validation de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018

Mme DONEY.- Le Conseil de Développement Participatif (CDP) du Grand Besançon renouvelle ses membres. Dans cette perspective et en lien notamment avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Conseil Communautaire doit délibérer sur la liste des membres proposée par le CDP pour la mandature 2016-2018. Vous avez cette liste en page 188 et 189. Nous vous demandons de l'approuver.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette liste est donc adoptée et les intéressés seront prévenus. Michel LOYAT voit que Pierre-Edouard DUBOIS, Directeur de Transdev est à la fois dans le collège I à Besançon et dans le collège Entreprise à Transdev. Il faudra lui demander de choisir et il faudra renommer quelqu'un dans le collège I. Je vous laisse donc vérifier pour modifier.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » -
Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2016 (subventions supérieures à 10 000 €)

M. PRALON.- Ce rapport concerne uniquement les opérations pour lesquelles les subventions accordées par le Grand Besançon sont supérieures à 10 000 €. L'association Musiques en Perspectives organise son 11^{ème} festival en mai 2016. Dans le cadre d'une programmation de qualité, ce festival concourant à mettre en valeur le patrimoine architectural de Besançon et de son agglomération et participant également au rayonnement du territoire, un travail a été effectué en amont avec les élèves du Conservatoire et différents collèges du Grand Besançon. Cette manifestation en forte adéquation avec la compétence Culture, Tourisme et Sport, favorise également l'accès à tout public. Sachant que Madame REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote. Nous vous proposons de :

- vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Musiques en Perspectives.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. CONTOZ.- À titre d'information, pour adoucir les mœurs, ce festival tiendra un concert à l'Hôtel-de-Ville de Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis invité d'honneur. J'espère même bien que notre très grand orchestre Victor Hugo Franche-Comté ira jouer à Dijon, parce qu'il est d'une qualité remarquée et appréciée par les Dijonnais eux-mêmes. C'est donc très bien. C'est une façon d'envahir pacifiquement la capitale dijonnaise.

M. CONTOZ.- Ce festival servira également la ville d'Orbe (Suisse) dans le temple, les villes d'Ornans et de Jougne.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce très beau festival est devenu international en allant en Suisse. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Soutien au sport de haut niveau -
Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions supérieures à 10 000 €)

M. PRALON.- Vous savez que nous avons instruit les modalités d'intervention du Grand Besançon en novembre 2015. Parmi les clubs répondant aux critères pour l'octroi de subventions supérieures à 10 000 €, il y a 2 clubs de handball à Besançon (l'ESBF et l'ESBM ex GBDH,). Ces 2 clubs remplissant les conditions d'octroi de la subvention, 2 subventions sont proposées, à savoir :

- 18 000 € pour l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminine),
- 15 000 € pour l'ESBM (Entente Sportive Bisontine Masculine).

Il faut savoir que ces deux clubs concourent au rayonnement de l'attractivité du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- L'ESBM est le nouveau GBDH (Grand Besançon Doubs Handball).

M. PRALON.- Je voulais également vous signaler que nous avons rencontré ces clubs ces derniers jours, même ceux qui ont des subventions bien inférieures à 10 000 €. Tous vont maintenant participer à l'animation des 5 territoires de l'Agglomération autour de Besançon par des visites sur les communes avec des entraînements pour les enfants. Il y aura donc une forte implication. C'est une demande de l'Agglomération de les faire participer à la vie de nos communes. Je crois que cela peut être aussi un signe positif pour l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Avez-vous des remarques ?

M. FAGAUT.- Je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement saluer la qualité du travail porté au sein de cette commission et remercier Jean-Yves pour les travaux constructifs qui ont pu se dérouler. Je crois qu'il y a eu de bons débats au sein de cette commission. En tout cas, celle-ci a joué pleinement son rôle.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est juste. Avez-vous d'autres remarques ?

M. CROIZIER.- Je voudrais souligner que pour la subvention aux clubs de handball, il n'a jamais été mentionné qu'il s'agissait de sport masculin et féminin. Je me réjouis que nous ayons respecté la parité sur ce dossier. Pour rebondir sur les propos de Monsieur FAGAUT, je voulais remercier aussi Jean-Yves PRALON sur la méthode de travail qu'il a mise en place sur ce dossier. Il n'est pas arrivé avec un dossier déjà ficelé. Il nous a demandé de coconstruire, ce que la commission n'a pas hésité à faire.

M. PRALON.- Je voudrais ajouter à toutes ces louanges, qui me font plaisir, que nous avons aussi travaillé avec Abdel GHEZALI. Nous sommes sortis de nos tunique, c'est vraiment un travail d'équipe et c'est là que nous reconnaissons le monde sportif. J'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à travailler avec cette commission n°07. Pour une fois, Monsieur le Président, m'autorisez-vous à avoir un peu de fierté ce soir ? Je suis très fier d'être dans cette salle ce soir que je ne connaissais pas. Elle est l'œuvre de mon premier emploi d'été à Tallenay, le jeune architecte Olivier TARDY. Son premier travail a concerné l'entretien du village. Depuis, il a bien évolué et je trouve cette salle merveilleuse. C'est un Tallenaisien né à Tallenay, j'ai son état civil. Il habite maintenant en haut de Bregille. Cela me fait plaisir d'être dans une salle pensée par un Tallenaisien.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très bien. C'est un jeune architecte de talent qui travaille d'ailleurs beaucoup à Besançon, tant à la Ville qu'à l'Agglo que dans nos sociétés d'économie mixte. Vous avez mouillé le maillot, c'est bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

<p>Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution des subventions aux écoles de musique dites « structurantes »</p>
--

M. PRALON.- Ce travail avance bien au niveau de la commission, puisque de nouveau une école de musique vient d'être déclarée structurante au niveau de l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon (OHMB) avec d'autres écoles de musique. Aujourd'hui, 5 écoles de musique fonctionnent de manière plus que satisfaisante. Nous avons commencé avec l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux) qui a servi de repère à toutes les autres écoles de musique. Quand nous voyons le travail effectué sur les secteurs, nous ne pouvons que nous en réjouir au sein de la commission, sachant que sur les 6 écoles de musique prévues sur la totalité, nous en sommes à 5. Je sais qu'une école de musique est en train de se mettre en place, les travaux sont aboutis et nous vous la soumettrons très prochainement sur le secteur de Besançon Sud-Ouest. Nous vous proposons simplement aujourd'hui de valider la proposition de répartition des crédits qui seront mis en place concernant :

- l'EMICA,
- la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) de Palente,
- l'école de musique du Plateau,
- le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales),
- l'OHMB (Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon).

Les montants vous sont indiqués page 201. Les subventions accordées ici sont hors volet « animations du territoire » pour lesquelles nous travaillons actuellement avec les services pour définir le montant de ces subventions qui leur seront accordées dans ce cadre-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des remarques ?

M. FELT.- Je lisais hier soir dans le rapport du Comité Syndical du SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) que c'était difficile pour l'EMICA. Pourrions-nous avoir plus de précisions de la part des personnes qui siègent au SICA ? Peut-être Catherine, je ne sais pas. Il me semble avoir vu cette mention.

Mme BARTHELET.- Ce n'est malheureusement pas une nouveauté pour l'EMICA qui a toujours du mal à tenir son budget, sachant qu'il est composé quasiment exclusivement de sa masse salariale. C'est toujours le rapport très compliqué entre les écoles de musique qui ont un enseignant pour un élève. Ils sont très anxieux, parce qu'au moment où nous avons voté notre décision au niveau du SICA, ils n'avaient pas de réponse précise de la part du Département. Or ils ont besoin de ce soutien, en plus de celui de l'Agglo. Ils sont bien sûr anxieux par rapport à la situation du SICA, puisque nous aurons à nouveau des communes qui sortiront de notre syndicat cette année suite aux différents mouvements issus du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale). Les communes du futur ex Val Saint-Vitois qui partent vers le Val Marnaysien sortiront du SICA. Nous nous retrouverons donc finalement dans notre SICA uniquement avec des communes issues du Grand Besançon. C'est la 2^e fois que nous avons une vague de sorties de communes, 13 étant déjà sorties en 2014. Forcément, cela nous interroge sur notre capacité à nous mobiliser à la même hauteur dans les années à venir. C'est vrai que si vous pouviez avoir la même entente cordiale sur ce dossier des écoles de musique que sur le dossier précédent, ce serait parfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, j'entends bien. Il faut mesurer aussi le chemin parcouru, puisqu'il y a quelque temps, il n'y avait rien et là, un crédit certes encore insuffisant, mais significatif de 141 000 € est proposé.

M. PRALON.- Nous sommes partis de 90 000 € pour aboutir à terme à 250 000 € pour l'ensemble des écoles de musique. Je pense qu'il faut souligner cet effort de l'Agglomération et nous sommes tous d'accord, Catherine aussi et nous en avons déjà parlé.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, cela pose la question de la possibilité d'enseigner un instrument s'il n'y a qu'un seul élève.

Mme BARTHELET.- Le but des écoles de musique n'est pas uniquement d'enseigner les grands classiques (piano, guitare, etc.) qui sont toujours plébiscités, mais c'est d'arriver à s'assurer que nous ayons également toujours des fanfares plus tard. Il faut pouvoir promouvoir des instruments plus compliqués à promouvoir. Ce sont des partenariats justement avec le Conservatoire pour continuer la clarinette, voire d'autres instruments à vent moins connus. Toutefois, ils essaient de trouver d'autres solutions par exemple en faisant des ateliers avec 3 élèves. Du coup, le temps d'apprentissage est beaucoup moins long. C'est donc complexe. Néanmoins, ils essaient de trouver des solutions pour rationaliser ces cours.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne serait-il pas possible de mutualiser ces cours ? S'il y a un cours de clarinette à la MJC de Palente, un cours à l'école de musique du Plateau et un cours à l'EMICA, n'y aurait-il pas des solutions pour mutualiser ?

M. PRALON.- Nous nous livrons à cette recherche actuellement avec les services. Nous envisageons même par rapport à l'EMICA, connaissant la situation avec ce redécoupage territorial, l'EMICA étant une école qui nous a servi de référence par rapport à toute la réflexion que nous avons menée sur les écoles de musique, à travailler peut-être sur un autre secteur avec certaines communes du sud-ouest. Nous envisageons de faire travailler l'EMICA sur un périmètre plus grand que celui sur lequel elle travaille actuellement. Je sais que certaines communes du sud-ouest sont intéressées. Je pense que cela pourrait résoudre les problèmes d'ordre fonctionnel ou financier que nous pouvons rencontrer actuellement.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres observations ou remarques ?

Mme THIVET.- Je m'interpelle par rapport à l'école de musique structurante sur le secteur sud-ouest de Besançon. En étant sur Osselle-Routelle, je n'en ai pas entendu parler.

M. PRALON.- Pour l'instant, nous avons eu maintes difficultés sur ce secteur, comme sur d'autres. Nous souhaitons travailler avec les gens qui ont envie de travailler avec l'Agglo. Nous ne pouvons pas non plus forcer les communes à adhérer si elles ne le souhaitent pas. Je crois que nous avons fait le tour de toutes les communes à au moins deux reprises sur ce secteur et sur un autre. À un moment donné, si les communes ne veulent pas travailler avec l'Agglomération, libre à elles. Nous faisons des propositions. Nous allons relancer certaines communes. Nous avons déjà beaucoup travaillé avec Avanne. Je pense que nous allons pouvoir travailler, d'autres écoles de la Ville de Besançon étant prêtes à irriguer un peu ce territoire. Bien évidemment, pour l'instant, nous recontacterons certains maires, notamment celui de la commune dont vous êtes originaire pour vous faire aussi ces propositions de travailler avec nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Nous allons repasser au budget, dossier qui n'est pas qu'une formalité.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2016

Les rapports n°1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 sont traités conjointement.

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP)
et des autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)

Les rapports n°1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 sont traités conjointement.

Les rapports n° 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 sont traités conjointement.

M. BAULIEU.- Nous avons à examiner ce soir le projet de budget primitif pour 2016 pour peut-être essayer de présenter les choses assez rapidement, même si nous avons toute la nuit si nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous rappelle que les grandes lignes de ce rapport ont déjà été largement débattues. C'est le copier-coller des orientations budgétaires.

M. BAULIEU.- Cela ressemble de manière très proche aux orientations budgétaires, puisque nous avons pour pratique d'avoir des orientations budgétaires très élaborées et nous essayons tout simplement, dès l'entrée en matière du diaporama que nous allons utiliser, de souligner quelques caractéristiques. Quand j'aurai dit que nous projetons de donner un coup d'accélérateur en matière d'investissement – et vous l'avez sous les yeux – et que l'investissement pour 2016 a été ajusté par rapport aux orientations budgétaires à un peu plus de 2 M€, puisque nous avons ajusté le crédit de paiement de l'opération TCSP, j'aurai dit l'essentiel en termes d'ajustement postérieur aux orientations budgétaires. Nous soulignons dans ce premier écran que nous avons un tableau de marche ajusté à la nouvelle prospective résultant des diminutions de dotation à 15 M€ d'investissement. Vous savez que nous avons envisagé de faire davantage antérieurement à ces restrictions budgétaires. Nous avons établi à plusieurs reprises avec le cabinet qui nous accompagne, une prospective et nous retombons toujours, pour la viabilité du dispositif, à une capacité à investir 15 M€ en moyenne sur le budget principal.

Toutefois, ajustons plus précisément les choses. Nous avons pris pour habitude de travailler sur les budgets. Nous veillerons donc à utiliser l'exécution, c'est-à-dire davantage sur la base des comptes administratifs. Ce qui résulte de sous-réalisation, puisque c'est de cela qu'il s'agit – nous le voyons très bien avec le montant de l'investissement réalisé en 2015 –, c'est que nous pouvons booster quelque peu notre investissement sur le budget principal sur quelques années. Nous ajoutons, en termes d'orientations, 17 M€ de plus d'investissement, ce qui offre une perspective à 77 M€ sur le budget principal sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019.

Comme vous l'avez vu dans le rapport, plus globalement, cela peut nous conduire, budgets annexes compris, à un niveau d'investissement sur ces deux périodes de 4 ans, à hauteur de 135 M€ et nous passerions à 154 M€, 2020 compris. Cela s'inscrit dans le prolongement des 525 M€ d'investissement réalisés par le Grand Besançon depuis l'existence de la Communauté d'Agglomération et vous pouvez faire la moyenne. Cela veut dire que nous aurons encore sur ces quelques années, malgré une adversité assez forte, un niveau d'engagement tout à fait conséquent.

Ce sur quoi nous souhaitons insister ce soir est précisément le resserrement de la gestion et du pilotage de l'investissement pour nous permettre d'aller un peu plus vite, un peu plus loin en matière d'investissement sur le budget principal. Ayez donc ces chiffres en tête, que je vous rappelle :

- 77 M€ sur le budget principal,
- 135 M€ globalement sur le Grand Besançon, avec un effort particulier sur les transports,
- 154 M€ si nous intégrons 2020, tout cela sans dégrader nos ratios et notre épargne.

Je vais vous donner quelques informations techniques qui ont leur importance. C'est un problème que nous avons et qui allait croître au fil des ans sur la nécessité d'équilibrer notre section de fonctionnement, alors même que nous devons affecter la charge des amortissements des subventions d'équipement. Une disposition récente datant de la fin de l'année dernière nous permet de neutraliser cet amortissement. Cela veut dire que c'est une contrainte formelle qui disparaît. Techniquement, cela ne peut jamais être simple de le faire en deux temps. Il faut tout d'abord appliquer la charge de l'amortissement que nous réintégrons en recettes d'investissement et que nous défalquons ensuite. Je passe sur ce détail. Cette mesure favorable a été ainsi prise. Cette contrainte qui pesait très concrètement sur notre budget, s'éloigne. Évidemment, cela ne nous dispense pas, sur les flux réels, d'être attentifs à préserver les marges d'autofinancement indispensable.

Tout ceci étant posé, nous pouvons présenter le budget assez rapidement, budget qui est une structure globale conforme aux orientations budgétaires. Bien évidemment, nous enregistrons une diminution d'une année sur l'autre, consécutive à une diminution au niveau de l'investissement tout particulièrement. Notez, parce que c'est aussi de nature à réduire les choses, que nous ne reprenons pas dans ce budget les résultats 2015 que nous intégrerons en DMI au mois de juin prochain, ce qui devrait nous conduire vraisemblablement au niveau du budget principal à ramener à 0 le recours à l'emprunt.

Je vais passer rapidement les écrans suivants, puisque vous avez ces documents indépendamment du document comptable qui fait défaut au budget principal dans l'annexe, mais qui vous sera retransmis. Vous avez les présentations résumées des différents budgets, à savoir notamment le budget principal avec son épargne et le financement de l'investissement. De la même manière, vous avez la présentation des budgets annexes. Compte tenu de l'heure tardive, je ne vais pas m'y arrêter particulièrement. Vous avez sur l'écran suivant, la présentation habituelle. Bien évidemment, nous laissons dans cette présentation le montant des opérations réelles. Si vous faites les additions, vous n'arrivez pas aux 184 M€, mais c'est indispensable. Nous voyons les proportions très nettes de nos différents budgets, sur le budget principal, sur le budget annexe Transports, par ailleurs conséquent compte tenu du niveau d'investissement cette année, et sur le budget annexe Déchets que nous avons voté en fin d'année dernière.

Sur les recettes 2016, vous avez un regard global des recettes consolidées à 184,8 M€ hors subvention d'équilibre. Nous retrouvons bien évidemment les différentes parties avec lesquelles nous sommes désormais familiarisés. Sur le gros morceau du gâteau constitué de la fiscalité, vous avez un peu plus de 62 M€ et des attributions de compensation perçues, la nouveauté cette année étant – vous l'avez vu tout au long du rapport – la diminution de l'attribution de compensation, compte tenu des ajustements faits après la mutualisation des services avec la Ville de Besançon, premier bénéficiaire des attributions de compensation, qui est désormais contributeur net en attributions de compensation avec une Attribution de Compensation (AC) négative que nous retrouvons à 1,8 M€ dans cette recette. Cette AC complète donc les 62 M€ de fiscalité.

Nous reviendrons sur les autres éléments, sur les dotations de l'État, dont vous avez les principaux éléments avec les baisses bien connues, les subventions et autres produits directement liés bien évidemment au montant des engagements pour les investissements que nous réalisons. Nous inscrivons le Versement Transport avec une évolution modérée de 1,3 %. Nous sommes actuellement au rendez-vous sur le tableau de marche, mais ne nous demandez pas d'expliquer les fluctuations d'un mois sur l'autre, des choses restant un peu mystérieuses. Nous espérons qu'un jour, avec nos interlocuteurs, nous aurons quelques précisions et explications. Le recours à l'emprunt global tel qu'il est indiqué est appelé à diminuer notamment sur le Budget principal en DM (Décision Modificative).

Vous connaissez l'écran suivant. Nous l'avions déjà indiqué en orientations budgétaires sur la répartition du panier de recettes fiscales avec la part des ménages à 43 % et la fiscalité mixte à 4 %. Dans les 4 %, sur la partie du foncier bâti, ce sont à peu près, pour 70 % les ménages et pour 30 % les entreprises. Sur la fiscalité, nous proposons ce qui était indiqué en orientations budgétaires et vous avez le tableau de marche sur plusieurs années tel que nous l'avions acté l'an dernier, avec les différentes évolutions de taux et des précisions sur l'évolution des taux en point et plus loin dans vos rapports, les évolutions estimées en valeur en fonction de la situation des contribuables. Pour le contribuable moyen, ménage avec une valeur locative à 3 500 €, la taxe d'habitation représente une augmentation de 1,40 €.

M. AMIOT.- *Intervention hors micro inaudible.*

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Monsieur AMIOT. Cela ne se fait pas ! Je ne vous excuse pas, je vous demande de sortir ! Je savais que vous deviez venir, nous savons que vous êtes boulanger à Saône. Je sais tout cela, mais je vous demande de sortir. Vous vous mettez au fond de la salle avec le public, vous n'avez pas à prendre la parole ici. Cela ne s'est jamais fait en 15 ou 20 ans.

M. AMIOT.- *Intervention hors micro inaudible.*

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur, nous verrons ce qu'il faut faire. Je vous demande de regagner le fond de la salle et de vous asseoir, faute de quoi je vais demander que l'on vous fasse sortir.

M. AMIOT.- *Intervention hors micro inaudible.*

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur, vous sortez ou vous vous taisez ! Ce n'est pas comme cela que cela se passe ici. Si vous avez des choses à dire, nous pouvons vous rencontrer. Le 1^{er} Vice-Président en charge des finances peut vous recevoir, il n'y a aucun problème, mais ici, ce n'est pas la foire d'empoigne, cela ne se passe pas comme cela ! Sachez-le ! Je savais que vous deviez venir, mais ici, vous n'avez pas à venir troubler la sérénité de ces débats. Si vous avez des problèmes, Monsieur BAULIEU peut vous recevoir sans aucun problème pour vous expliquer tout cela.

M. BAULIEU.- Nous en étions à l'effet de l'évolution de la fiscalité en valeur absolue. Je l'indiquais sur les ménages, à la fois sur la taxe d'habitation sur le foncier bâti et sur les entreprises au niveau de la contribution foncière avec les aspects de la base minimum qui concerne plus de 70 % des entreprises, avec, selon le chiffre d'affaires, des augmentations qui vont de 1 à 14 €. Bien évidemment, au-delà, c'est proportionnel à la valeur locative sur laquelle est calculée la contribution.

Sur les dépenses consolidées 2016, hors subvention d'équilibre, nous avons un ensemble de choses consolidé, puisque nous retrouvons les 184 M€. Nous avons bien évidemment les charges de fonctionnement des compétences, soit l'ensemble de nos activités de service, de transport, de déchet ou de Conservatoire. Ce ne sont pas uniquement des services qui font fonctionner l'institution et qui nous sont précieux par ailleurs, mais il s'agit bien du coût des services rendus aux usagers. Pour des dépenses d'investissement conséquentes, ajustées par rapport aux orientations budgétaires, nous étions à un peu plus de 52 M€ et nous en sommes à presque 51 M€. Comme je le soulignais tout à l'heure, le niveau est tout à fait conséquent. Concernant les charges de personnels brutes, vous avez les évolutions dans votre rapport, parce que c'est la question difficile compte tenu de l'évolution des périmètres avec notamment les mutualisations importantes. L'évolution est donc de 1,2 % à périmètre constant. Je passe sur les autres éléments que vous avez sous les yeux dans vos rapports.

Sur l'investissement, ce sont quasiment 51 M€. Vous avez un graphique et un tableau avec lesquels vous êtes désormais familiarisés. Le tableau paraît tout à fait intéressant sur le plan de la pédagogie pour expliquer la chaîne du financement de l'investissement, avec les différentes ressources par budget.

Pour financer ces prêts de 51 M€, le recours à l'emprunt est pour l'instant tout à fait modéré à un peu plus de 22 M€, ce qui devrait être réajusté. Nous voyons dans le graphique sous forme de « fromage », la structure de ce financement qui présente un aspect favorable, puisque précisément le recours à l'emprunt d'un peu moins de 23 M€ ne représente que 40 % et il est appelé à diminuer.

Nous avons encore cette année un niveau de ressources propres d'autofinancement et de bénéfices de subvention tout à fait intéressant et une bonne structure du financement de nos investissements. Comme vous les avez dans votre rapport, je ne vais pas vous lister les principaux projets d'investissement. Toutefois, nous en avons 2 principaux. Dans nos axes majeurs au niveau de ce budget, il s'agit de maîtriser autant que possible le fonctionnement et de dégager ces capacités à investir que nous venons de voir avec les priorités que vous avez pu voir dans le rapport, à savoir le développement économique, l'emploi et l'insertion, l'habitat, le logement et ce qui s'y rattache et les évolutions que nous donnons à la mobilité, plus d'autres domaines tout à fait complémentaires, notamment ceux qui touchent à la transition énergétique, mais que nous retrouvons dans les forfaits en matière d'habitat, les mises à niveau portant précisément dans de nombreux cas sur ces différents aspects.

Vous avez une liste des principaux projets d'investissement dans vos rapports. Nous avons l'encours de dettes au 1^{er} janvier ou au 31 décembre selon l'humeur que nous pouvons avoir. Nous retrouvons les éléments que nous avons présentés, y compris dans un rapport spécifique au moment des orientations budgétaires, les 140 M€ d'encours au 31 décembre et la répartition de l'encours et des différents types d'emprunts. Comme vous le savez, nous avons un encours finalement modéré de 140 M€ par rapport à 525 M€ d'investissements faits. Nous avons un niveau de taux moyens bas.

Vous avez ensuite un rapport entre les taux fixes et les taux variables satisfaisant. Pour tout vous dire, nous laissons courir le taux variable avec un suivi attentif, puisqu'il est des plus intéressants par les temps qui courent. Bien évidemment, nous le cristalliserons s'il y avait un inversement de tendance. Sur les grands postes du budget principal, j'évoquais quelques aspects. Sur les dépenses de fonctionnement du budget principal 2016, nous retrouvons des éléments en lien direct avec ce que nous venons de voir :

- sur les charges de compétence et de l'Administration Générale pour 27 %,
- sur les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes pour pas tout à fait 17,5 M€. Vous savez que nous avons ici un point de vigilance majeur et j'en parlais précédemment incidemment en marge d'un rapport sur les transports. Il pourrait y avoir une source de dérapage si nous laissons filer les choses. Il faut donc être extrêmement attentif,
- sur les charges de personnel dont j'ai dit l'essentiel.

Vous avez les autres points dans votre rapport. Je ne vais pas vous faire lecture de votre document. Sur les recettes de fonctionnement, nous retrouvons les éléments vus précédemment. Sur le panier de recettes de fiscalité à presque 62,5 M€, vous avez :

- les recettes de fonctionnement, au budget principal : 67 %, soit l'essentiel,
- les dotations de l'État : 23 %, donc en net recul, ce qui fait partie des soucis que nous avons.

Sur les dépenses d'investissement, cela touche aux compétences et bien évidemment, sur le remboursement du capital de la dette. Vous avez ensuite les avances aux budgets annexes. Ce sont des avances remboursables, notamment pour le budget du Noret, pour équilibrer les opérations, comme vous l'avez vu dans les volets spécifiques du rapport.

Sur les dépenses d'investissement des commissions que nous venons de voir, pour les 19,3 M€, les 900 000 € étant du remboursement de capital, vous voyez de manière criante au niveau du budget principal, la place de l'économie, de l'emploi et de l'insertion pour un peu plus de 10 M€ et la part également conséquente de l'habitat, politique de la Ville et gens du voyage, en l'occurrence essentiellement pour l'habitat et le logement, y compris dans le cadre des mesures des politiques de la Ville. Je vous parlais tout à l'heure des priorités : elles vous sautent ici aux yeux.

Sur les recettes d'investissement, nous voyons également ce que j'indiquais tout à l'heure. Sur la structure de la chaîne du financement de l'investissement, avec une part d'autofinancement tout à fait importante, des subventions qui restent significatives et un recours à l'emprunt d'un peu moins de 6,4 M€, soit 32 % dans le budget principal, et qui est sans doute appelé à être réduit lors de la reprise des résultats en DM. Sur les grands postes du budget annexe Transports, vous avez une photographie rapide. Je parlais tout à l'heure de 44 M€. Nous devrions parler plus précisément de 45 M€ sur la partie fonctionnement du budget Transports, avec les aspects prestation de la DSP pour 29 M€, marché affréteur compris, sur l'ensemble des dispositifs et le dégagement d'un autofinancement substantiel à plus de 8 M€, mais indispensable compte tenu de la structure d'investissement de ce budget annexe.

Sur les recettes, nous voyons très bien l'aspect déterminant du Versement Transport (VT) qui occupe 65 % de ces ressources et avec le quart provenant de la subvention d'équilibre. Dans l'analyse, puisque c'est le budget de l'Agglomération, il y a toujours un aspect un peu frustrant, les recettes de billetterie, pour l'essentiel, étant dans le budget du délégataire, mais pas dans le nôtre. La billetterie apparaissant ici ne concerne que les aspects des affréteurs, puisque l'essentiel provenant de la délégation est une recette du délégataire pour environ 10 M€. Si nous faisons une analyse de la ressource en matière de fonctionnement de transport, il faudrait restructurer les choses.

Sur les dépenses d'investissement, le niveau est encore très élevé (35 M€) avec deux postes majeurs que sont la fin d'opération du tramway pour 14 M€ et l'opération TCSP pour 10 à 11 M€, opération que nous avons chiffrée un peu plus haut que cela au moment des orientations budgétaires. Bien évidemment, compte tenu de notre encours de dettes qui est essentiellement du fait de la dette transport, nous avons un remboursement du capital non négligeable de près de 6 M€. Sur les recettes d'investissement, comme nous venons de le voir, l'autofinancement reste important (8,4 M€), nous avons les subventions au titre du tramway encaissées (un peu plus de 10 M€) et un recours à l'emprunt prévisionnel entre 15 et 16 M€.

Sur les grands postes du budget annexe CRR, c'est un budget de 7 M€ avec essentiellement, bien évidemment, comme rappelé précédemment avec les écoles de musique, la même chose pour le Conservatoire. Pour l'enseignement, ce sont d'abord des charges de personnel (un peu moins de 5 M€), un autofinancement dégagé nécessaire pour notre section d'investissement d'un peu moins de 1 M€ et des dépenses de fonctionnement, les intérêts de la dette et la maintenance du bâtiment. Les recettes proviennent d'abord d'une subvention d'équilibre pour près de 6 M€ que nous contenons dans ce que nous avons inscrit en prospective, mais qui souffre tout de même de la disparition de subventions, notamment de l'État. Il n'y a pas que les dotations, puisque 130 000 € disparaissent également ici. La part sur les activités d'enseignement s'élève à un peu moins de 460 000 €. Nous sommes dans la 1^{ère} phase du nouveau dispositif mis en place. Nous avons mis en place plus rapidement les baisses que les hausses. Cela prendra donc un peu de temps. Toutefois, il est vraisemblable qu'en DM, nous aurons peut-être un rectificatif, car il semble, après mise en place progressive du dispositif, que nous ayons un peu plus d'usagers dans les catégories hautes que ce que nous pensions initialement, et cela devrait réserver plutôt une bonne surprise, mais en proportion de ce que cela représente.

Sur les dépenses d'investissement, ce sont un peu moins de 1 M€ avec le jeu de la répartition des contributions, puisque sur ce dispositif, nous sommes chef de file d'un groupement. Bien évidemment, l'essentiel étant de l'autofinancement, nous avons aussi le solde de Fonds de Compensation de TVA (FCTVA), puisque c'est la règle consécutivement à de l'investissement.

Le budget Déchets a été voté, ce dont il faut se rappeler, avec des dépenses d'investissement à 1,6 M€ et des dépenses de fonctionnement à 19,3 M€ financées essentiellement par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour un peu moins de 16 M€. Voilà la présentation de ce budget. Nous allons dérouler maintenant rapidement les révisions des AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) et les évolutions de la fiscalité.

En guise de synthèse et de résumé de ce budget, dans un contexte défavorable et contraint, je n'en ai pas fait des tonnes sur les baisses de dotation, mais nous avons largement 2 M€ en diminution de nos ressources. Ce sont des baisses de dotation de l'État, mais ce sont aussi d'autres retraits de l'État. J'ai fait une allusion pour le Conservatoire, mais nous avons encore tous en tête bien évidemment, et pas seulement les effets ADS (Administration du Droit des Sols) que nous payons désormais, tout cela renvoyant au pilotage des financements publics de l'État. Nous avons des recettes du type Versement Transport qui évoluent positivement, mais évidemment, ce ne sont pas les flambées de la recette.

De nouvelles compétences nous arrivent, mais elles ne sont pas toutes financées, loin s'en faut. De plus, la réorganisation territoriale n'est pas forcément qu'une simplicité pour nous, en termes de perspective. Par la rigueur et un volontarisme dont nous ne souhaitons pas nous départir et avec l'ambition nécessaire que nous devons avoir pour notre territoire et ses habitants, le Grand Besançon joue son rôle sur ce territoire. Il assume sa responsabilité dans les priorités d'investissement dans l'aménagement et la vitalité de ce territoire au service de ses habitants et ceci tourné vers l'avenir.

Nous parlions tout à l'heure de l'enseignement supérieur et c'est bien de cela qu'il s'agit. Après, ce sont 525 M€ d'investissement depuis 2001. C'est grâce à une rigueur extrême dans la gestion de fonctionnement qui ne se relâchera pas, grâce à un effort très modéré, responsable et équitable demandé à tous les contribuables que nous gardons un cap de dynamisme au service des habitants à travers nos services. J'insiste beaucoup sur l'investissement, mais nous assurons les services de transports, les services à la fois de collecte, de transformation et de recyclage des déchets tout à fait essentiels. Nous avons parlé tout à l'heure du budget du CRR et des écoles de musique. Nous participons très concrètement à la formation et à l'éveil culturel sur ce territoire et nous accompagnons également de plus en plus des initiatives locales, notamment dans le cadre du logement, les centres de village avec des démarches relatives à l'énergie à tel point que Miserey a séché la dernière ligne que nous avons et cela a été dit avec insistance tout à l'heure. Toutefois, c'est sans doute pour la bonne cause.

De plus, nous conservons dans ce contexte un très haut niveau d'investissement et nous pouvons souligner cela avec ce que nous avons indiqué ce soir, un renforcement pour 4 ans sur le budget principal à +17 M€ pour aller à 77 M€. Comme je vous l'ai dit, ce seront 50 M€ en 2016, 135 M€ d'ici la fin du mandat, voire 154 M€ si nous parlons de 2020 et avec des priorités fortes que je vous ai indiquées au cours de mon propos, à savoir l'économie, l'emploi, l'habitat et le logement, la mobilité, et ce qui concourt à la transition énergétique, tout ceci avec un endettement qui reste maîtrisé de 140 M€ au 31 décembre dernier.

Ce niveau d'endettement est tout à fait sain, avec un ratio de désendettement moins élevé que celui que nous avons envisagé dans nos perspectives antérieures. Nous plafonnons pour l'instant à 7 ans de ratio de désendettement. Nous pensons aller à 10 et au-delà. Bref, c'est avec maîtrise et ambition, malgré des vents contraires, que nous gardons un cap gouverné par des orientations prioritaires fortes pour rendre meilleur le destin du Grand Besançon et des Grands Bisontins. Voilà pour le volet du budget.

Nous pouvons passer rapidement sur la révision des AP/CP. Vous les avez détaillées dans votre rapport. Pour la plupart de ces autorisations de programme / crédits de paiement, si nous les retrouvons à l'écran, il n'y a pas de variation de besoin de financement. Il y a pour un certain nombre de ces AP/CP des ajustements des crédits de paiement. Elles sont portées en 2^e ligne lorsqu'il y a une modification des crédits de paiement en 2016 et les années suivantes par rapport au dernier vote de 2015. C'est ce que vous retrouvez sur toute une liste d'autorisations de programme / crédits de paiement que vous avez dans vos rapports, c'est le cas de la plupart. S'agissant des AP/CP dont le besoin de financement varie, tout arrive, puisque nous trouvons l'AP/CP « voie en site propre bus campus / gare Viotte » que nous majorons de près de 7 M€ pour intégrer le doublement du pont de la Gibelotte et l'éclairage à 21 M€. Nous sommes sur l'opération dans sa globalité avec des ressources inscrites et nous espérons un crédit FEDER qui a été demandé pour abonder ce dispositif.

Sur l'aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise, une phase 1 avait porté sur différents types d'aménagement et d'hébergement de bus et la phase 2 a porté largement sur le site que je qualifierai plus de pilotage et administratif. Pour les personnes qui avaient pu y aller, vous pouvez remarquer la qualité du travail fait et des équipements mis à la disposition de ce pilotage Transport. Nous avons la salle de pilotage global, à la fois bus et tramway. Cette autorisation de programme doit être légèrement majorée, ce qu'elle est par utilisation du reliquat de crédits de l'opération d'extension du dépôt de Planoise (phase 1). Il n'y a donc pas de nouveau crédit consommé par ailleurs. Nous poursuivons donc l'opération. Sur la Cité des Arts, nous avons un ajustement modéré sur lequel je n'ai pas à m'arrêter de manière particulière. Je viens de développer ce qui apparaît à l'écran : un peu moins de 7 M€ sur cette AP/CP « voie en site propre » et vous voyez en toutes lettres que nous espérons voir compléter les subventions d'un dossier FEDER déposé en fin d'année.

Nous avons ensuite les AP/CP clôturées. Pour l'aménagement de dépôt de bus de Planoise (phase 1), nous avons un reliquat de crédits de 91 000 € repris sur la phase 2. Pour l'aménagement de la Malate (la passerelle), nous attendons le dernier financement de crédits européens pour solder l'opération, ce qui est désormais le cas. Voilà donc deux AP/CP clôturées.

Pour en terminer pour la présentation, ce qui apparaîtra à l'écran est conforme à ce que nous avons vu au cours de l'exposé budgétaire sur les différents taux. Pour la cotisation foncière des entreprises, il est proposé d'actionner la majoration spéciale compte tenu de nos taux rapportés aux taux moyens nationaux, à la fois de Taxe d'Habitation (TH) et CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) en le passant de 25,76 % à 25,95 %. Concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière, vous pouvez reprendre les chiffres que j'indiquais tout à l'heure, à la fois sur l'effet en point et l'effet en valeur supporté par les contribuables.

Je rappelle avant le vote que les taux sont les suivants :

- pour la taxe d'habitation : 9,55 %, contre 9,51 % en 2015,
- pour la taxe foncière pour les propriétés bâties : 1,02 %, contre 0,763 % en 2015,
- pour la taxe foncière pour les propriétés non bâties : 1,17 %, contre 1,16 % en 2015.

Voilà pour la présentation globale des trois rapports concernant le budget, les AP/CP et le vote des taux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il est très important de voir ce que ces taux représentent en euro, les pourcentages ne disant pas grand-chose. Si vous retrouvez rapidement la diapositive, vous pourriez la remettre pour montrer que cela représente quelques euros, de l'ordre de 1 ou 2 € pour certains impôts.

M. BAULIEU.- Sur la taxe d'habitation, c'est 1,45 €

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas refaire le débat des orientations budgétaires, mais cela dit, si certains veulent intervenir, je peux leur donner la parole.

M. POULIN.- C'est vrai que nous n'allons pas refaire le débat que nous avons fait la dernière fois. Je voulais juste insister sur l'importance d'intégrer dans nos réflexions, comme je l'avais dit la dernière fois, la montée en puissance des financements de l'État par des appels à projets qui fragilisent la pérennité de certains de nos financements et qui encouragent de plus en plus à une concurrence entre les communes. Je me permets d'ajouter également deux éléments au nom de mes collègues écologistes. Premièrement, sur la fiscalité, les budgets des communes et du Grand Besançon sont de plus en plus interdépendants. La situation budgétaire tendue dans nos communes et la montée en compétences de l'Agglomération viennent renforcer ce phénomène. Se pose alors la question de la solidarité, notamment de la solidarité fiscale à l'échelle de l'Agglomération.

Deuxièmement, cette année sera celle de l'intégration de nouvelles communes et des réflexions entourant notre passage en Communauté Urbaine. Nous pensons que c'est un moment propice pour mettre toutes ces questions sur la table, notamment celles de la solidarité entre nous tous. Nous faisons la proposition d'élaborer le plus finement possible un état des lieux pour envisager les pistes d'évolution. Nous savons que ce chantier n'est pas évident à mener, mais je pense que nous devons le commencer maintenant.

Enfin, pour compléter et terminer, nous souhaitons accompagner l'interpellation que nous serons amenés à voter tout de suite sur la baisse des dotations de l'État, d'une analyse assez précise sur la réalité des efforts demandés aux associations et aux habitants. La baisse de dotations nous impose des choix et nous en voyons certains ce soir. Observons sur qui cela pèse et comment cela se traduit dans le porte-monnaie en cumulant les différents choix que nous assumons et que nous sommes obligés de faire en raison de la baisse de dotations. De cette photographie transversale – je devrais dire « de ces photographies » – nous pourrions en tirer des informations nécessaires pour aborder le plus justement possible la construction de nos futurs budgets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres observations ?

M. FELT.- Je voulais revenir de façon plus générale indirectement sur le budget. Nous avons vu que les chiffres énoncés pour 2017 et les années suivantes sont bien évidemment théoriques pour partie, dans la mesure où certaines communes nous rejoindront à partir du 1^{er} janvier 2017. Tout cela sera brassé pour arriver à d'autres chiffres. J'aimerais savoir si nous avons des informations plus détaillées de nature financière et fiscale sur cette arrivée de nouveaux membres. J'ai une autre question en réaction à ce que vient de dire Anthony. J'ai compris qu'il proposait une solidarité fiscale par le haut pour compenser les carences de l'État. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une adhésion formelle à cette proposition. Cela me paraît assez hardi d'évoquer cela à ce jour.

M. LE PRÉSIDENT.- La solidarité fiscale fait partie de la loi. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GROSPERRIN.- Je ne vais pas rappeler le débat technique que nous avons eu lors des orientations budgétaires, mais je voudrais faire néanmoins quelques remarques quant à la forme et l'esprit de ce budget. C'est vrai que le budget que Monsieur BAULIEU nous présente est le moment ou l'occasion de réfléchir ou de faire quelques observations et surtout de poser quelques questions importantes auxquelles j'espère que vous répondrez. J'ai l'impression que « tout va bien, Madame la Marquise. Tout va bien, Monsieur le Marquis BAULIEU », parce qu'à vous entendre, c'est un budget contraint, difficile, bien réalisé, bouclé, etc. Toutefois, ce budget est aussi celui du Président de l'Agglomération Monsieur FOUSSERET, parce qu'il le signera.

En premier lieu, je ne comprends pas toujours la position de Monsieur le Président d'Agglomération, parce que je lui demande – et j'espère que c'est le cas – d'assumer jusqu'au bout les conséquences de toute nature de la loi NOTRe, parce que cela a été dit, redit et redit, en tout cas et surtout sur les conséquences budgétaires du Gouvernement jusqu'à nouvel ordre que vous soutenez.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que vous avez voté la loi NOTRe.

M. GROSERRIN.- Je vous expliquerai comment se passe le travail parlementaire du Sénat, Monsieur FOUSSERET, parce que je crois que vous ne le connaissez pas. Nous n'avons pas voté la loi NOTRe des députés, mais celle du Sénat qui n'est pas la même. Il est de plus en plus surprenant ici et ailleurs de vous entendre contester les conséquences des textes et des orientations que par ailleurs vous dites pleinement approuvés. D'ailleurs, vous verrez tout à l'heure que nous signerons et nous cosignerons avec vous la motion sur laquelle nous sommes d'accord. Cela concerne bien sûr toutes les collectivités locales avec lesquelles la CAGB est appelée à travailler. Ne leur reprochez donc pas de prendre des décisions – CQFD le Conseil Général – qui s'imposent à elles dans le cadre financier contraint qui est le leur, sans augmenter les impôts.

Vous savez que vous pourrez compter sur notre soutien pour défendre notre territoire, ses habitants, ses savoir-faire. Je vous l'ai montré, je vous ai rendu hommage dans le travail que vous avez fait de remplacement, en tout cas concernant le Tribunal de commerce. Je l'ai fait publiquement et je pense que le Tribunal aurait dû rester là, mais comme vous l'avez dit tout à l'heure, on est souvent trahi par ses amis. « Gardez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis ». Désormais, cette réalité l'emporte. Pourquoi le cacher ? Nous sommes beaucoup à être inquiets pour notre territoire, notre Agglo et son attractivité. Le budget que vous nous présentez, au-delà de la multiplicité des arguments techniques développés par votre 1^{er} Vice-Président, ne nous rassure pas. Je m'interroge sur le sens, l'orientation, la volonté de ce budget dans un contexte très difficile aujourd'hui, comme cela a été dit. Même les évolutions que vous présentez sont difficilement compréhensibles.

Le 1^{er} Vice-Président a dit tout à l'heure « aller plus vite, un peu plus loin, investir davantage », oui, mais à des conditions que malheureusement vous ne nous précisez toujours pas. Comment pouvez-vous nous donner des assurances de la réalisation effective de ces investissements ? Comment passez-vous à une logique de réalisation effective des projets d'investissement sur la fin de ce mandat et avec quels investissements ? En sommes, quels sont les investissements qui méritent en tout cas votre priorité ? Comment pouvez-vous nous garantir contre d'éventuelles fluctuations et évolutions de vos choix budgétaires ? Je ne reviendrai pas sur les problèmes d'arbitrage, des divergences d'options, de constat d'une prudence excessive depuis plusieurs exercices avec un changement. Toutefois, l'excès finit par nuire à notre territoire au moment où son périmètre va s'accroître. En tout cas, je m'interroge sur l'évolution forte de doctrines et de politiques sans que vous sembliez être en mesure de nous en donner les raisons profondes. De ce point de vue, il nous est agréable et réjouissant d'entendre une volonté constante d'investissements sous réserve d'une parfaite lisibilité et d'un suivi démocratique attentif de leur réalisation.

En prenant en compte les réalités, nous savons qu'il y a une vraie alerte à avoir en tête sur la sécurité financière de nos communes. La Ville de Besançon en premier lieu, dans un an ou deux, l'Agglo sera touchée. Évitions ces brusques changements de pied. Soyons plus précis sur la question essentielle du fonctionnement. Où allez-vous de façon détaillée faire porter l'effort quant aux frais de fonctionnement ? Quels sont d'ores et déjà les effets et résultats d'une politique de transfert et de mutualisation que vous avez dû de toute façon commencer peut-être un peu tard au regard d'autres territoires ? Je vous parlais du rapport entre l'attractivité de l'Agglo et l'évolution de notre politique d'investissement. Oui, nous sommes inquiets pour l'attractivité de notre territoire, parce que nous y sommes attachés alors que nous voulons tous ensemble le défendre et le promouvoir. Nos inquiétudes sont grandes, comme celles du monde économique.

Concernant les taux, nous pouvons nous interroger sur l'augmentation que vous proposez, à savoir les taux de la CFE, de la TH, de la taxe foncière, sans aucune perspective de stabilisation en 2020, alors que la baisse des charges de fonctionnement aurait permis de réduire les dépenses sans renforcer la pression fiscale actuellement repoussée à des années ultérieures, voire 2019 ou 2020.

Les ménages vont mal et les entreprises souffrent également. Où va votre politique de développement économique ? Il ne suffit pas d'une stratégie affirmée par délibération pour que les acteurs et la population s'y retrouvent ? Mes interrogations concernent les points suivants :

- vos difficultés pour la gare d'Auxon et l'occupation du Signal,
- l'inquiétude sur la fiabilité des engagements des uns et des autres pour l'occupation des bâtiments de la Viotte,

Ce ne sont que deux exemples que je pourrais multiplier.

À l'instar de votre politique du logement, une cohérence globale manque. Vous pouvez la compenser par l'arrivée, bien sûr très médiatique et que nous acceptons, de Thierry MARX, mais elle ne sera peut-être pas suivie de suffisamment d'effets, alors qu'à Morteau, à ce jour – on parle des petites communes – je crois comprendre, Madame GENEVARD m'ayant réitéré cet engagement, que la FNAC allait s'installer là-bas. Dans ces temps difficiles, nous avons besoin d'une direction claire, d'un cap résolu, fort d'une cohérence sur notre territoire, d'une vision équilibrée et apaisée prenant en compte toutes les communes et toutes les aspirations.

Vous serez budgétairement confrontés au transfert des compétences du commerce et des zones d'activité. Profitez-en, soyez transparents, interrogez tous les maires, y compris ceux des communes qui seront bientôt dans le Grand Besançon. Ne dispersons pas nos forces déjà atteintes par les difficultés de la baisse des dotations. Soyons capables tous ensemble de nous adapter de façon ambitieuse aux nouvelles données. Nous sommes prêts à travailler avec vous et avec le monde économique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes prêts à travailler avec nous, mais vous ne posez que des constats d'échec.

M. GROSERRIN.- Ai-je le droit de dire autre chose ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que le discours est habile, calme, il se veut constructif, mais en fait, non, vous êtes en train de dire que rien ne va. Vous parlez du domaine économique. Nous vous avons dit où nous voulions aller. Nous avons dit les vraies réussites. En matière d'ambition, nous avons dit ce que nous sommes en train de faire pour l'Université. Il y a aussi la candidature de l'Agglomération du Grand Besançon à French Tech. Renseignez-vous, dites à vos amis qui vous représentent dans les structures économiques de venir pour qu'ils puissent vous dire combien nous construisons, combien il y a d'entreprises. Bien sûr, la FNAC va à Morteau. Et alors ? J'espère qu'elle va venir aussi à Besançon, on nous a parlé d'une trentaine d'emplois. Pour moi, ce n'est pas cela. Quand je vais visiter des entreprises en plein développement et qui nous demandent de les aider à passer d'une structure de 500 m² à 1 000 m² avec les emplois qui vont avec, oui, nous sommes heureux. On m'a dit cet après-midi : « J'étais à Chalon et je viens ici, parce qu'ici, j'ai trouvé matière à construire mon développement ». Je crois que dans le domaine économique, nous ne sommes vraiment pas à la remorque.

Monsieur GROSERRIN, que voulez-vous que je réponde à ce discours ? Certes ce n'est pas vous qui l'assumez depuis 15 ans et je vous en donne acte, mais depuis 15 ans, nous entendons le même discours. Soyez à nos côtés, puisque vous le dites, mais pas toujours pour dénigrer, pour dire que cela ne va pas. Reconnaissez que des choses avancent. Ce que vous avez dit tout à l'heure concernant ce classement qui nous classe 1^{ers} des Communautés d'Agglomération de 100 000 à 200 000 habitants pour l'accueil des entreprises n'est pas rien et c'est la 2^e année. Je crois que vous avez une vision très sélective. Bien sûr que tout ne va pas bien, nous le savons bien. Quand vous remettez en doute, par exemple, la gare Viotte, je ne sais pas quelle interrogation vous avez, mais nous n'en avons pas. Le projet avance.

Qu'en sera-t-il en 2018 ? Je n'en sais rien. Je ne sais pas quel sera le Gouvernement, mais il pourrait peut-être revenir sur sa décision. En tout cas, le Gouvernement actuel s'est engagé à faire cette construction. C'est le maintien sur Besançon de 800 emplois. Je crois que nous en parlions ce matin, mais en matière d'habitants, depuis des années, on dit : « Besançon perd des habitants ». Or ce n'est pas vrai, cela fait 2 ou 3 ans que Besançon gagne 500 habitants/an. Je crois qu'il y a donc un certain nombre de résultats.

Quand vous dites aussi « ce sont vos amis qui font les présentations et vous êtes d'accord », ce n'est pas du tout cela. Je dis qu'il était nécessaire de remettre les finances de la France en l'état, puisque nous allions à la faillite, et c'est d'ailleurs un des vôtres qui l'avait dit et je ne vous ferai pas l'insulte de vous rappeler qui l'a dit, mais nous avons simplement dit que le rythme était tellement fort qu'il était insoutenable et que cela allait nous entraîner dans des situations très difficiles pour nos villes, nos agglomérations et nos communautés urbaines. Ce n'est pas un accord aveugle que nous donnons à tout cela. Oui, il faut le faire, mais il faut aussi savoir comment nous le faisons et à quelle vitesse.

Quand vous parlez du rayonnement de la Franche-Comté, nous sommes d'accord là-dessus. Quand je vous parle, par exemple, de la bibliothèque universitaire et d'Agglomération, quand je parle du projet dans lequel certainement l'Agglomération sera partie prenante, à savoir Saint-Jacques avec la Cité du Savoir et de l'Innovation, quand je pense que nous sommes en train de faire dans la ZAC Nouvel Ère, c'est très bien. Cette zone était fragile et ce n'est pas le Maire des Auxons qui me dira le contraire. Des choses sont là, elles avancent.

Quand vous parlez de transparence, excusez-moi, mais en matière de transparence, tout est transparent. C'est limpide. J'aimerais que nous puissions peut-être un jour refaire un bilan que nous vous donnerions. Je ne suis pas sûr qu'en vous le donnant, vous ne disiez pas les mêmes choses des succès économiques et de tous les emplois créés ces dernières années ici, sur nos zones économiques. Il suffit de passer à Témis Santé, à Témis Innovation, de regarder ces bâtiments perpétuellement en train de se construire, de savoir que désormais, nous avons un hôpital avec 6 000 personnes, qui fonctionne. Nous avons une faculté de médecine et pharmacie avec 6 000 étudiants. La Région a programmé la construction de l'institut de formation des personnels de santé, soit 1 000 personnes (kinés, infirmières et sages-femmes), qui va sortir de terre dans quelques jours. Vous avez Bio-Innovation, la Mecque pour les médicaments de thérapie innovante, etc., et tout ce qui est en train de se mettre en place sur Témis Innovation. Néanmoins, vous ne voulez pas le voir. Que voulez-vous que je vous dise ?

Vous voulez toujours dire que cela va mal. Je ne vous demande pas de dire que tout va bien, mais reconnaissez au moins un certain nombre de succès. Si vous voulez être à nos côtés, j'accepte, mais ne dites pas d'un côté « on veut vous aider » et d'un autre « ce que vous faites, c'est nul », parce que votre discours n'est pas très lisible. Sur le reste, Gabriel vous répondra, mais nous avons dit tout cela, nous vous donnons les chiffres. Vous n'allez pas nous reprocher d'avoir une gestion trop prudente.

M. AMIOT.- *Intervention hors micro inaudible.*

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Monsieur ! Je vais être très clair ! J'assure la police de cette séance de par la loi et le règlement intérieur ! La loi me dit que si vous intervenez à nouveau, je vous ferai sortir. Si vous ne voulez pas sortir, je ferai intervenir la Police, je dresserai le procès-verbal et je ferai intervenir le Procureur de la République ! Le public est autorisé à condition de ne pas prendre part à la séance et de ne faire aucun signe, ni d'approbation, ni de désapprobation ! Monsieur AMIOT, c'est le dernier avertissement, faute de quoi, j'engagerai des poursuites contre vous ! Cela ne s'est jamais passé ici, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, mais je vous interdis de reprendre la parole, faute de quoi j'utiliserai les arguments de la loi pour vous faire sortir et pour vous éviter d'avoir envie de revenir ! Maintenant, c'est bien, vous êtes prévenu ! Je fais intervenir la Police et, en tant qu'officier judiciaire de cette ville, je dresserai un procès-verbal contre vous et je porterai plainte auprès du Procureur de la République ! Que les choses soient claires !

En plus de Monsieur BAULIEU, vous écrivez en permanence à nos services, on me dit que vous êtes menaçant avec nos services et vous intervenez perpétuellement. Monsieur BAULIEU vous a encore écrit une lettre il y a deux jours. Peut-être ne l'avez-vous pas reçue. Nous sommes ouverts au dialogue, mais nous respectons le fonctionnement des institutions de la République ! Ce n'est pas Monsieur AMIOT, boulanger à Saône, qui va me faire dévier de cette voie ! Que les choses soient dites et entendues !

M. FAGAUT.- Mon propos et mes remarques porteront notamment sur deux points : le taux de fiscalité et l'investissement notamment. Nous l'avons dit et cela a été redit par Jacques GROSPERRIN. Il y a effectivement des contraintes budgétaires imposées par l'État et par la gouvernance actuelle que vous soutenez et qui provoquent, bien sûr, un chaos territorial dans lequel nous sommes sans précédent et dans lequel nous nous trouvons tous. Il nous semble important qu'il faille un nouveau modèle structurel dans le cadre des organisations des collectivités. Or à la lecture de ce budget, nous ne le voyons pas forcément.

Nous pouvons nous interroger sur ces deux points, notamment sur cette dynamique fiscale récurrente, alors que même le niveau d'exécution budgétaire en investissement est notamment insuffisant. J'en veux pour preuve, si ma mémoire est bonne, notamment sur la DM3, lorsque l'on nous présente un taux d'exécution inférieur à 70 %, je crois au niveau de l'investissement. Mobiliser l'impôt lorsque la situation est difficile pour tous les habitants, entreprises et artisans, est-ce vraiment une bonne méthode ? En tout cas, cela nous interpelle.

Ma 2^e remarque concernera l'investissement. Sur 2020 à 2022, il est à 15 M€, je crois que c'est noté page 21. Alors que nous nous situons dans un contexte territorial en forte concurrence avec le Grand Besançon, il ne nous paraît pas forcément très pertinent – en tout cas presque contradictoire – d'avoir un faible taux d'investissement sur cette période 2020-2022. D'autres collectivités ont fait le choix de ne pas toucher aux taux d'imposition. Sur le choix que vous faites et sur ce budget primitif 2016, nous ne pourrions vous suivre dans ces conditions. Les territoires ont besoin d'une dynamique et d'une relance par l'investissement que nous ne voyons pas. Nous ne voterons donc pas ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour ces explications. Vous parlez de la CFE, mais à la base, pour une entreprise qui a entre 250 000 € et 500 000 €, la différence est de 11 €. J'entends tout ce que l'on dit, mais je veux ramener cela aux chiffres. J'ai demandé que l'on remette cette diapositive pour que l'on se rende compte de ce que c'est. Oui, pour une entreprise qui a un chiffre d'affaires de plus de 500 000 €, c'est 14 €. Je voudrais aussi rappeler une des grandes injustices, lorsqu'il y a eu la suppression de la taxe professionnelle, alors que vos amis étaient au pouvoir. Je voudrais vous rappeler ce que nous avons perdu. Nous avons pris l'effort – Marcel FELT se faisait un ardent défenseur de cela – de ne pas augmenter les taux de la taxe professionnelle. Notre taxe professionnelle était la plus basse de France. Que se passe-t-il actuellement ? Lorsque tout cela a été remouliné il y a quelques années, aujourd'hui, puisqu'avec les nouveaux calculs, nous étions bénéficiaires, nous prenons aux entreprises de ce Département plusieurs millions d'euros d'impôt pour le reverser à ceux qui n'avaient pas été aussi rigoureux que nous du côté de Dunkerque ou de Neuilly par exemple, parce qu'ils avaient un taux très haut et que s'ils baissaient, on leur en donnait.

Nous avons un taux très bas, nous le gagnions et on nous le prend pour le remettre là-bas. Ce n'est pas le Gouvernement actuel qui a fait cela. Ce n'est pas de la politique, mais la réalité. D'ailleurs, dans cette même assemblée, dans cette même salle, certains d'entre nous avaient dit : « Un jour, tout cela se retournera contre nous et nous ferons payer les ménages ». À l'époque, on nous avait dit « mais non ! », mais ce n'était pas vous, Monsieur GROSPERRIN ? Et bien si ! Nous avons été respectueux de cela, nous n'avons pas beaucoup augmenté la taxe professionnelle. À l'époque, nous avons un des taux les plus bas de France et nous avons été pénalisés, ce qui est injuste. Je ne vous en rends pas responsable, mais je le dis. Quand j'entends tous ces discours et ces interpellations, pour une entreprise au chiffre d'affaires de plus de 500 000 €, ce sont 14 € d'augmentation. Que l'on ne vienne pas me dire que cela mettra cette entreprise en difficulté. Non, ce n'est pas cela, ce n'est pas vrai. Ce sont des arguments politiques et je suis sûr que vous n'employez pas d'argument politique.

M. BAULIEU.- J'ajouterai simplement qu'il est étonnant de plaider une chose et son contraire. En matière de gestion, précisément, il ne faut pas d'à-coup et nous nous rendons bien compte que, chaque fois qu'il y a une étape un peu plus importante à franchir, cela crée des difficultés. On ne nous les épargne pas, mais nous avons une trajectoire on ne peut plus claire et limpide.

Ce n'est pas dans toutes les agglomérations et dans toutes les collectivités que l'on dispose d'un PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Financement) qui sera – nous l'avons annoncé lors des orientations budgétaires, mais je le rappelle ce soir – complété au moment de la DMI, parce que certaines choses se traitent actuellement en matière d'ajustement, de concours, de contrat de plan ou d'autres éléments. Pour les derniers arbitrages, nous fixons comme échéance cet élément de calendrier. Nous l'avons dit en orientations budgétaires et je le rappelle ici. Ce qui est contenu dans le budget 2016 est très clairement exposé. Je l'ai fait un peu vite tout à l'heure pour ne pas abuser du temps des uns et des autres, mais il est très précisément exposé dans le rapport. Il y a une trajectoire très claire et un niveau d'engagement soutenu pour le territoire.

Je suis un peu stupéfait quand on me dit : « En 2020/2022, l'investissement ne sera pas suffisamment élevé ». Figurez-vous que pour avoir un niveau d'investissement élevé, il faut dégager de l'autofinancement. J'entends qu'il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement, ce à quoi nous nous employons, et pas uniquement depuis cette année, mais depuis plus longtemps. Nous n'avons pas forcément attendu les recommandations pour le faire. Il faut aussi activer la recette. Le Président a souligné un élément : c'est vrai que nous sommes d'une certaine manière, tous les contribuables du Grand Besançon, payés pour savoir qu'en matière de fiscalité, être trop vertueux est extrêmement préjudiciable. Nous n'avons pas dit le montant, mais tous les ans, les contribuables de ce territoire payent 4 M€ pour les bonnes œuvres d'autres plus riches que nous. C'est ainsi depuis 2011, vous pouvez multiplier et cela va continuer à perpétuité. Certains ont même rêvé de se le voir actualisé. J'espère que cela ne sortira pas, mais certains élus nationaux ont milité pour cela. Néanmoins, il faut être attentif sur tous les éléments.

Bien évidemment, le contribuable est éminemment respectable et nous en sommes tous d'ailleurs dans cette salle, mais il faut aussi avoir la responsabilité de ce que l'on dit. Si on veut avoir une projection et un engagement soutenu, il faut aussi solliciter cette contribution de manière très modérée comme nous l'avons indiqué, comme nous le proposons et comme nous l'imaginons encore à l'écran. Si sur 2020-2022, nous ramenons la toise du budget principal à 15 M€, c'est parce que précisément, si vous ne savez pas ce qu'est une prospective, c'est tout simplement faire de la prévision, et c'est parce que c'est ce qui nous permet de dégager. Après, on peut tordre les chiffres tant que l'on veut pour tenir un discours, mais la réalité de gestion est celle-là.

Nous pouvons entendre tout débat et toute contradiction, mais il y a des choses qui ne tiennent pas dans le propos. On ne peut pas dire à la fois « moins d'impôts », « plus d'investissements » et « cravachons, parce que les territoires en ont terriblement besoin ». Nous en avons besoin et nous le faisons de manière responsable, mesurée, déterminée, en ayant un cap tenu depuis un certain nombre d'années et éclairé, puisque nous savons où nous allons et comment nous y allons.

Il peut y avoir des imprévus et des décisions, nous en avons déjà essuyé quelques-unes et il y en aura peut-être d'autres, d'où qu'elles viennent, parce que nous avons les alternances et la sauce n'est jamais très facile. Soyons équitables, chacun peut avoir son compte. Toutefois, nous ne pouvons pas dire pour la facilité d'un discours, des opérations qui auraient quelque chose de magique. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Nous pouvons débattre autant que nous le voulons, de manière utile et intéressante, mais sans être abracadabrantesque.

M. CONTOZ.- J'ai un petit mot à dire à Anthony POULIN sur la solidarité. Je fais mienne la courte remarque de Marcel FELT, mais cette solidarité existe déjà. Dans une commune comme la mienne, le prélèvement de la Communauté d'Agglomération, au titre de la taxe d'habitation, est plus important que celui effectué par la commune sur l'habitant. Je pense que c'est le cas dans d'autres communes de notre Agglomération. La solidarité existe donc déjà. De même concernant l'augmentation supplémentaire de la pression fiscale, dans une commune comme la mienne, j'ai fait le calcul pour mon Conseil Municipal, en termes de taxe d'habitation, l'augmentation de la valeur locative décidée par l'État, plus l'augmentation que nous décidons ce soir, s'élève à 9 € par foyer fiscal. Nous avons déjà dit en Conseil Municipal que c'était supportable. Cela représente 0,80 €/mois/foyer fiscal. Cela montre aussi que la solidarité dont nous venons de parler existe, puisque Gaby et les services l'ont mise là. La cotisation à la taxe d'habitation supplémentaire est de 1,40 €/Grand Bisontin.

M. BAULIEU.- Sur une base de valeur locative moyenne.

M. CONTOZ.- C'est beaucoup plus que cela à Montfaucon. Cela montre que la solidarité existe déjà, ce qui est important. Voilà sur ce sujet qui n'est pas un sujet de polémique. Une augmentation d'impôt est toujours trop importante, c'est une évidence, mais dans un contexte comme celui-là, je pense qu'il faut éviter les à-coups comme l'a dit Gaby. Deuxièmement, en fonction du suivi des chiffres que vous faites régulièrement avec beaucoup de discernement et sans dévier de votre route, après avoir entendu Françoise PRESSE dire que le fonds « centres de village » est épuisé, je pense qu'au cours de ce semestre, parce que les budgets communaux sont à peine votés, puisqu'ils sont encore tous au contrôle de légalité, il faudra peut-être s'y intéresser pour l'abonder un peu. Il faudra regarder cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Si la situation le permet, je pense que nous regarderons.

M. CONTOZ.- D'autant plus que certains investissements ne seront peut-être pas faits à ce rythme-là. Il faudra donc regarder.

M. LE PRÉSIDENT.- Message reçu. Avez-vous d'autres observations ?

M. CROIZIER.- En préambule de mon intervention, je voudrais préciser que je n'ai pas d'ami au Gouvernement, ni maintenant, ni au mandat précédent et que ce n'est pas parce que je suis en désaccord sur la méthode que je dénigre l'Agglomération ou que je ne reconnais pas qu'il y a des réussites. Je voulais intervenir sur les taux de fiscalité et j'aimerais que l'on comprenne à quel point la pression fiscale subie ces dernières années par les Français et les entreprises a atteint ses limites. Depuis 2012, ce sont 103 créations ou hausses d'impôts. Certes, vous n'en êtes pas responsables. Il n'empêche que ce que les citoyens acceptaient jusqu'alors ne passe plus aujourd'hui. Si la hausse des taux – il faut le reconnaître – est modérée, n'oublions pas qu'elle se cumule avec celles votées l'année dernière, qu'elle se cumulera avec celles que vous proposerez l'année prochaine et évidemment avec celles de l'État ou d'autres collectivités. C'est un symbole. Nous voyons bien que dans ce pays, nous avons besoin d'un changement important dans nos méthodes et nous sommes trop dans une obligation de moyens et pas suffisamment dans une obligation de résultats. C'est par la recherche de plus d'efficacité que nous donnerons des marges de manœuvre.

Or je ne sens pas dans ce budget et dans ces orientations budgétaires, dont nous avons débattu au précédent Conseil, une forte volonté de réorganiser ou de rationaliser notre fonctionnement. Je pense – et je l'ai déjà dit – que nous ne nous appuyons pas assez sur l'évaluation de nos politiques. Évaluer n'est pas remettre en cause les personnes, mais simplement regarder ce qui marche, comment nous pouvons encore améliorer et regarder ce qui ne marche pas.

Constatons que tout en mutualisant, tout en opérant les regroupements censés nous faire faire des économies d'échelle, votre action vous conduit à une nouvelle hausse de fiscalité et nous n'avons pas encore de visibilité sur l'impact financier de l'élargissement du Grand Besançon. Évidemment, je voterai contre cette hausse des taux de fiscalité, mais avec la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et sans un changement de méthode, inéluctablement, je pense que nous aurons demain et après-demain, de plus en plus de difficulté à boucler notre budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. LIME.- Je vais être très rapide, parce qu'il est déjà tard. Nous nous satisfaisons du vote de la motion qui aura lieu juste après, en espérant qu'elle soit votée d'une façon unanime, et si possible votée dans l'ensemble de nos collectivités, ce qui porterait un coup puissant, puisque cela montrerait une vraie cohérence entre l'Agglomération et l'ensemble de nos communes. Pourquoi insistons-nous par rapport à cela ? Nous sommes dans une année un peu difficile pour 2017, puisque nous aurons la baisse de la DGF, la modification de la DGF qui semble nous impacter de 200 à 300 000 €, suivant ce que nous disait le 1^{er} Vice-Président de l'Agglomération, et la modification de l'intercommunalité, comme cela vient d'être précisé.

Concernant le fait de cumuler tout cela pour l'ensemble des collectivités de toutes les intercommunalités, je vais prendre l'exemple de Quingey, Ornans et Amancey. Quand vous mutualisez 3 communautés de communes et qu'il faut harmoniser cela sur 1 année (entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018), il faudra qu'ils aient harmonisé l'ensemble de leurs compétences avant. Cela veut dire que la motion que nous présentons aujourd'hui n'est pas qu'une motion propre à notre territoire, mais elle l'est aussi sur l'ensemble du territoire.

Je suis un peu inquiet, même si nous avons peut-être d'autres déclarations, mais la déclaration de Michel SAPIN la semaine dernière qui dit qu'il ne bougera pas sur la DGF, montre qu'il faut que nous fassions encore un peu plus fort. J'ai déjà dit que nous étions aussi à la veille de 2017 où il va falloir demander un certain nombre de choses. Si nous sommes les derniers à les demander, je ne suis pas sûr que nous obtenions grand-chose. Sur l'évolution de l'investissement - c'est un élément nouveau sur ce budget -, nous souhaitons qu'il soit lié à ce qui nous a été présenté sur l'Université. Nous sentons bien qu'un des éléments importants de l'attractivité de notre Agglomération de demain sera l'Université, avec toutes ses connivences avec l'économie, avec les progrès qu'il peut y avoir. Nous pensons que s'il y a quelques millions d'euros supplémentaires à mettre, c'est peut-être les tourner en accompagnement avec la Région, avec l'État, sur l'Université, parce que pour nous, il nous semble que c'est ce qui fera la vraie différence, demain, entre les différentes agglomérations ou les différentes communautés urbaines. S'il y a un peu d'argent à mettre, il nous semble que c'est très important de le mettre sur l'Université, de le cibler sur certaines choses. Si des budgets de l'État peuvent être déclenchés dans les mois à venir, il faut véritablement que nous les accompagnions d'une façon importante.

Je terminerai sur la fiscalité. Dès que nous abordons le sujet, nous sentons que cela se crispe un peu partout, ce qui n'est pas illégitime, parce qu'il y a des peurs. Toutefois, je pense que nous ne connaissons pas la réalité pour l'instant. Cela a été demandé la dernière fois au Bureau. Nous avons demandé une première photographie. Comme le dit Pierre, elle donne un certain nombre d'informations, mais je vous avoue que je n'ai aucune vue sur ce qu'il se passe sur la fiscalité locale sur l'ensemble de nos communes. Je sais ce qu'il se passe à Besançon ou au Grand Besançon, mais je suis incapable de savoir ce qu'il se passe dans une commune à côté. Je pense que ce serait déjà bien avant que nous commençons à avoir tous peur de ce qu'il va se passer, que nous ayons déjà une première photographie. De plus, il vaut mieux que nous réfléchissions tranquillement, parce que la loi va nous imposer un jour quelque chose. À un moment ou à un autre, à force de transférer des compétences sur les EPCI, quelqu'un va réfléchir sur l'harmonisation fiscale. Tout le monde le sait, personne n'ose le dire, sauf que cela va arriver. Nous sommes en train de travailler sur un autre dossier, sur des harmonisations de prix d'eau et d'assainissement, j'avais prévenu depuis un moment, sauf que nous y serons très rapidement.

Si nous n'anticipons pas, si nous ne commençons pas à réfléchir sur des évolutions graduées, il ne faudra pas que nous arrivions dans 3 ou 4 ans en n'ayant rien fait et que l'on nous dise : « Dans 2 ou 3 ans, il faut y aller ». Cela peut être une contestation, une non-acceptation d'une grande partie de la population, qu'elle soit basée sur la périphérie comme sur la Ville. Je pense que les évolutions de fiscalité peuvent toucher tout le monde. Quand nous avons commencé à réfléchir sur les bases d'une façon générale, sur la TH en particulier, nous nous apercevons que ce n'est pas si simple que cela de toucher les bases de la TH. Tout le monde considère qu'elles sont complètement dépassées. Quand on commence à y réfléchir, on s'aperçoit que c'est beaucoup plus compliqué. Je termine simplement en disant qu'il serait bien que nous ayons une évolution sur 10 ans, sur ce qui était payé par les entreprises et ce qui est payé par les particuliers. Je dis chaque année que nous voyons qu'il y a une évolution de l'apport des impôts des ménages sur l'Agglomération. Ce serait bien que maintenant, avec un peu de recul, nous regardions ce qu'il s'est passé sur 10 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec toi.

M. LIME.- Je pense que nous disons tous quelquefois des choses qui sont peut-être vraies, parfois un peu fausses et cela permettrait au moins que les entreprises et les habitants sachent ce qu'il s'est passé. Il faut commencer à débattre à partir d'une vraie photographie, parce que nous pouvons partir dans tous les sens avec de fausses informations au départ et qui nous amènent à de fausses solutions.

M. LE PRÉSIDENT.- Gabriel BAULIEU dit d'ailleurs souvent que ce que nous avons perdu en 1998, et nous en acceptons la responsabilité, sur la taxe professionnelle concernant les bases salaires, nous ne l'avons pas encore récupéré aujourd'hui.

M. BAULIEU.- Aujourd'hui, les compensations sont laminées. Les questions d'irresponsabilité fiscale sont d'actualité. Vous savez qu'il y en a une dans la loi de Finances à propos d'un élément qui arrivera peut-être en matière de révision des bases d'imposition sur le bâti. Au risque d'étonner un membre de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, le terme « atténuer la révision des bases des locaux professionnels » n'est pas la bonne formule. En réalité, l'iniquité fiscale ne dérange personne. Quand nous faisons la révision des bases des locaux professionnels, bien évidemment, le but est que certains baissent et d'autres augmentent. C'est le principe même. Si nous disons que depuis 1970, c'est invraisemblable que l'on ne l'ait jamais fait et qu'il y a des anomalies criantes, le jour où l'on met le doigt dessus et qu'on les corrige, il faudrait peut-être lisser les choses, prendre du temps. Néanmoins, inventer un dispositif qui consiste à dire « on va prendre 50 % de ce que les uns vont gagner pour le donner à ceux qui vont perdre », ceux qui vont perdre dans la révision sont ceux qui gagnent depuis des années. Or c'est dans la loi de Finances.

Là, nous parlons des locaux professionnels, mais des Départements sont en expérimentation et un rapport devait sortir sur cette 1^{ère} phase. On peut toujours espérer, parce que cela touche directement ce que nous sommes en train d'évoquer. Nos bases, dans l'Agglomération, seront appelées à changer singulièrement s'il y a une révision des bases. Premièrement, cela aura-t-il lieu ? Deuxièmement, si cela a lieu, aurons-nous le courage d'assumer les évolutions ? Cela ne sert à rien de dénoncer l'anomalie pendant des décennies pour le jour où l'on modifie, se précipiter pour prendre des mesures d'atténuation et finalement, faire en sorte que ceux qui étaient pénalisés restent pénalisés et que ceux qui tiraient les marrons du feu les gardent.

M. LE PRÉSIDENT.- Rappelez-vous les réactions de certains lorsqu'il y a eu une tentative dans les années 1991 ou 1992.

M. BAULIEU.- Cela n'a pas été une tentative, puisqu'en 90, la révision a été totalement faite.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pourrais te ressortir quelques déclarations assez fameuses de parlementaires de l'époque.

M. BAULIEU.- Nous sommes au cœur de l'un des sujets sur les bases. Réviser les bases, ce n'est pas augmenter l'imposition, mais c'est la répartir autrement.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison de dire que lorsque certains gagnent, il faut que d'autres perdent.

M. BAULIEU.- Oui, c'est le principe même de ces révisions.

M. LE PRÉSIDENT.- Généralement, ceux qui gagnent sont satisfaits et personne ne veut perdre. Avez-vous d'autres remarques ?

M. ALAUZET.- Je ne sais pas si vous souhaitez ouvrir le débat sur la motion qui viendra après, mais comme le sujet a déjà été évoqué, qu'il est en lien intime avec le budget...

M. LE PRÉSIDENT.- Je préfère voter le budget, les AP, les taux et nous reviendrons sur la motion par la suite. Cela dit, par rapport à ce que disait Christophe LIME concernant l'Université, oui, nous sommes bien d'accord pour dire que l'attractivité d'une ville, c'est l'Université, mais pas uniquement. C'est aussi la qualité de vie, la qualité de l'air, la qualité des transports, etc. C'est important de le dire, parce que lorsque l'on intervient, par exemple dans les transports, le tram ou BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), ce sont aussi des éléments d'attractivité. Je vais mettre maintenant ces rapports au vote concernant le budget primitif 2016, le budget principal et les budgets annexes. Quels sont ceux qui s'opposent ? Je compte 12 oppositions.

M. MOUGIN.- Monsieur ACARD et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est votre choix. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 1. Le budget est donc adopté. Nous allons maintenant voter les AP/CP. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Cette révision est adoptée. Concernant la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 15 oppositions. Ces taux sont adoptés.

Rapport n° I.1.4 - Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

M. BAULIEU.- Les dispositions sont rendues possibles maintenant par les textes. Il est donc proposé de modifier la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national. Nous trouvons directement le dispositif de la délibération, à savoir :

- le maintien des durées d'amortissement à 5 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- l'allongement des durées d'amortissement à 30 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des bâtiments et des installations,
- l'allongement des durées d'amortissement à 40 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Si la subvention d'équipement n'excède pas 500 €, la durée d'amortissement peut être limitée à 1 an.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n° I.1.5 - Demande de subventions dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

M. BAULIEU.- Je ne vais pas décrire ce fonds, tous les élus locaux s'y étant intéressés passionnément depuis quelque temps. Ils avaient avant le 15 mars 2016 pour déposer les dossiers. Le présent rapport a pour objet de présenter les subventions sollicitées auprès de l'État, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local inscrit dans la Loi de Finances 2016, pour un montant global de 1 820 933 €. Vous avez le tableau correspondant à la page 74 concernant le Grand Besançon. Vous avez pour information en page 75 les dossiers déposés par la Ville. Pour nous, cela concerne :

- le TCSP,
- les mises aux normes accessibilité,
- l'extension et la requalification de la capitainerie de Besançon,
- l'équipement du centre de maintenance du Tramway de capteurs solaires.

Voilà les 4 dossiers que nous déposons pour un total de 1 820 933 € de subventions sollicitées.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que tout le monde est d'accord pour que nous demandions des sous, tout cela étant déjà financé. C'est dans le cadre de ce projet d'investissement d'avenir. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je crois que c'est le dernier rapport.

Auparavant, je sais que vous avez salué Pascal BRENIERE, mais nous n'avons pas salué Monsieur FAIVRE qui contrôle nos comptes. Précédemment, on appelait cela un percepteur, puis le payeur du Grand Besançon. Il est maintenant le chef de service financier du Grand Besançon. Il prend la succession de Madame BAUDRAS qui a pris une retraite agréable à Montfaucon, me semble-t-il. Monsieur FAIVRE, soyez le bienvenu. Comme je l'ai dit ce matin à Témis, nous comptons sur vos conseils judicieux si jamais il advenait que nous soyons dans l'erreur, ce qui arrive très rarement. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi au moment du budget de remercier tous les services de l'Agglomération, les services mutualisés, les membres de la Commission des Finances et en premier lieu, Gabriel BAULIEU, pour le travail qu'il fait avec les autres collègues au niveau de la Commission des Finances et du Personnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous proposer maintenant une motion qui a été adoptée à l'unanimité par les membres du Bureau le 10 mars 2016. Cette motion a vocation à être adressée aux pouvoirs publics et aux parlementaires : « Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières importantes dans le cadre du plan d'économie de 50 Md€ décliné pour les années 2015 à 2017, les concours financiers de l'État étant appelés à diminuer de 11 Md€ jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 Md€ pour la période 2014-2017.

Dans ce contexte, malgré les dispositifs d'atténuation décidés par l'État en 2015 et 2016, la seule voie possible est de procéder à des réductions drastiques affectant les services publics locaux. Avec cette amputation de 30 % des dotations, l'investissement des collectivités locales a baissé de 5 Md€ sur les exercices 2014 et 2015, ce qui impacte donc les entreprises locales. Cette baisse a des conséquences, notamment sur l'entretien et l'amélioration de nos équipements et sur le fonctionnement de nos services. De plus, elle affecte les rentrées fiscales de l'État, sachant que 100 € investis par les collectivités locales génèrent 50 € de recettes fiscales. Notre Collectivité demande donc pour l'année 2017, qui verra la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul de la DGF, un moratoire sur les baisses de dotations de l'État et ce, afin que ce ne soit pas la double peine ».

Voilà la motion que je voulais vous présenter. Je n'en ferai pas plus, parce que d'après ce que nous annoncent certains pour les années suivantes, ce ne seront pas 50 Md€, mais 100 Md€. Je propose à chacun de rester très modeste par rapport à cela. Chacun a compris le sens du message.

M. ALAUZET.- Très rapidement, ce n'est pas la peine de revenir sur les difficultés auxquelles sont confrontées nos collectivités à tous les niveaux (communes, intercommunalités, région et département). Au vu de ces baisses répétées de DGF, j'interviens régulièrement pour ma part sur ce sujet. Je soutiendrai bien évidemment cette motion. D'ailleurs, il y a plusieurs centaines, voire milliers de communes ou d'intercommunalités ou collectivités qui ont signé ce type de motion aujourd'hui. Je crois que nous en sommes à 2 000 ou 3 000. Nous ne sommes donc pas un cas isolé. Je voulais vous donner quelques nouvelles par rapport à ce que j'avais dit lors du précédent Conseil où j'avais attiré votre attention sur un courrier que vous alliez recevoir au même moment provenant du Préfet indiquant la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement des collectivités. Ce dispositif a d'ailleurs été mis en place en Loi de Finances 2016 pour essayer d'atténuer la baisse des collectivités, mais en ciblant sur l'investissement. Cela reste à confirmer, mais ce dispositif devrait permettre à l'ensemble des communes de l'Agglomération de récupérer en subvention, 1,5 M€. C'est en travail, mais ce n'est pas rien et il faut tenir compte de ces éléments.

D'ailleurs, le débat qu'il y a eu tout à l'heure sur l'épuisement du fonds d'aménagement dans les villages peut être impacté par ces aides nouvelles. Il faudra regarder tout cela, mixer et voir comment cela fonctionne. J'en profite pour rappeler que ce n'est pas le seul dispositif d'atténuation de la baisse des dotations, qu'il y a eu une augmentation de la DETR dont certaines communes bénéficient ici, de 41 % l'année dernière, reconduite cette année, qu'il y a une augmentation de 4 % du FCTVA, ce qui n'est pas neutre non plus. Le FCTVA peut être activé désormais pour des travaux sur les rénovations de bâtiment, sur les routes et aussi sur les infrastructures numériques, mais il faudrait que je vérifie ce dernier point. Il y a aussi d'autres dispositifs comme le prêt à taux 0 de la nouvelle Caisse des Dépôts et de Développement Durable, puisqu'elle porte maintenant ce nom, pour le financement de tous les travaux « bâtimentaires » dans les communes. Là aussi, comme le disait Christophe sur les impôts, cela mériterait une photographie pour consolider l'ensemble des coûts, surcoûts, moindres recettes ou nouvelles recettes pour avoir une vision claire. Il n'en reste pas moins que nos situations sont très compliquées.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu dis vrai, mais globalement, nous n'avons pas le compte.

M. ALAUZET.- Bien sûr que non, mais cela mérite un peu d'objectivité d'être complet sur l'ensemble des dispositifs. En tout cas, tous les dispositifs que je viens de citer ont un objectif : soutenir les bâtiments et les travaux publics qui sont les deux secteurs les plus en difficultés. Toutes ces aides à l'investissement sont pour soutenir ces activités et rendre des services dans nos collectivités. Je vous ai parlé du 1^{er} appel à projets. Il doit y en avoir un autre en juin et un autre en septembre. Tous les projets ne sont pas éligibles, parce qu'il faut vraiment qu'ils soient immédiatement mis en œuvre. Les projets arrivant pour 2017 ne seront pas éligibles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Éric. Je mets cette motion aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Nous, groupe MODEM de Besançon, ne prenons pas part au vote, tout comme nous ne prenons pas part aux motions de la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez le droit, mais nous ne sommes pas à la Ville ici, mais à l'Agglo. Le groupe MODEM et le groupe Front National ne prennent pas part au vote. Ce qui fait quatre personnes. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

La séance est levée.